



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite d'Etat en Grèce de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse	1
Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Israël	3
La commémoration du 30 ^e anniversaire de la signature des traités de Rome	5
Visite officielle de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, en URSS	7
Session extraordinaire de l'Assemblée et réunion du Conseil des ministres de l'UEO à Luxembourg	9
La 50 ^e Foire Internationale de Luxembourg	14
Le Prix Joseph Bech 1987	19
Réussir l'Acte Unique de Luxembourg	21
Symposium de la "National Security Industrial Association" à Luxembourg	26
Stahl, Banken, Medien - Luxemburg im wirtschaftlichen Wandel	27
Décès de Monsieur Raymond Vouel	34
Conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1986 et perspectives pour 1987	35
La situation de l'emploi au Grand-Duché	39
La politique de développement économique	41
Politique monétaire nationale et internationale	45
La place financière de Luxembourg	46
L'institut Monétaire Luxembourgeois	49
L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1986	53
La population étrangère au Grand-Duché	56

3/1987

Avril/Mai

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La visite d'Etat en Grèce de Leurs Altesses Royales

le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur Christos A. Sartzetakis, Président de la République Hellénique, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en Grèce du 2 au 4 avril 1987.

Le 2 avril, vers 11 heures, eut lieu à l'aéroport de Luxembourg la cérémonie de départ à laquelle assistèrent les personnalités suivantes: Monsieur Léon Bollendorf, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Monsieur Benny Berg, Ministre de la Santé, Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, Monsieur Marcel Schlechter, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, Monsieur René Steichen, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture, Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Monsieur François Goerens, Président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, Président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur Général d'Etat, Monsieur Constantin D. Sigouros, chargé d'affaires à l'Ambassade de Grèce, Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Colonel Nicolas Ley, Commandant de l'Armée, Monsieur Nicolas Koob, Bourgmestre de Niederanven, Monsieur Etienne Wenandy, Commandant en chef de l'aéroport de Luxembourg.

La délégation officielle qui accompagnait les Souverains comportait les personnalités suivantes: Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Madame Poos, Monsieur Roger Hastert, Maréchal de la Cour, Monsieur Paul Mertz, Ambassadeur du Luxembourg en Grèce, Madame Félix Meyers, Dame d'honneur hon. de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, Monsieur Paul Reuter, Chambellan de Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Reuter, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur Jean-Jacques Kasel, Directeur des Affaires Politiques, Monsieur Ronald Mayer, Directeur des Relations Economiques Internationales et de la Coopération, Monsieur André Claude, Directeur du Service Information et Presse, le Lt. Colonel Léandre Mignon, Aide de Camp, le 1^{er} Lieutenant Fernand Brosius, Aide de Camp, Monsieur Claude May, Commissaire de la Cour.

Après que le Grand-Duc eut passé en revue un détachement de l'Armée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination d'Athènes. A leur descente d'avion à l'aéroport d'Athènes, les Souverains furent accueillis par le Président de la République hellénique et Madame Christos A. Sartzetakis ainsi que par le Premier Ministre Andreas Papandreou. Cette visite officielle était la première d'un souverain en Grèce depuis le changement de régime en 1967.

Le Grand-Duc passa en revue un détachement de la garde présidentielle composée des "Evzones" et après l'exécution des hymnes nationaux, les Souverains furent présentés aux autorités helléniques. Ce fut ensuite le départ pour l'hôtel "Grande-Bretagne" où les hôtes luxembourgeois logèrent durant leur séjour à Athènes.

Dans l'après-midi, le programme prévoyait une rencontre à la Résidence Présidentielle du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse avec le Président de la République hellénique et Madame Christos Sartzetakis. Pendant ce temps, Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, a eu des entretiens avec Monsieur Karolos Papoulias, Ministre grec des Affaires étrangères.

Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par le Président de la République hellénique à la Résidence Présidentielle. A cette occasion des discours furent prononcés par le Président de la République hellénique, Monsieur Christos Sartzetakis et par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse et moi-même avons été très sensibles aux paroles aimables que vous avez bien voulu adresser ce soir à nous et à notre pays. Il me tient particulièrement à coeur de remercier votre Excellence, les autorités ainsi que le peuple grec pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans la prestigieuse et vénérable capitale de votre pays.

En effet, pour nous qui bénéficions de votre hospitalité, un voyage en Grèce est également un retour aux sources. Il y a plus de quatre mille ans, votre pays a déjà connu un mode de vie urbain bien organisé. Au cours des temps, il a vécu et parfois subi, une grande variété de régimes politiques. Mais en cette occasion, je voudrais surtout rappeler qu'au siècle d'or de Périclès, votre pays a déjà élaboré et mis en pratique des concepts qui inspirent encore aujourd'hui la vie publique de la plupart des pays du monde développé.

Dès cette époque, la démocratie a en effet réellement fonctionné ici-même. Elle s'est notamment exprimée dans des assemblées délibérant hors de toute contrainte.

Les grandes libertés, notamment de pensée, de parole et de réunion, ont permis l'épanouissement éblouissant d'une vie intellectuelle, culturelle et artistique dont les oeuvres comptent depuis des siècles déjà parmi les merveilles impérissables du monde d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Monsieur le Président,

Votre pays a connu la gloire et la servitude, mais il n'a jamais été complètement submergé.

Pendant des siècles, trop facilement ignorés chez nous, la splendeur de Byzance a fait contraste avec les ténèbres du Moyen-Age naissant et a joué un rôle irremplaçable dans la transmission de la culture antique.

Nul doute que c'est cet exceptionnel apport culturel, sauvegardé à travers les âges, qui en dépit d'innombrables vicissitudes, a permis à la Grèce moderne d'occuper pleinement sa place dans l'Europe d'aujourd'hui.

Vous-même, Monsieur le Président, vous avez dans votre propre vie rapporté la preuve que la fermeté des

convictions, alliée au courage, permettent de faire face avec dignité à la tourmente et de surmonter l'adversité.

Nous nous réjouissons qu'avec le retour de la démocratie et l'entrée de la Grèce dans la Communauté Européenne, une ère nouvelle de coopération s'est ouverte entre nos deux pays et en Europe.

Mais, à nos yeux, cette coopération au sein des institutions européennes doit, pour se développer, pouvoir compter sur les apports constructifs de l'ensemble des partenaires.

Il y a un peu plus d'un an, nos pays étaient engagés dans des négociations difficiles, qui ont permis, sous présidence luxembourgeoise, de mettre au point d'Acte unique européen. J'exprime le voeu fervent que nos deux pays agiront de concert pour que cette importante étape du processus d'intégration européenne ouvre de nouvelles perspectives à la communauté. A bien des égards l'Europe est déjà une réalité, mais il faut à présent qu'elle devienne effectivement l'élément moteur et central de la politique de chacun de nos Etats-membres et que partant, elle finisse par emporter sans réserve l'adhésion de ses habitants.

La Grèce et le Luxembourg sont des pays amis et ils se sentent en réalité très proches, comme en témoigne en particulier la perception commune qu'ils ont des grands problèmes de l'heure. Alliés depuis bientôt quarante ans, l'estime réciproque n'a cessé de s'approfondir.

Nos deux pays ont en effet un besoin urgent de réaffirmer leur attachement à la paix et à la sécurité. C'est précisément l'Alliance atlantique qui a contribué de façon déterminante à maintenir la paix en Europe et je reste convaincu que grâce à une meilleure concertation européenne qui se développe à l'heure actuelle, l'Alliance atlantique continuera à assumer cette tâche dans les années à venir.

Il est d'ailleurs encourageant de noter en ce moment une amélioration des chances de succès d'une négociation importante entre l'Est et l'Ouest en matière de désarmement. Il me semble évident que la Grèce et le Luxembourg apporteront leur soutien et collaboreront aux efforts de tous ceux qui visent à édifier un monde plus sûr, plus juste et plus libre.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de souligner combien le destin de votre pays et de son peuple nous tiennent à coeur. C'est dans cet esprit que je forme des voeux chaleureux pour l'avenir et la prospérité de la Grèce et de son peuple.

Je voudrais maintenant vous inviter à lever vos verres avec moi à la santé de Son Excellence Monsieur le Président de la République et de Madame Sartzetakis, à la prospérité de la Grèce et au bien-être du peuple grec.

Dans la matinée du 3 avril, deuxième journée de la visite officielle en Grèce, Son Altesse Royale le Grand-Duc a déposé des fleurs devant le Monument du Soldat Inconnu au centre d'Athènes, en présence du Secrétaire d'Etat grec à la Défense, Monsieur Orestis Papastratis.

Le programme prévoyait ensuite une réception à l'Hôtel de Ville d'Athènes où le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par le Maire de la Ville d'Athènes, Monsieur Miltiadis Evert, et le Président du Conseil Municipal. Après le discours du Maire d'Athènes, la Médaille d'Or de la Ville d'Athènes a été remise au Grand-Duc qui a ensuite prononcé le discours suivant:

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Maire,

Je tiens à vous remercier vivement en mon nom et au nom de la Grande-Duchesse de l'accueil cordial que vous nous avez réservé au nom de la ville d'Athènes.

Merci également de m'avoir remis cette belle médaille d'or de la Ville d'Athènes que je garderai comme un souvenir précieux de ces quelques moments privilégiés passés dans votre cité.

De mon côté, j'aimerais vous dire que nous sommes aujourd'hui présents et parmi vous avec nos coeurs et nos esprits largement ouverts aux richesses humaines incomparables qu'offrent les millénaires d'existence de votre ville. Mais j'aimerais également exprimer d'ici à tous vos concitoyens, l'amitié du peuple luxembourgeois.

Un pays ne se gouverne en effet pas seulement par des institutions centrales, car l'action de tout gouvernement repose sur les autorités municipales qui elles, sont en prise directe avec les particularismes régionaux et locaux et avec l'ensemble des citoyens. En votre qualité de maire, vous représentez en conséquence dans votre pays un des rouages principaux de la démocratie.

Et faute de pouvoir établir au cours de mon bref séjour des contacts plus nombreux à tous les niveaux, j'aimerais profiter de cette occasion offerte par la capitale de la Grèce, pour rendre d'ici également hommage à toutes les communes de votre pays, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui se consacrent à leur administration.

Monsieur le Maire,

La réception que vous nous offrez aujourd'hui est la manifestation vivante d'une des plus nobles traditions de la nation hellène, à savoir son sens inné de l'hospitalité.

Votre ville témoigne d'une vitalité très diversifiée et multiforme; c'est là une caractéristique qui, certes, rend difficile son administration, mais c'est aussi une qualité qui fait qu'elle en vaille la peine!

Je souhaite que sous votre direction éclairée, la ville d'Athènes connaisse une prospérité et des progrès dignes du nom illustre qu'elle porte.

C'est-là le voeu que je formule pour vous-même et pour tous vos concitoyens.

Après la réception à l'Hôtel de Ville d'Athènes, le programme prévoyait une visite du site archéologique de l'Acropole et du Musée Goulandris. A l'Acropole les hôtes luxembourgeois furent accueillis par Monsieur Sifis Valirakis, Secrétaire d'Etat à la Culture et par le directeur du Musée de l'Acropole.

Un déjeuner fut offert en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc par le Premier Ministre grec, Monsieur Andréas Papandreou, au Ministère des Affaires étrangères, tandis que la Grande-Duchesse était invitée à déjeuner par Madame Christos Sartzetakis à l'Hôtel Astir à Vouliagmeni. A l'issue du déjeuner le Grand-Duc a prononcé le discours suivant:

Toast de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Premier Ministre,

Les paroles aimables et cordiales que vous venez de

prononcer témoignage de la communauté des vœux et des préoccupations qui existent entre nos deux pays.

J'aimerais rappeler cependant d'abord qu'en votre qualité de combattant de la première heure contre l'oppression et la dictature, vous incarnez la permanence des idéaux de démocratie et de liberté, nés, il y a plusieurs millénaires, sur ce sol grec.

Or, ce sont ces idéaux que nous partageons avec vous, le Luxembourg ayant pu mesurer de son côté, au cours des siècles, le prix des innombrables tragédies engendrées par la violation de ces nobles principes.

A nos yeux, la solidarité internationale constitue un des fondements les plus solides sur la base duquel il importe que tous les pays collaborent dans leur quête pour une plus grande sécurité ou pour davantage de prospérité. En effet, en l'absence de cette solidarité il ne saurait y avoir de développement harmonieux, visant à l'épanouissement de tous les peuples et de tous les individus.

Le Luxembourg et la Grèce sont alliés dans la réalisation de ces objectifs. Car pour des pays de taille moyenne, voire de dimension modeste comme le nôtre, ce n'est que par la conjugaison de nos ressources et de nos talents que nous pouvons être en mesure d'influencer le cours des événements et apporter ainsi une contribution véritable et durable à la réalisation de nos idéaux.

La Grèce et le Luxembourg partagent à l'intérieur de la Communauté Européenne des intérêts communs. Mais nos deux pays se sont également engagés sur la voie de l'unification européenne.

S'il se trouve que sur cette voie, nos positions respectives ne sont pas toujours identiques à tout égard, il n'en reste pas moins qu'aucun de nos deux pays ne voudrait et ne saurait se dissocier de cette grande tâche historique qu'est le processus d'unification européenne.

Si mon séjour ici pouvait constituer une contribution

modeste à l'achèvement de ce grand dessein, ce serait déjà pour moi une grande satisfaction.

Mesdames et Messieurs,

Puis-je vous inviter à lever vos verres avec moi à la santé de son Excellence Monsieur le Premier Ministre, ainsi qu'à l'approfondissement des bonnes relations entre nos deux peuples.

Dans l'après-midi le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitèrent le Musée Bénakis et le Musée Soutzos à Athènes. Dans la soirée eut lieu une réception offerte par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République hellénique et de Madame Christos Sartzetakis. Le lendemain eut lieu à l'aéroport d'Athènes la cérémonie officielle du départ. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés du Président de la République et de Madame Christos Saratzetakis, furent accueillis à l'aéroport par Monsieur Andréas Papanreou, Premier Ministre. Leurs Altesses Royales prirent congé du Président du Parlement, des membres du Gouvernement et des autorités civiles et militaires. Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc, accompagné du Président de la République, passa en revue la garde d'honneur. Après avoir pris congé de Monsieur Sartzetakis, Président de la République, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion à destination de l'île de Crète.

A leur arrivée à l'aéroport d'Héraklion, les hôtes luxembourgeois furent accueillis par les autorités civiles et militaires du Département. Le programme de cette visite privée de l'île de Crète prévoyait d'abord une visite du site archéologique de Knossos et ensuite une visite du Musée d'Héraklion. Un déjeuner fut offert à l'hôtel Capsis Beach par le Préfet d'Héraklion. En fin d'après-midi le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à l'aéroport d'Héraklion. Les hôtes luxembourgeois prirent congé des personnalités crétoises et montèrent à bord de l'avion qui les ramenait à Luxembourg.

Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Israël

Répondant à l'invitation de Monsieur Chaim Herzog, Président de l'Etat d'Israël, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite officielle en Israël du 11 au 15 mai 1987.

A leur descente d'avion à l'aéroport Ben Gourion, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par le Président de l'Etat d'Israël et Madame Chaim Herzog. Une cérémonie officielle d'accueil s'est déroulée peu après au "Jardin des roses", où le Grand-Duc, après l'exécution des hymnes nationaux, passa en revue un détachement d'honneur.

La délégation qui accompagnait le Couple grand-ducal comprenait Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Monsieur Roger Hastert, Maréchal de la Cour, Monsieur J.H.R.D. Van Roijen, Ambassadeur des Pays-Bas en Israël, le lieutenant-colonel Léandre Mignon, aide de camp et le lieutenant en premier Fernand Brosius, aide de camp; la communauté israélienne de Luxembourg était représentée par Monsieur

Emmanuel Bulz, Grand Rabbin de Monsieur Guy Aach, Président du Consistoire israélite.

A la brève allocution de bienvenue du Président de l'Etat d'Israël, le Grand-Duc fit la déclaration suivante:

Mr. President,

The Grand Duchess joins me in thanking you for the hearty welcome you bid us today in your country.

With a sincerely felt joy we accepted the opportunity you gave us to visit your country, so much impregnated by several thousand years of old traditions and by a long history of tragedies and hopes.

Mr. President,

This visit will certainly allow us to get a better knowledge about the main problems which face the modern state of Israel and this whole region.

In that spirit I convey to you and to the courageous people of Israel the heartfelt greetings of my people.

Après un déjeuner privé à la résidence présidentielle, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus au Yad Vashem, Mémorial de l'holocauste et institut commémoratif des martyrs et héros de la résistance, où ils ont été reçus par Monsieur Moshe Arad, directeur de l'institut Yad Vashem. Le Grand-Duc a ensuite déposé des fleurs au cours de la visite de la "Tente du Souvenir".

En fin d'après-midi, les Souverains furent accueillis par Monsieur Shlomo Hillel à la Knesset. Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par le Président de l'Etat d'Israël, Monsieur Chaim Herzog. Nous reproduisons ci-après le discours prononcé à l'issue du dîner par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Mr. President,

Dear Mrs. Herzog,

It is with great joy that the Grand Duchess and I have arrived this morning in the State of Israel and especially here in Jerusalem.

Thanks to your invitation, Mr. President, it became possible for us to come, for the first time in our life, to this land and to make a kind of pilgrimage to the origins of our common faith.

But our presence here symbolizes also the expression of the great respect the Luxembourg people have always had for the Jewish people. It was in 1838 in fact that the first Jewish Consistory was installed in Luxembourg. It was also close to 1838 in our history, that after its creation in 1815 Luxembourg became an independent state.

In other words, we can say that from the beginning of our existence, Jews have been living in my country. And when the Jewish community celebrated some years ago the 175th anniversary of the constitution of the "Consistoire israélite", the Grand Duchess and I were present at the synagogue and we were both deeply moved to hear on that occasion the following words said by the president of the "Consistoire Israélite:" (I quote)

"The national saying - Mir wölle bleiwen wât mir sin - (we want to remain what we are) is ours doubly. We want at one and the same time to remain Luxembourgers and Jews".

Mr. President, I know that you kindly invited to this State-Dinner the Chief Rabbi and the President of the Luxembourg "Consistoire Israélite". This allows me to stress in their presence, how happy I am that in my country the Jewish community feels at home. But I would also like to say here how much we all value the important contribution made by so many Luxembourg Jews to the development of industry, commerce, banking, medicine and arts in Luxembourg.

Unfortunately, the Jewish people in Israel have not had the chance to live up till now, as is the case in Luxembourg, in a climate of security, tolerance and confidence.

Ever since the famous vote by the United Nations in november 1947, your country had to fight many times for its existence and each time it became obvious again that wars can't bring peace and can't solve problems, if there is no respect for the fundamental rights of all the parties involved.

As a small country we have many times had the experience that there can be no reconciliation without dignity and there can be no security without confidence.

We all learned in the XXth century, how difficult it becomes to rebuild confidence between men and countries, once the faith in the need and the wish for dialogue has disappeared.

Your country and your people have certainly passed in this century through an experience which goes beyond human understanding.

Speaking recently in one of our neighbouring countries about the european HOLOCAUST, you said yourself, Mr. President, that the bitterness of your tragedy is without any example in the history of mankind.

That's why today, our common goal is and must remain to work in order to make for ever impossible what happened in Auschwitz and in so many other concentration camps.

We know and the younger generations have to acknowledge that in Europe as well as in the Middle East, the right to live in liberty, dignity and security is and cannot be the privilege of a limited number of people and that this right must always remain our common challenge.

Mr. President,

Tonight, the Grand Duchess and I have the pleasure to be your guests in a city on which gates Assyrians, Babylonians, Egyptians, Romans, Moslems, Crusaders and many modern armies have battered in the past. Jerusalem has fallen and risen again and again after so many destructions, each with its complement of misery and death, but also of human love and faith.

Today, my sincere wish and hope is, that our common faith in human solidarity and dignity will be instrumental in the near future to bring a lasting and well deserved peace to the State of Israel.

Ladies and Gentlemen,

May I ask you to raise your glasses and to drink with me to the health of the President of the State of Israel.

"LECHAIM"

La deuxième journée de la visite du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse en Israël a été marquée par la visite de la forteresse de Massada près de la Mer Morte, ainsi que, dans l'après-midi, les entretiens du Grand-Duc avec une délégation de juifs originaires d'Union Soviétique et des entrevues avec Monsieur Shimon Peres, Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires étrangères et Monsieur Yitzhak Shamir, Premier Ministre. Pendant ce temps, la Grande-Duchesse visitait l'institut Reine Elisabeth de Belgique de l'Université Hébraïque de Jérusalem.

En fin d'après-midi, les Souverains visitèrent le Musée d'Israël à Jérusalem. Dans la soirée un dîner fut offert par le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de l'Etat d'Israël et de Madame Chaim Herzog.

La troisième journée de la visite en Israël débuta par une visite de l'usine Luz dans la zone industrielle de Jérusalem. A l'issue de la visite, le Grand-Duc accompagné du Président Chaim Herzog, a visité les alentours de Jérusalem.

lem tandis que la Grande-Duchesse a visité à Mevasse-
reth Zion un centre d'intégration de nouveaux immi-
grants et à Beit Dagon l'institut Vulcani.

Ce fut ensuite le départ pour Tel-Aviv où, après une
visite du Musée de la Diaspora, un déjeuner fut offert en
l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par
Monsieur Shlomo Lahat, Maire de Tel-Aviv.

Dans l'après-midi, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
plantèrent deux arbres à l'occasion de la visite de la Forêt
et du Monument dédiés à la Grande-Duchesse Charlotte
à Kfar Hakhoreh; cette cérémonie était organisée par
Keren Kayemeth Leisrael - Fonds National. Une visite
du Kibbutz Genossar clôtura le programme de cette
journée.

La commémoration du 30e anniversaire de la signature des traités de Rome.

Le 10 avril 1987 a été célébré à Luxembourg le 30e
anniversaire de la signature des traités de Rome, dans le
cadre d'une séance académique, en présence de Leurs
Altesse Royale le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le
Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière, des
corps constitués et de près de 500 lycéens et lycéennes de
toutes les régions du pays. L'allocution d'ouverture de la
séance commémorative a été prononcée par Monsieur
Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre
d'Etat. Ce fut ensuite Monsieur Jacques F. Poos, Vice-
Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etran-
gères qui dans une allocution présenta l'orateur principal
de la séance commémorative, Monsieur Maurice Faure,
Sénateur-Maire de Cahors, co-signataire des Traités de
Rome.

Nous reproduisons ci-après le texte des discours de
Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et
de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouver-
nement, Ministre des Affaires Etrangères.

Allocution de Monsieur Jacques SANTER, Président du Gouvernement

Dans le florilège des commémorations qui émaillent
l'actualité, celle du 30ème Anniversaire de la Signature
des Traités de Rome occupe - me paraît-il - une place
toute particulière. Probablement s'agit-il d'une date
qu'on n'aura pas fini de remémorer, tant cet événement
pèsera dans notre histoire.

En elle-même, la date du 25 mars 1957 - que nous
commémorons avec une ou deux semaines de décalage -
n'est pas celle d'un événement unique. La constitution
d'une Communauté Européenne n'a pas de véritable date
de début. Toute une série de traités, entre 1949 et 1986
témoignent que durant la deuxième moitié de ce siècle les
Européens ont tenté - avec un bonheur variable - de
s'organiser et de mettre en commun l'héritage que chacun
des six pays fondateurs, et des actuels douze pays mem-
bres, a en propre.

Si l'on retient comme points de repère les Traités de
Rome - et plus particulièrement celui qui institue la
Communauté Economique Européenne - c'est que ce
Traité couvre le champ d'application le plus large, et le
Traité recèle incontestablement les plus grandes virtuali-
tés pour l'avenir.

La matinée de la quatrième journée fut consacrée à la
visite des lieux saints bordant le lac de Tibériade:
Capharnaüm, Tabgha et le Mont des Béatitudes. A
Saint Jean d'Acre, les Souverains furent rejoints par le
Président et Madame Herzog. Après un déjeuner à Haifa,
ce fut la visite de Césarée. Dans la soirée les Souverains
ont assisté à Tel-Aviv à un concert de l'Orchestre
Philharmonique d'Israël sous la direction de Zubin
Mehta.

Dans la matinée du 15 mai, le Couple grand-ducal a
achevé sa visite officielle en Israël par une visite du noyau
historique de la ville de Jérusalem.

Le qualificatif de "Marché Commun" par lequel, depuis
le départ on qualifiait le Traité instituant la Communauté
Economique Européenne, relève d'une terminologie bien
fallacieuse.

Sans doute s'agissait-il en premier lieu d'abolir les
frontières douanières, d'assurer la libre-circulation des
personnes et des biens, de permettre le libre établissement
et l'exercice d'une profession pour tous les citoyens d'un
Etat-membre dans tous les autres pays de la Commu-
nauté.

En lui-même, le programme - ne fût-ce que dans ses
grandes lignes de force - était énorme. Sans doute fallut-il
une foi profonde dans les destinées de l'Europe pour
croire que ce programme ambitieux serait réalisé dans les
délais voulus; à savoir une douzaine d'années.

De proche en proche, ceux qui géraient la Communauté
à ses débuts, de même que tous ceux qui étaient concernés
de près ou de loin par la réalisation d'une Communauté
Européenne ont dû s'apercevoir que pareille entreprise
comporterait infiniment plus que ce qui avait été prévu
au départ.

C'est que, à travers le Charbon et l'Acier, la libre-
circulation des marchandises, ou la Polituqe Agricole
Commune, les artisans du traité et les opérateurs qui
travaillent à leur mise en oeuvre visaient davantage: une
véritable union des peuples d'Europe - peu importe les
qualificatifs par lesquels on a pu qualifier cette opération.

C'est qu'un processus d'unification s'était mis en
marche, et que ce processus répondait à une multiplicité
d'aspirations, diverses mais complémentaires.

Nous savons désormais - et votre présence ici en est un
témoignage - qu'aucun pays en Europe ne peut prétendre
vouloir vivre son sort à l'intérieur de ses frontières, dans
l'ignorance de ce qui arrive au-delà. Ce sont sans doute
les petits pays - ceux qui, des siècles durant, avaient le
plus souffert des querelles de leurs grands voisins - qui
ont d'abord reconnu l'importance de ce fait. Mais
aujourd'hui il n'est pas en Europe un pays, un peuple, qui
ne réalise combien son sort est lié à celui des autres.

C'est d'ailleurs à travers l'entreprise communautaire
que l'Europe a découvert un monde, qui ne ressemble en
rien à celui que connaissaient nos aînés au début de ce

siècle. L'émergence des grandes puissances économiques qui dominent avec leurs forces industrielles et commerciales les pays en voie de développement, démunis encore des moyens permettant une vie décente et un minimum d'équité entre pauvres et nantis; en filigrane enfin les jeunes puissances industrielles de demain: autant de partenaires ou concurrents qu'aucun Européen aujourd'hui ne peut plus voir à travers son seul cadre national.

Les Traités de Rome – et les Communautés qui en sont issues – dérangent tous ceux dont les concepts économiques et culturels se sont arrêtés dans les années 30, qui n'ont vraiment pu se remettre du cataclysme que fut la Seconde Guerre Mondiale.

Pourtant un monde nouveau est né, quelque part au milieu du 20^{ème} siècle. Il n'est probablement pas faux de mettre la naissance de ce nouveau monde en rapport avec les débuts du processus d'unification européenne, même si – toutes proportions gardées – le poids de l'Europe sur l'échiquier mondial a plutôt diminué qu'augmenté.

Mais les Traités de Rome s'avèrent également prometteurs. Plutôt qu'une nébuleuse de vagues expectatives, les Traités instituant les Communautés Européennes incitent à jeter un regard nouveau sur les rapports économiques et sociaux, sur les problèmes du développement dans le monde, sur l'ensemble des activités humaines et – hélas – aussi sur l'inactivité forcée qu'est le chômage, qui est sans doute le plus grand fléau contemporain.

Si la Communauté Européenne ne recèle en elle-même pas toutes les réponses aux défis posés par ce siècle, je ne m'avancerais cependant pas trop en affirmant que sans la Communauté Européenne la plupart des aspirations des peuples de notre continent ne sont plus réalisables.

Voilà pourquoi le Gouvernement vous est reconnaissant de participer à ce qui n'est pas une rétrospective historique, mais un moment de réflexion en commun sur les réalités européennes, sur ce que la Communauté Européenne a jusqu'à présent réussi, mais aussi et surtout sur ce qui reste à faire.

Car l'oeuvre entamée demeure très largement inaccomplie: pour cette raison, nous sommes particulièrement heureux que nos jeunes concitoyens aient voulu s'associer en si grand nombre à ce qui doit être en définitive un acte de foi et d'espérance.

Allocution de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères

Hormis leur intuition qu'un épanouissement économique et social était impossible dans le cadre étroit des Etats nationaux, les artisans de la construction européenne – et en particulier les auteurs des Traités de Rome – n'avaient à l'esprit aucun schéma précis ni de plan définitif. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, lancée 6 ans plus tôt, avait indiqué la voie: il fallait faire l'Europe par l'économie. Le fait que la Communauté d'aujourd'hui, celle de douze pays européens, s'est progressivement construite autour de ce qu'on a qualifié "le noyau originaire", c'est-à-dire la France, l'Allemagne, l'Italie et les trois pays du Benelux, prouve cependant le caractère politique de l'entreprise. En réalité notre Communauté est la plus grande entreprise politique et économique en Europe dans ce siècle.

L'état de relative faiblesse, qui caractérisait à l'époque les économies des pays européens, faisait encore planer, il y a trente ans, de sérieux doutes sur la possibilité maté-

rielle de réaliser les objectifs du Traité endéans les délais fixés.

Parallèlement, la France – dans une mesure nettement plus forte que les autres – restait profondément sceptique devant ce que les apôtres les plus fervents de l'intégration européenne appelaient la "supranationalité".

Ce serait défigurer l'histoire de l'unification européenne des trente dernières années que de vouloir, après coup, découvrir une trame logique dans le fil des événements tels qu'ils se produisirent.

Les interrogations sur la manière de constituer et de développer la Communauté Européenne n'ont cessé de susciter de grandes controverses, de nourrir des ambiguïtés et de fomentier des malentendus.

Pourtant, au-delà de toutes ces divergences, que chaque citoyen européen peut ressentir jusque dans les choix de sa propre vie quotidienne, un élément européen s'est progressivement dégagé: à savoir, la prise de conscience que hormis une unification qui réussit à donner aux Européens le sentiment d'appartenir ensemble à une communauté de destin il n'y a de véritable solution à aucun des grands problèmes de notre époque.

Vous-même, Monsieur le Ministre Maurice FAURE, vous avez largement influencé tous les développements qui ont émaillé le dernier quart de siècle.

S'il fallait vous décerner un brevet, ce serait sans doute celui de la fidélité. Comme il arrive si souvent dans l'histoire, le nombre des adversaires et des critiques de l'entreprise européenne fut dans une première époque plus considérable que le nombre de ceux qui voyaient dans le pacte conclu sur l'Aventin, à Rome, le début d'une nouvelle phase de l'histoire européenne.

Ayant abandonné vos fonctions gouvernementales, vous êtes resté – au Parlement National aussi bien qu'au Parlement Européen – de longues années durant le courageux défenseur d'une certaine idée de l'Europe. Cet engagement vous a valu au fil des années, la profonde estime de vous contradicteurs mêmes, que – il est vrai – la force de votre conviction et la fougue de votre éloquence ont plus d'une fois impressionnés.

Quand, voici trois ans, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement réunis au Sommet de Fontainebleau ont estimé que le moment était venu de remettre sur le métier le Traité de Rome, vous fûtes immédiatement désigné représentant du Président de la République Française dans un Comité de "sages", chargés de préparer une éventuelle révision des Traités.

Le rapport qui, deux ans plus tard à Milan, esquissait les domaines de la réforme possible du Traité porta largement votre griffe.

Ce n'est certainement pas pour vous chagriner que je rappellerai que la négociation intergouvernementale qui en résulta, resta pour beaucoup en deçà de la ligne d'espérance qui fut celle du "rapport Dooge" à l'élaboration duquel vous aviez apporté votre sagesse, votre clairvoyance, mais aussi la puissance de votre imagination.

D'ailleurs, comme cela fut le cas déjà avec le Traité de Rome, l'Acte Unique qui résulte en partie du travail auquel vous aviez participé, devint rapidement à son tour la cible des critiques. D'aucuns le considéraient d'une excessive timidité et d'une inconsistance médiocre.

Aujourd'hui où son entrée en vigueur est différée en raison des réserves exprimées par un des pays signataires et quatre ans et demi environ avant la nouvelle échéance que les Européens se sont fixés pour le parachèvement du Marché Intérieur, les voix se multiplient pour dire que le Traité de l'Acte Unique est ambitieux au point que ses chances de réalisation – dans les délais envisagés – risquent d'être un leurre.

Même le Parlement Européen, critique averti, commence à découvrir les nombreuses potentialités du nouvel article 149 de l'Acte Unique.

C'est sur cette réflexion que je voudrais terminer cette brève introduction avant de vous prier de prendre la parole.

La vraie ambition des Européens n'est pas celle qui s'exprime en des discours solennels et ronflants. L'ambition véritable consiste dans le courage et la lucidité

d'aborder les problèmes pratiques de l'unification européenne tels qu'ils se posent, et tels qu'ils continueront à se poser au jour le jour.

Si l'on n'a pas les moyens et la volonté de faire face aux questions immédiates – et aussi à celles qui, comme la culture, la défense, les droits du citoyen, sont inhérentes aux problèmes économiques, sociaux, monétaires, – l'Europe restera une grande illusion.

Cet échec-là – j'en suis certain – ne nous serait jamais pardonné par les générations futures.

Vous, cher Monsieur FAURE, vous n'avez jamais cédé à un pessimisme démobilisateur. Jamais vous n'avez démissionné devant la tâche immense, mais exaltante, de construire l'Europe.

Aux jeunes, qui sont venus nombreux pour vous écouter, vous avez donné l'exemple.

Visite officielle de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires Etrangères, en URSS

A l'invitation du Gouvernement soviétique, Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, a effectué une visite officielle en Union Soviétique du 20 au 22 avril 1987. A son arrivée à Moscou, Monsieur Poos fut accueilli par Monsieur Yuri Vrontsov, vice-ministre des affaires étrangères de l'URSS. A Moscou, le ministre des affaires étrangères luxembourgeois a eu des entretiens avec Monsieur Nikolai Ryjkov, président du conseil des ministres de l'URSS, Monsieur Edouard Chevardnadze, ministre des affaires étrangères, et Monsieur V.L. Malkewitch, ministre du commerce extérieur. A l'issue d'un dîner offert en l'honneur du ministre des affaires étrangères luxembourgeois par le ministre des affaires étrangères de l'URSS, Monsieur Poos a prononcé le discours suivant:

Discours de M. Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères

Je suis particulièrement heureux d'être aujourd'hui l'hôte du Gouvernement soviétique et de vous-même, Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères.

Je vous remercie de votre invitation et du chaleureux accueil que nous avons rencontré depuis notre arrivée.

Mon déplacement à Moscou constitue la première visite officielle d'un Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg depuis la visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et de la Grande-Duchesse en Union soviétique, voici douze ans déjà.

Il serait toutefois inexact de dire que durant cet intervalle les relations entre nos deux pays ne se sont pas développées depuis. Les rencontres au sein des différentes organisations et conférences internationales auxquelles nous participons sont fréquentes. La coopération économique, commerciale et culturelle se poursuit normalement. De nombreux contacts et visites telle que celle d'une délégation du Soviet Suprême de l'URSS au Luxembourg ou celle du Président de notre Chambre des Députés en URSS ont donné un éclat certain à nos relations bilatérales.

De même avons-nous pu commémorer, il y a deux ans, le cinquantenaire de l'établissement de relations diplomatiques entre l'Union soviétique et le Luxembourg.

Pendant ce demi-siècle nos pays ont été confrontés à une des plus terribles épreuves de leur histoire.

Envahis, dévastés, meurtris, nos peuples ont résisté avec un courage infaillible et une volonté inébranlable pour sauvegarder leur indépendance.

Les Luxembourgeois suivaient à l'époque à la radio anglaise, en cachette et même au péril de leur vie, les avancées de l'Armée Rouge. Ils n'ont pas oublié l'héroïsme des soldats soviétiques qui ont largement contribué à la défaite d'un occupant cruel et à l'écrasement de son idéologie méprisante.

En sollicitant le privilège de fleurir le monument à la gloire d'un soldat soviétique, mort sur le champ de bataille, j'ai tenu à exprimer à la nation soviétique notre souvenir reconnaissant.

La leçon à tirer de ces déchirements tragiques et de ces souffrances est partagée, j'en suis convaincu, par nos deux peuples: Construire la paix.

Le continent européen a bénéficié depuis maintenant plus de quarante ans d'une paix certes, mais combien fragile, car parfois ébranlée dans ses fondements par des événements et des actes graves. Ces derniers, loin de nous rapprocher, ont rendu plus profondes encore les divisions en Europe. Mais si la paix l'a finalement emportée, c'est qu'au-delà de nos besoins de sécurité, nous avons de part et d'autre su progressivement favoriser la coopération entre l'est et l'ouest.

De ce fait, l'Europe se trouve être un continent privilégié, puisqu'en de nombreux endroits du globe la guerre n'a cessé de faire ses ravages. L'occupation étrangère impose sa loi injuste à de nombreux peuples déniaient ainsi les engagements solennels souscrits dans la Charte des Nations-Unies et refusant aux peuples soumis le droit à l'auto-détermination.

Le peuple Luxembourgeois, souvent victime dans son histoire d'agressions et d'occupations étrangères, se sent naturellement solidaire de ces peuples qui aspirent à l'indépendance et à l'exercice de leurs droits souverains et inaliénables.

L'objectivité nous conduit toutefois à reconnaître que la sauvegarde de la paix en Europe a pour corollaire une course effrénée aux armements engloutissant des ressources considérables.

L'ère nucléaire a ouvert une perspective terrifiante, celle de la destruction et de l'anéantissement total, amenant l'humanité, selon la formule du philosophe Jean-Paul Sartre, "à la veille de la fin des temps". Mais cette perspective inconcevable à bien des égards d'un conflit qui engagé au départ par des armes conventionnelles déboucherait inmanquablement au recours de l'arme nucléaire, aussi terrifiante qu'elle soit, a sans doute contribué à rendre une telle éventualité improbable et je l'espère impossible. Le risque collectif qui en résulterait à l'échelle planétaire nous indique aujourd'hui des voies vers un monde qui aura des assises plus solides.

Si par conséquent l'équilibre des forces a cimenté cette paix, nous sommes à présent arrivés à un point où le surarmement et l'addition de part et d'autre de nouvelles armes ne peuvent plus être justifiés par notre quête légitime à la sécurité.

Il appartient aux responsables politiques de chercher à renverser la vapeur et de relever courageusement le défi du désarmement et du démantèlement des systèmes de destruction de toute nature.

L'opportunité pour une telle démarche n'a jamais été aussi favorable. Les propositions présentées à Reykjavik par le Président Reagan et par le Secrétaire Général du PC US, qui ont été précisées à plusieurs reprises, ont permis l'ouverture de négociations qui s'avèrent certes difficiles, mais qui gardent toutes leurs chances d'aboutir à un accord, comme le montre par ailleurs l'invitation du Président Reagan à une nouvelle rencontre au Sommet à Washington. L'enjeu du processus actuellement engagé est considérable. Sa complexité est telle qu'il faudra nécessairement procéder par étapes, mais sans que l'équilibre global et donc la sécurité de tous, grands ou petits, ne soient à aucun moment remis en question.

Le Luxembourg, en tant que membre fondateur d'une Alliance défensive, l'OTAN, suit ces développements avec le plus grand intérêt et avec espoir. Nous saluerons tout accord qui permettra la mise en oeuvre de l'option zéro en matière d'euromissiles et qui constituera sans aucun doute une percée historique dans le processus de désarmement. Mais nous sommes également convaincus qu'un tel accord ne sera pas suffisant en lui-même. D'autres accords en matière d'armes nucléaires de courte portée tout comme l'élimination totale des armes chimiques doivent suivre. Le démantèlement des disparités en matière de forces conventionnelles n'a pas progressé d'un pouce depuis 14 ans à Vienne à la table des négociations portant sur les MBFR.

C'est avec un vif intérêt que nous avons pris note des idées lancées récemment par le Secrétaire Général Gorbatchev au sujet de l'élimination des déséquilibres existants ainsi que de la vérification de la mise en oeuvre des accords de désarmement.

La vérification est sans aucun doute une des clés de la réussite du processus engagé.

Il me faut préciser que pour mon Gouvernement le désarmement, aussi nécessaire qu'il soit, n'est qu'un élément de relations est-ouest plus stables et plus coopératives.

La méfiance qui subsiste entre les deux blocs militaires n'existe pas parce qu'il y a de part et d'autre une suraccumulation d'armements. Cette dernière est plutôt la résultante d'innombrables préventions et de soupçons accumulés depuis des décennies par ceux qui vivent dans des régimes politiques et économiques différents.

Les frontières qui divisent l'Europe en deux blocs restent trop étanches. Les contacts entre populations, la libre circulation des personnes comme des idées reçoivent encore trop souvent, malgré l'Acte d'Helsinki et les différentes réunions de la CSCE, des barrières difficilement franchissables. S'agit-il raisonnablement d'une atteinte à la sécurité d'un Etat, si un de ses ressortissants veut émigrer, s'il désire lire tel ou tel journal, s'il souhaite pratiquer sa religion?

Une paix solide implique sûrement une diminution des arsenaux militaires, nucléaires ainsi que conventionnels, mais elle nécessite également une plus grande ouverture des sociétés et le respect des droits de tout un chacun.

Il ne peut y avoir de confiance véritable entre nations à partir du moment où le respect des droits de l'homme est mis en cause sous prétexte de défendre ou de protéger la sécurité de l'Etat.

Certes, il est incontestable qu'il existe entre nos deux systèmes des divergences considérables en matière d'organisation politique et économique. Mais ces divergences réelles ne diminuent pas l'universalité des droits fondamentaux de la personne humaine d'ailleurs consacrés dans la Déclaration Universelle du 10 décembre 1948. Elles sauraient non plus empêcher une large coopération et les relations fondées sur la confiance mutuelle entre pays ayant des systèmes socio-économiques différents.

Les discussions qui ont actuellement lieu à Vienne dans le cadre de la CSCE montrent que cette indispensable confiance entre l'ouest et l'est se construit lentement et parfois péniblement. Mais tout progrès tel que celui obtenu l'année dernière à la conférence de Stockholm sur les mesures de sécurité et de confiance est susceptible de nous rapprocher et de diminuer ainsi les risques de tensions.

Aujourd'hui votre pays s'engage sous la conduite du Secrétaire Général Gorbatchev sur la voie de la modernisation et de la réforme. Des décisions importantes, notamment en matière de droits de l'homme, ont été prises et elles ont suscité tout notre intérêt.

La transparence qui inspire votre politique peut à bien des égards constituer un stimulant pour les relations entre l'est et l'ouest. Elle est de nature à rendre cette maison européenne qui nous est commune, et dont parlait le Secrétaire Général, plus ouverte et plus sûre.

Le Luxembourg, cher collègue, y apportera sa contribution toute modeste qu'elle sera. Nous souhaitons que la chance historique qui se présente aujourd'hui soit saisie fermement et raisonnablement. Les peuples européens aspirent à une paix fondée sur le désarmement équilibré et une coopération intensifiée dans l'intérêt de tous nos pays.

Les potentialités de coopération entre l'Union soviéti-

que et le Luxembourg ainsi que la Communauté européenne dont mon pays est un membre actif sont considérables et encore largement inexploitées.

Voilà incontestablement un défi à relever et une chance à saisir en cette fin du 20^e siècle.

Permettez-moi de lever mon verre, au bien-être et à la

Session extraordinaire de l'Assemblée et réunion du Conseil des ministres de l'UEO à Luxembourg

Les 27 et 28 avril 1987 ont eu lieu à Luxembourg la session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) et la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères et de la défense des sept pays de l'UEO.

Lors de la séance finale de l'Assemblée extraordinaire des discours furent prononcés par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des affaires étrangères et président en exercice du Conseil, et par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours ainsi que le communiqué final qui a été publié à l'issue de la réunion du Conseil des ministres.

Discours de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des affaires étrangères, président en exercice du Conseil

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je me réjouis de voir coïncider cette session extraordinaire de votre Assemblée et la session ordinaire de notre Conseil des ministres, la seconde à avoir été tenue dans le contexte de la présente présidence luxembourgeoise.

Cette coïncidence me donne en effet l'occasion de vous informer tous ensemble des résultats de nos débats ministériels, immédiatement après qu'ils ont pris fin. J'en suis heureux car j'attache un intérêt essentiel au développement continu du dialogue substantiel qui doit exister entre les représentants des exécutifs et ceux des organes législatifs de nos Etats membres. Ce n'est qu'à travers ce débat démocratique et donc public que pourra se dégager – au sein de nos opinions publiques – la conscience de ce que signifie, dans son contexte européen comme dans son contexte atlantique, la sécurité de notre Europe.

Plus significatif encore, votre session extraordinaire et la session ordinaire de notre Conseil des Ministres, prennent place toutes deux à un moment particulièrement important pour cette Europe et pour notre organisation. Les rapports Est-Ouest comme les relations transatlantiques, connaissent depuis plusieurs mois des évolutions dont le rythme ne cesse de s'accroître. Nous pouvons entrevoir aujourd'hui la possibilité de changements majeurs dont l'impact prévisible est susceptible de modifier considérablement l'environnement stratégique de notre continent. Les délicats équilibres sur lesquels repose depuis plus de 40 ans la paix sont à considérer dans ces nouvelles perspectives.

Dans de telles circonstances, la nécessité pour nos Etats de réfléchir ensemble et de se concerter dans le cadre d'une solidarité atlantique active hors de laquelle il n'y a pas de défense crédible de l'Occident, et donc de l'Europe

prospérité du peuple soviétique et à votre bonheur personnel, Monsieur le Ministre.

Je lève également mon verre à la santé du Secrétaire Général Gorbatchev ainsi qu'à l'amitié et à la coopération entre l'Union soviétique et le Grand-Duché de Luxembourg.

occidentale, sur les problèmes de leur sécurité s'impose à tout jamais.

C'est à cette réflexion et à cette concertation que mes collègues des affaires étrangères et de la défense viennent de se livrer sous la présidence de M. Fischer et la mienne. Nous l'avons fait à deux niveaux, en fait inséparables l'un de l'autre: celui de l'évaluation de la situation à laquelle nous nous trouvons confrontés aujourd'hui, et celui de la définition progressive de nos intérêts essentiels de sécurité, c'est-à-dire des critères à partir desquels notre examen en commun de cette situation peut se faire.

Je suis heureux de pouvoir dire que ce double exercice a été mené au sein de notre Conseil de la façon la plus ouverte, la plus approfondie et la plus constructive. Il nous a permis de dégager des convergences significatives, dont je souhaite vous communiquer les grandes lignes. En ce qui concerne le point de la situation actuelle, nous avons été unanimes à noter avec satisfaction l'amélioration des rapports Est-Ouest et ses conséquences positives dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement.

C'est dans cette perspective que nous avons évoqué les entretiens que le Secrétaire d'Etat, M. Schultz, a eus du 13 au 15 avril à Moscou avec le Secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique et le ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Cheverdnadze. Faisant suite à ceux qu'ils avaient eus avec les mêmes interlocuteurs, le Premier ministre britannique et Sir Geoffrey Howe, et précédant ceux que je viens d'avoir moi-même, ils s'inscrivent dans un mouvement de dialogue auquel tous nos gouvernements sont éminemment favorables.

La cohésion de l'Alliance et la cohérence des positions de certains membres ont sans nul doute favorisé cette évolution positive. Nous souhaitons tous que cette cohérence et cette cohésion soient maintenues, voire renforcées, et nous saluons à cet égard la volonté des Etats-Unis de poursuivre leurs consultations approfondies avec les alliés en vue d'aboutir à des positions communes qui tiennent véritablement compte des intérêts communs.

Nos Etats membres ont toujours exprimé le voeu de voir les forces nucléaires intermédiaires retirées du théâtre européen. Ils avaient donc approuvé l'option zéro-zéro lorsqu'elle a été déposée à Genève sur la table des négociations par leur allié américain en 1981. C'est donc avec un intérêt positif et avec satisfaction qu'ils constatent aujourd'hui qu'un accord susceptible de se réaliser dans ce but est maintenant envisageable.

Comme il est normal, ils souhaitent qu'un tel progrès

soit un facteur de renforcement de leur sécurité et non le contraire.

Les Ministres ont rappelé leur grave préoccupation devant la supériorité soviétique existant en matière de missiles nucléaires intermédiaires à plus courte portée, et la nécessité de ne pas la négliger dans tout accord sur les forces nucléaires intermédiaires. Dans ce contexte, ils ont noté qu'en réponse à des propositions antérieures déposées par les Etats-Unis, l'Union soviétique a récemment fait une déclaration quant à ces missiles, déclaration dont le contenu devra être soigneusement examiné dès qu'il sera précisé par écrit. Ils se sont félicités des consultations menées actuellement au sein de l'Alliance.

J'ai fait tout à l'heure allusion au délicat équilibre qui assure les 40 ans de paix dont nous jouissons. Cet équilibre a reposé jusqu'à présent sur des éléments nucléaires et des éléments conventionnels qui, ensemble, assurent la crédibilité de la stratégie de la réponse flexible. Nous restons fidèles à cette stratégie et nous entendons que sa crédibilité soit maintenue à l'avenir et donc que les deux composantes nucléaires et conventionnelles demeurent. Cela exige pour chacun des éléments qui constitue notre potentiel de défense un équilibre réel entre l'Ouest et l'Est des forces à un niveau que nous souhaitons évidemment aussi bas que possible. Cela est particulièrement vrai, entre autres, des armes chimiques et des capacités conventionnelles.

Ces propositions peuvent être considérées comme celles de l'ensemble des Etats membres de l'UEO. Ces propositions correspondent, d'autre part, à une série d'orientations essentielles pour la sécurité de notre Europe.

Ces orientations, quelles sont-elles? Eh bien, nous pensons que l'objectif premier de la politique de sécurité européenne est la prévention de toute forme et de toute menace de conflit militaire par une dissuasion et une défense adéquates. En effet, à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible, la sécurité de l'Europe occidentale ne pourra être assurée sans une structure de défense comportant des moyens tant conventionnels que nucléaires et concourant de façon visible et indissociable à l'exercice d'une dissuasion crédible. A cet égard, une composante conventionnelle forte constitue la condition primordiale de la stratégie de défense à l'avant de l'Europe occidentale.

Nous estimons, d'autre part, que la sécurité de l'Europe occidentale ne se conçoit pas en dehors de l'Alliance atlantique: le maintien de la présence en Europe des forces américaines nécessaires, garantissant le couplage entre la sécurité européenne et la sécurité américaine, est indispensable. Quant aux forces nucléaires de la France et du Royaume-Uni, elles fournissent une contribution importante à la sécurité européenne. Elles ne sont pas concernées par les négociations en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Il va de soi que chaque Etat européen doit bénéficier d'une sécurité égale. En retour, chaque Etat européen doit fournir une contribution à la défense commune correspondant à ses capacités propres. Dans ce contexte, l'accroissement de l'efficacité des efforts de défense des pays européens est fonction d'une amélioration de la coopération en matière d'acquisition d'armement. La sécurité de cette Europe ne peut en outre être considérée isolément du reste du monde. Ainsi, dans l'évaluation des risques, les Etats européens doivent prendre en compte les tensions et conflits qui surgissent en dehors de

l'Europe, dans la mesure où de tels développements affectent leur sécurité.

Notre sécurité dépend autant du dialogue et de la réduction des tensions que de notre effort de défense. Ces deux éléments ne s'opposent pas; ils sont au contraire tout à fait complémentaires et se trouvaient liés dans le fameux rapport Harmel.

Le Conseil des Ministres de l'UEO est donc convenu de participer vigoureusement à une politique de coopération et de dialogue fondée sur une capacité de défense crédible. La volonté de promouvoir le contrôle des armements et le désarmement pour assurer un équilibre stable des forces au niveau inférieur est un volet indispensable d'une telle politique de sécurité. Les accords en cette matière doivent accroître notre sécurité, renforcer la stabilité en étant vérifiables.

En tout état de cause, les Ministres ont affirmé leur volonté de voir l'Europe occidentale être, dans le contexte international actuel, un acteur assumant pleinement ses responsabilités, dans le développement de tout dialogue. Ils ont notamment réfléchi au moyen d'éviter que n'apparaisse le risque d'une marginalisation de l'Europe dans l'actuel débat stratégique.

C'est conformément aux orientations que je viens de préciser, que le Conseil des Ministres a pris note d'un rapport sur les intérêts de sécurité de l'Europe dans le contexte stratégique. Ce rapport avait été préparé selon un mandat défini lors de la session ministérielle informelle du Conseil de l'UEO des 13 et 14 novembre derniers. Ce document sera encore approfondi et élargi sur instruction du Conseil par les instances compétentes de l'organisation.

Il me semble clair, de ce que je viens de vous dire, que la relance de l'UEO est désormais bien engagée: elle peut être considérée comme ayant acquis sa vitesse de croisière. C'est pourquoi les ministres ont décidé de se pencher dès la présente session de leur conseil sur la mission, les tâches et les structures définitives de l'organisation. L'association étroite des ministres des affaires étrangères et de la défense à l'ensemble des travaux de l'organisation est désormais une réalité. Les directeurs politiques des ministères des affaires étrangères de nos sept Etats, et leur homologue du département de la défense se réunissent désormais régulièrement. Au cours des quatre premiers mois de cette année 1987, ils l'ont fait déjà deux fois. Les hauts fonctionnaires - directeurs politiques adjoints, ou directeurs politico-militaires de nos ministères des affaires étrangères et leurs homologues de la défense nationale - font de même dans le cadre d'un groupe de travail spécial, ceci à un rythme plus soutenu encore, c'est-à-dire qu'ils se rencontrent une fois par mois, ce qui dépasse même la cadence des réunions dans le cadre de la coopération politique européenne. Ces deux structures ont compétence pour se saisir de tout problème relatif à la sécurité de l'Europe telle qu'elle se présente dans le contexte de la solidarité atlantique.

Les experts venus des capitales, enfin, se retrouvent dans le même double contexte pour connaître des questions qui leur sont confiées, tels que les problèmes soulevés par l'évolution de l'Initiative de défense stratégique ou les intérêts de la sécurité de l'Europe occidentale. La périodicité de leurs réunions obéit aux exigences de leurs travaux. De nouvelles structures ont donc fait leur apparition aux côtés de celles déjà existantes, comme le Conseil des Ministres et le Conseil permanent - qui coordonne l'ensemble des activités de notre organisation.

Elles rendent possible la poursuite de la réflexion et de la concertation sur les questions de sécurité que la déclaration de Rome a donné mandat à l'UEO réactivée de mener et lui donnent les moyens de devenir ce qu'elle était destinée à être: une coopération politique en matière de sécurité.

Quant aux organes ministériels, Secrétariat général et agences chargées des questions de sécurité, ils se trouvent placés au service de ces structures anciennes et nouvelles dont il vient d'être question. Le Secrétariat général les sert dans son action journalière, notamment à travers sa division politique. Les agences, en étroit contact avec le Secrétariat, vont constituer un centre d'études à moyen et à long terme, dont l'efficacité sera d'autant plus grande qu'elles seront soumises à l'autorité d'un seul directeur, et structurées et composées de manière à offrir aux structures intergouvernementales le meilleur de leur expertise. Le Conseil permanent a été chargé par les ministres de mettre en oeuvre de façon détaillée ces lignes directrices adoptées par les ministres.

Par ailleurs, le Conseil ministériel a procédé à un premier examen d'un plan d'études sur les intérêts de sécurité en Méditerranée, élaboré conjointement par l'Italie et la France. Ils ont donné mandat aux structures compétentes de l'organisation d'approfondir le sujet. De même, notre Conseil a pris note d'un rapport sur l'IDS préparé par les experts, et où sont analysées les implications politico-stratégiques des programmes de recherche en cours sur les systèmes stratégiques défensifs. Les ministres ont souhaité que les experts poursuivent, à intervalles réguliers, l'examen de ces implications en les plaçant dans le cadre des nécessaires réflexions sur l'ensemble des problèmes affectant les intérêts de sécurité de l'Europe occidentale.

Mes collègues des affaires étrangères et de la défense nationale se sont également penchés sur le problème de l'élargissement de l'UEO. L'intérêt pour notre organisation grandit. Après le Portugal et l'Espagne, voici maintenant que la Grèce et la Turquie reconnaissant par leurs démarches respectives l'importance que prend à leurs yeux l'UEO. Ces manifestations d'intérêt pour ce que notre Organisation est en train de devenir sont évidemment considérées par nous tous comme un élément positif.

Toutefois, une décision du Conseil ministériel de l'UEO serait à ce stade prématurée. Les ministres n'ont abordé le problème que de manière informelle, en attendant que les choses deviennent plus claires à la fois pour les Etats membres de l'UEO que pour les Etats intéressés à en faire partie. En effet, les décisions définitives restent à prendre en ce qui concerne les missions, tâches et structures de l'Union, d'une part, ceci avant le 31 décembre de cette année, et, d'autre part, le travail de définition commun des orientations fondamentales de la sécurité européenne autour desquelles un consensus peut s'élaborer se poursuit.

Voilà, M. le Président, Mmes et MM. les membres de l'Assemblée parlementaire de l'UEO, le bilan de notre session du Conseil ministériel. Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que je vous le présente car, vous en conviendrez avec moi, il est loin d'être négligeable.

Vous apprécierez sans doute que les préoccupations qui ont été au premier rang de nos discussions ministérielles rencontrent très exactement celles qui sont les vôtres et donc ont témoigné à la fois les entretiens que votre Président et plusieurs de ses collègues du Comité des Prési-

dents ont eus à Moscou, d'une part, et les débats de la session extraordinaire que vous venez de tenir, d'autre part, tels qu'ils ont été traduits notamment dans votre Recommandation no 443. De tout cela, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte grâce au rapport que je viens de vous livrer, les ministres ont tenu compte et continueront de tenir le plus grand compte à l'avenir.

Une politique de sécurité de l'Europe et l'effort de défense qui la sous-tend supposent, en effet, un consensus aussi large que possible des peuples européens, quant aux objectifs essentiels de cette politique. Ce consensus passe nécessairement par le dialogue entre nous.

C'est conscients de cette réalité que les ministres ont discuté du problème du budget de l'Assemblée. Je sais combien cette question vous tient à coeur et nous en avons discuté longuement et de façon approfondie, notamment dans le cadre des rencontres que j'ai eu l'honneur d'avoir, entres autres, avec votre Président et votre Comité des Présidents. Cette importante affaire demeure sur l'agenda du Conseil des Ministres.

Toutefois, celui-ci vient d'accepter la situation en admettant un budget séparé par rapport au budget ordinaire, pour rencontrer les besoins financiers croissants requis par les pensions. D'autre part, il a accepté de rencontrer vos vœux en ce qui concerne l'autonomie de gestion budgétaire, dans la limite des crédits approuvés. En ce qui concerne l'augmentation du budget ordinaire, il souhaite se donner davantage de temps de réflexion pour en examiner la réalisation sur la base de données précises. Ainsi que vous le voyez, deux sur trois de vos souhaits en la matière ont d'ores et déjà reçu une réponse constructive et je suis heureux pour ma part de pouvoir vous l'annoncer.

D'autre part, les ministres sont d'accord avec l'Assemblée pour intensifier avec elle le dialogue qui permettrait de dégager les modalités politiques d'une collaboration accrue en ce qui concerne les instances législatives et exécutives de notre organisation. Ils ont donc eu un échange de vues sur les relations avec l'Assemblée. Déférant à une suggestion de celle-ci, ils ont chargé le Secrétaire général de leur faire des propositions à l'occasion de la prochaine session ministérielle.

Je me réjouis, avec tous mes collègues les ministres de nos sept Etats membres, des résultats ainsi acquis et qu'il soit dès lors possible que notre rencontre puisse se présenter dans d'aussi bonnes conditions qu'aujourd'hui.

Discours de Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force publique

— Mesdames, Messieurs,

Si je vous ai demandé la parole c'est pour montrer une fois plus que la structure des conseils joints est une bonne formule, une formule qui fonctionne bien; tel a été encore une fois le cas hier soir à l'occasion d'un échange de vues informel qu'ont eu les ministres de la défense. Cet échange de vues informel a été conçu dans un esprit de complémentarité qui anime précisément les ministres de la défense au sein de l'UEO et la discussion d'hier soir a porté essentiellement sur le fond du problème qui vient d'être évoqué par le Président du Conseil, à savoir, les propositions de désarmement dans les domaines des FNI. Je peux vous dire que la discussion a été franche et substantielle et que les responsables de la défense ont clairement énoncé quelles sont leurs attentes mais égale-

ment quelles sont leurs préoccupations et surtout quelles sont leurs propres responsabilités dans ce domaine.

Les ministres ont souligné une fois de plus que la menace nucléaire contre l'Europe occidentale n'émane pas uniquement des FNI. Une élimination totale des systèmes à portée intermédiaire ne diminuerait pas foncièrement, en termes quantitatifs absolus, la menace qui pèse sur l'Europe. L'Europe doit garder en matière de dissuasion un contrepoids. Nous avons besoin d'un système d'armement qui peut menacer l'agresseur potentiel et non pas nos propres pays ou nos propres populations. Il faut donc des armes de dissuasion qui aient une portée suffisante. De plus, les mesures de désarmement au niveau des FNI ne doivent pas être séparées d'efforts parallèles de désarmement dans le domaine aussi bien des armes stratégiques que de celui des armements conventionnels. Ces mesures ne devront pas rompre les équilibres existants. Le déséquilibre conventionnel a été au centre des préoccupations des Ministres de la défense qui ont insisté plus particulièrement sur la nécessité d'un rééquilibrage conventionnel. Il faut tout prévoir et tout faire pour sauvegarder la riposte graduée et, pour ce faire, une capacité de dissuasion à tous les niveaux est requise.

Un certain nombre de collègues se sont interrogés sur les chances et sur l'opportunité d'une option zéro globale, c'est-à-dire l'élimination totale des systèmes nucléaires intermédiaires, et pas seulement en Europe. Dans ce contexte, la nécessité de préserver une solidarité de fond entre Européens a été mentionnée.

Concernant les mesures de vérification qui devront accompagner tout accord de réduction des armements nucléaires, celle-ci ont été jugées essentielles, mais aussi extrêmement difficiles, voire, sous certains aspects, impossibles.

Pour ce qui est de l'approche générale des négociations dans le domaine des FNI, il importe avant tout de ne pas négocier sous pression. Du reste, nous autres Européens, nous avons une chance unique d'influencer la position des négociations américaine; d'ailleurs les Américains eux-mêmes nous ont offert cette possibilité.

Les ministres de la défense sont pleinement conscients de cette responsabilité et sont tout disposés à l'assumer. La discussion qu'ils ont eue hier soir a montré une fois de plus que les problèmes soulevés par les propositions de désarmement nucléaires en Europe sont complexes; il est vrai que le débat actuel touche au fondement même de la sécurité européenne. Cette discussion a également montré toute l'utilité d'un forum tel que celui de l'UEO pour procéder à une concertation et à une harmonisation des vues sur des problèmes politiques et stratégiques d'une importance vitale pour l'Europe. Si la discussion actuelle qui est menée sur le désarmement nucléaire en Europe comporte certains risques pour les Européens, elle offre également à ces Européens la chance de mieux définir leurs intérêts de sécurité essentiels, et non pas seulement les intérêts du moment, mais avant tout les intérêts à long terme.

Conseil ministériel Luxembourg, 27-28 avril 1987

Communiqué

1. Les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UEO se sont réunis à Luxembourg le 28 avril 1987. Leurs discussions ont été le prolongement du processus de réflexion commune sur les questions de sécurité entrepris en 1984. Ils ont rappelé l'importance de la

Déclaration de Rome et des communiqués de Bonn en 1985 et de Venise en 1986.

2. Les ministres ont souligné l'importance du rôle que peut jouer l'UEO dans le développement d'une Union européenne, dont une étape importante a été la signature de l'Acte Unique européen. Ils ont fait valoir l'importance de la poursuite du renforcement de la composante européenne de l'Alliance atlantique. Celle-ci a besoin d'une Europe forte et unie, dont les pays analysent et définissent plus clairement en commun leurs intérêts en matière de sécurité. A cette fin, ils se proposent d'accroître le rôle de l'UEO en tant qu'instance compétente en la matière. Une telle évolution sera également conforme aux intérêts de tous les alliés. La défense de l'Amérique du Nord passe par la défense d'une Europe libre.

3. Les ministres ont rappelé que leur objectif primordial demeure de renforcer la paix dans la liberté et de prévenir toute forme de conflit ou d'intimidation par des moyens militaires. Ils ont réaffirmé que la doctrine occidentale de prévention d'un conflit gardait, pour un avenir prévisible, toute sa valeur avec une combinaison appropriée de forces nucléaires et conventionnelles qui offrent un moyen crédible de dissuader toute forme d'agression. Ils ont souligné la nécessité de maintenir l'efficacité de cette stratégie par le couplage entre la sécurité de l'Europe et celle de l'Amérique du Nord. Rappelant le caractère indivisible de la sécurité dans la zone du Traité de l'Atlantique Nord, les ministres ont à nouveau fait valoir le caractère indispensable de l'engagement des Etats-Unis et du Canada en faveur de la défense de l'Europe. La présence de leurs forces nucléaires et celle de leurs troupes sur le continent européen restent indispensables pour assurer la sécurité de l'Alliance dans son ensemble.

4. Les ministres ont rappelé dans ce contexte l'importance de la contribution des sept pays membres de l'UEO aux capacités de défense de l'Alliance. Ils ont souligné qu'une capacité conventionnelle forte est une condition fondamentale de la défense efficace du territoire ouest-européen.

Ils ont rappelé que cinq des Etats membres fournissent des systèmes de lancement et des infrastructures pour l'armement nucléaire placés sous contrôle américain. Ils ont salué la contribution des forces nucléaires indépendantes françaises et britanniques à la dissuasion occidentale dans la mesure où elles accroissent l'incertitude pour l'agresseur potentiel.

5. Les orientations rappelées ci-dessus demeurent pleinement valables dans le contexte de l'évolution actuelle des relations Est-Ouest.

Tous les aspects du dialogue Est-Ouest affectent les intérêts de sécurité de l'Europe. Les ministres de l'UEO ont rappelé leur volonté de voir l'Europe occidentale continuer à participer activement au développement de ce dialogue et assumer pleinement ses responsabilités.

Tout en marquant leur attachement au maintien d'une forte capacité de défense, les gouvernements membres de l'UEO continueront de faire les efforts nécessaires en vue de développer la coopération et le dialogue avec les pays de l'Europe de l'Est.

Les ministres ont manifesté leur ferme intention de mettre pleinement à profit la réunion sur les suites de la CSCE qui se tient à Vienne pour effectuer des progrès dans tous les domaines. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé leur engagement à l'égard de toutes les dispositions de

l'Acte Final d'Helsinki et du document de clôture de Madrid. L'application équilibrée de celles-ci est la condition même d'une évolution plus constructive des relations Est-Ouest sur tous les plans – politique et militaire autant qu'économique et technologique, ainsi que dans le domaine des droits de l'homme et des relations humaines. Chaque progrès vers la libre circulation des personnes et des idées permet d'avancer vers le dépassement de la division qui continue d'affecter l'Europe, en contribuant à établir un cadre stable pour la paix et la sécurité en Europe.

7. Les efforts en faveur du contrôle des armements et du désarmement ayant pour objectif des accords réellement vérifiables menant à un équilibre des forces stable à des niveaux réduits font partie intégrante de la politique de sécurité occidentale. Le succès des négociations Est-Ouest en cours continue de dépendre de la solidarité entre l'Europe et les Etats-Unis.

Les ministres ont noté avec satisfaction que les conditions et les perspectives du dialogue entre l'Est et l'Ouest concernant le contrôle des armements se sont améliorées. Cette amélioration s'est traduite récemment par l'intensification des négociations à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, marquée par la visite du Secrétaire d'Etat Shultz à Moscou.

Les ministres ont exprimé l'espoir que les perspectives de progrès se confirmeront et se concrétiseront en accords qui finiront par réduire la menace jusqu'ici constante que représentent les capacités militaires soviétiques.

8. Les ministres ont tenu à rappeler que la proposition fondamentale dans le domaine des missiles nucléaires à portée intermédiaire basés à terre a été officiellement présentée par les Etats-Unis dès 1981. Si la conclusion d'un tel accord s'avère possible, elle sera le résultat de la démarche constructive et de la ténacité des pays occidentaux concernés. Ils ont souligné que tout accord sur le contrôle des armements devrait répondre aux besoins fondamentaux de sécurité de l'Occident.

Les ministres ont examiné avec intérêt la possibilité, de plus en plus réelle, d'un accord effectivement vérifiable visant à l'élimination complète des forces nucléaires intermédiaires à longue portée américaines et soviétiques basées à terre. Ils appuient pleinement les efforts déployés par les Etats-Unis pour y parvenir.

Les ministres ont rappelé leur grave préoccupation devant la supériorité soviétique existante en matière de missiles nucléaires intermédiaires à plus courte portée et la nécessité de ne pas la négliger dans tout accord sur les forces nucléaires intermédiaires. Dans ce contexte, ils ont noté qu'en réponse à des propositions antérieures déposées par les Etats-Unis, l'Union soviétique a récemment fait des déclarations quant à ces missiles, dont le contenu devra être soigneusement examiné dès qu'il sera précisé par écrit. Ils se sont félicités des consultations menées actuellement au sein de l'Alliance.

9. Les ministres, soulignant la grande importance qu'ils attachent à ce que des progrès soient également accomplis dans le domaine des armements stratégiques, ont réaffirmé leur soutien à la proposition des Etats-Unis, qu'ils estiment prioritaire, de réduire de moitié les forces offensives stratégiques soviétiques et américaines. En ce qui concerne les négociations sur l'espace et les systèmes défensifs, aucun effort ne doit être épargné à Genève pour parvenir à un accord sur la relation entre les armes stratégiques offensives et les systèmes défensifs des Etats-Unis

et de l'Union soviétique, avec pour objectif le renforcement de la stabilité stratégique.

10. Les ministres ont rappelé que des réductions des armes nucléaires rendraient plus importantes la suppression de la supériorité conventionnelle au Pacte de Varsovie et l'élimination des armes chimiques, étant donné la nécessité d'assurer un équilibre stable en toutes circonstances.

Ils ont souligné la nécessité de se concentrer sur les problèmes découlant de l'asymétrie géostratégique et des capacités dont dispose le Pacte de Varsovie pour lancer une attaque-surprise ou une action offensive de grande envergure.

11. Les ministres ont souligné leur détermination d'intensifier leurs efforts pour renforcer la stabilité et la sécurité dans toute l'Europe au moyen d'une plus grande transparence et pour obtenir un équilibre global et stable des forces conventionnelles qui se situe à des niveaux moins élevés et qui soit vérifiable. Ils ont rappelé la Déclaration de Bruxelles du 11 décembre 1986. Ils ont exprimé leur espoir que les discussions informelles entamées à Vienne dans une atmosphère constructive aboutissent dans des délais raisonnables à un accord permettant l'ouverture de nouvelles négociations sur le contrôle des armements conventionnels en Europe, visant à éliminer les déséquilibres existants.

Ils ont en même temps rappelé leur détermination de tout faire pour que la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe continue ses travaux.

Seul un équilibre des forces stable entre l'Est et l'Ouest à chaque étape du processus de contrôle des armements peut garantir la sécurité en Europe occidentale.

12. Les ministres ont en outre insisté sur leur volonté de conclure un accord global réellement vérifiable visant à l'élimination totale des armes chimiques.

13. Les ministres se sont déclarés résolus à poursuivre leurs efforts pour maintenir en Europe la base technologique et industrielle nécessaire pour assurer le développement d'une industrie d'armement européenne forte et compétitive qui constitue un aspect important de la contribution de l'Europe à la défense. A cet égard, ils ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à une collaboration plus intense et plus systématique dans le domaine des armements conventionnels.

14. Les ministres ont pris note d'un rapport intérimaire sur les intérêts européens en matière de sécurité dans le contexte stratégique actuel. Ce rapport a été préparé en exécution du mandat donné par le Conseil ministériel lors de sa session informelle qui s'est déroulée à Luxembourg les 13 et 14 novembre 1986.

Ils ont donné mandat au Conseil permanent de mettre au point ce rapport et d'élaborer sur cette base une plateforme commune qui identifie les principes de la sécurité européenne en vue de son examen et de son adoption et publication éventuelles lors de la prochaine session ministérielle de La Haye.

15. Les ministres ont pris note du rapport préparé par le Groupe de travail spécial où sont analysées les implications politico-stratégiques des programmes de recherche en cours sur les systèmes stratégiques défensifs. Ils ont chargé le groupe de travail spécial de poursuivre l'examen des implications de la défense antimissiles balisti-

ques dans le cadre de sa réflexion sur l'ensemble des problèmes affectant les intérêts de sécurité en Europe occidentale.

16. En ce qui concerne les problèmes de sécurité en Méditerranée, les ministres ont pris note du projet de plan d'étude préparé conjointement par la France et l'Italie qui, conformément à leur décision de novembre 1986, devrait servir de base aux réflexions d'un groupe d'experts sous l'autorité du Conseil.

17. Les ministres ont noté avec satisfaction que la relance de l'Organisation, qui permet d'assurer une asso-

ciation étroite des ministères des affaires étrangères et de la défense est entrée dans les faits. Ils ont entendu un rapport de la présidence sur la réorganisation des structures intergouvernementales de l'UEO.

Ils ont rappelé que les dispositions restant à prendre devraient être précisées pour le 31 décembre 1987, en envisageant également un regroupement éventuel des organes ministériels dans une seule capitale. Ils ont instruit en conséquence le Conseil permanent pour que des propositions définitives puissent leur être présentées lors de la session d'automne.

La 50e Foire Internationale de Luxembourg

Le 23 mai 1987 a eu lieu l'ouverture de la 50e Foire Internationale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et, à l'occasion de l'Année belge du Commerce extérieur, du Prince et de la Princesse de Liège et du Ministre belge des Communications et du Commerce extérieur, Monsieur Herman de Croo. Environ 2.300 exposants de 46 pays ont participé à cette Foire de printemps jubilaire. Lors de la cérémonie d'ouverture des allocutions furent prononcées par Monsieur Claude Pescatore, Président de conseil d'administration de la Société des Foires Internationales de Luxembourg, par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes moyennes, par Monsieur Herman de Croo, Ministre belge des Communications et du Commerce extérieur, et par Madame Lydie Würth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes moyennes.

La cinquantième Foire Internationale de Luxembourg fait preuve d'une jeunesse et d'une nouveauté remarquables. Au service de l'économie luxembourgeoise dès 1948, cette manifestation a su s'adapter aux changements profonds que notre pays a connus depuis l'après-guerre, mais elle n'a pris aucune ride. Bien au contraire, elle ne réussit pas seulement d'année en année à mobiliser un nombre croissant d'exposants et de visiteurs. Elle arrive également à faire preuve d'un esprit d'innovation qui fait que la Foire de Luxembourg reste un événement dans la vie économique de notre pays.

Les inventeurs de cette formule de jeunesse sont nombreux. Permettez-moi de remercier au nom du Gouvernement tous ceux qui aujourd'hui ou par le passé ont oeuvré au sein de la Société des Foires Internationales. Je leur souhaite de garder soigneusement la recette qui a fait de la Foire Internationale une véritable vitrine du succès et de l'innovation.

Altesses Royales,

Votre présence fidèle à cette cérémonie d'ouverture documente à elle seule l'importance de l'événement.

Je tiens, à mon tour, à vous exprimer mes remerciements pour l'intérêt et la confiance que vous témoignez à tous ceux qui, par leur engagement, travaillent pour la réussite économique et commerciale de notre pays.

La vocation de cette entreprise a été dès le départ internationale. Elle a pris en compte la dimension fonda-

mentale de l'économie luxembourgeoise: son ouverture sur l'extérieur.

En 1948, la création de la Foire Internationale intervint à une époque de reconstruction: reconstruction de notre pays après un conflit dévastateur; reconstruction d'un système économique international fondé sur la liberté des échanges inscrite dans l'Accord du GATT ainsi que sur la stabilité monétaire décidée à la Conférence de Bretton Woods. Ce système devait assurer une période de croissance et de prospérité inégalées.

Le Luxembourg restait attaché dans le cadre de l'Union économique belgo-luxembourgeoise à une coopération durable avec la Belgique. Nos pays exportateurs dépendent, l'un comme l'autre, de l'environnement international et de l'ouverture des marchés.

Partenaires d'abord, parfois concurrents, la Belgique et le Luxembourg ont su avec une volonté commune renforcer et adapter leur union. L'UEBL est devenue une puissance commerciale plus importante que son seul poids économique pourrait le faire croire. Dixième exportateur mondial, elle a réussi en 1986 à dégager un solde de la balance courante de 130 milliards. Aujourd'hui comme hier, nos deux pays doivent leur progrès économique et social à leur capacité exportatrice.

Il faut pour cette raison saluer tout particulièrement l'initiative déclarant l'année 1987 "Année du commerce extérieur de l'UEBL".

La manifestation qui s'est tenue dans ce cadre hier à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Prince et la Princesse de Liège et de son Altesse Royale le Grand-Duc héritier, a permis de souligner notre volonté et nos efforts communs en vue de renforcer le commerce extérieur de nos deux pays tout comme le développement des échanges dans l'UEBL.

Cette cérémonie d'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg présente une occasion toute particulière pour documenter la bonne collaboration qui existe dans ce domaine comme dans d'autres entre les autorités belges et luxembourgeoises. Il appartient à mon collègue Herman De Croo, Ministre belge du commerce extérieur, d'en présenter quelques perspectives.

Le commerce extérieur est pour la Belgique comme pour le Luxembourg une nécessité vitale. Il est un garant pour notre prospérité et un stimulant pour notre dynamisme économique. Dans un contexte de concurren-

ce internationale de plus en plus vive, un affaiblissement de notre compétitivité entraînerait rapidement une dégradation de notre bien-être et surtout une aggravation du chômage.

Dans cette optique, la contrainte extérieure prend pour un pays comme le Luxembourg qui exporte près de 90% de son PIB une signification toute particulière.

La règle du jeu est claire: Aucun pays ne peut durablement acheter à l'étranger plus qu'il ne vend, à moins de s'endetter infiniment et de perdre, tôt ou tard et peu ou prou non seulement de sa substance économique, mais également de son indépendance. Certes, les échanges ne concernent pas que les marchandises. De nombreux courants d'échanges sont "invisibles" et le deviennent de plus en plus, comme le montre d'ailleurs notre pays. Ils portent de manière croissante sur des services liés aux activités des banques, des assurances, des compagnies de transport et aussi de tourisme. D'ores et déjà les services occupent une place déterminante dans nos économies en termes d'emploi, de valeur ajoutée et d'échanges internationaux.

Mais ce redéploiement du commerce extérieur ne modifie pas fondamentalement l'équation de la contrainte extérieure. La compétitivité reste un objectif prioritaire. Elle oblige un pays à ne pas faire plus d'écarts que les autres et à ajuster sa consommation intérieure sur sa capacité de vente à l'extérieur.

Le développement de nos économies extraverties dépend donc de trois facteurs fondamentaux:

1. Le maintien des équilibres internes et une politique de modernisation et d'adaptation constante des entreprises.
2. Une stabilité du système économique international garantissant la liberté des échanges ainsi qu'une croissance équilibrée et ordonnée.
3. Une politique d'encouragement et de soutien aux exportateurs qui leur permet de pénétrer sur de nouveaux marchés et d'y gagner durablement des parts de marché.

Permettez-moi d'analyser ces trois aspects plus particulièrement dans l'optique de l'économie luxembourgeoise.

Faut-il rappeler que l'évolution de la conjoncture économique dans notre pays est largement tributaire de la situation économique internationale et surtout européenne? L'économie luxembourgeoise a pleinement profité de la reprise de la croissance. Entre 1984 et 1986, nous avons enregistré une croissance annuelle de 3% en moyenne, ce qui est un des meilleurs résultats obtenus dans la Communauté. Ceci confirme les performances de compétitivité de notre économie ainsi que sa capacité de répondre à une augmentation de la demande extérieure.

En termes de réalisation des grands équilibres, le premier point qu'il faut relever est la réussite de la lutte contre l'inflation. Aucun pays exportateur ne peut se permettre un différentiel d'inflation sensible avec ses concurrents. La conséquence en serait une dégradation de sa compétitivité, un affaiblissement de sa monnaie et l'entrée dans un cercle vicieux économique dont l'aboutissement serait un chômage croissant et une chute des revenus.

Avec un taux d'inflation moyen inférieur à 3% entre

1984 et 1986, le Luxembourg se situe bien en-deçà de la moyenne communautaire. Certes nous avons profité d'une désinflation au niveau international, mais des efforts particuliers en matière de politique et de discipline des prix ont permis d'obtenir une décélération plus forte. En 1986 nous avons noté une hausse de l'indice des prix à la consommation de 0,3%. En 1987, malgré une tendance internationale moins favorable, l'inflation, actuellement à -0,2%, a des chances de rester inférieure à l'unité.

Il s'est avéré que grâce à cette faible hausse des prix, les revenus réels ont pu augmenter plus rapidement et qu'un certain rattrapage a même été opéré par le biais de la réintroduction de la tranche d'avance.

Les différentes mesures de politique des revenus, tout comme d'allègement de la fiscalité, ont permis une progression plus forte de la consommation intérieure en 1986. Cette tendance se prolongera en 1987 permettant ainsi de soutenir une croissance affaiblie par une baisse de la demande extérieure.

J'aimerais également mentionner dans ce contexte la reprise très forte des investissements dans l'industrie. Ceux-ci ont augmenté de plus de 40% en valeur en 1986 par rapport à l'année précédente montrant ainsi le dynamisme et les efforts de modernisation de notre secteur industriel. Cette progression devrait encore se poursuivre en 1987. En ce qui concerne les investissements sidérurgiques ils ont progressé de près de 8% marquant ainsi la poursuite normale du programme de modernisation.

Et pourtant notre industrie de base qui atteint aujourd'hui les performances de productivité les plus remarquables est de nouveau confrontée avec une double détérioration: celle du marché et celle des prix. La production a de nouveau baissé sensiblement et les résultats se sont dégradés. Le contexte sidérurgique européen est caractérisé par une grande incertitude, surtout après l'échec de l'initiative EUROFER. Pour le Luxembourg, trois points essentiels méritent d'être affirmés:

1. Face au problème des surcapacités qui subsistent en Europe dans ce secteur et même désormais au Japon, notre pays a déjà payé un prix extrêmement lourd en réduisant de moitié sa capacité de production et son emploi. Ces sacrifices ne peuvent en aucune manière être ignorés. Il y va de la survie de notre sidérurgie qui se trouve être une des plus performantes du monde.
2. Les difficultés conjoncturelles et structurelles de ce secteur qui continue à employer plus de 480.000 personnes dans la Communauté ne permettent pas une libéralisation accélérée du marché telle que proposée par la Commission. Il appartient désormais à celle-ci de présenter rapidement un concept de restructuration crédible et réalisable. Le libéralisme à outrance ne fournit pas une solution économiquement et socialement acceptable.
3. Notre pays reste attaché au respect du code des aides. Une nouvelle course aux subventions pénaliserait ceux qui ont fait le plus d'efforts. Nous nous opposerons à tout assouplissement qui retarderait les adaptations nécessaires dans d'autres pays et menacerait de ce fait les acquis obtenus dans le passé grâce à la solidarité de notre communauté nationale et aux sacrifices de nos sidérurgistes.

En matière d'emploi, le Gouvernement a mis en oeuvre la solution la moins douloureuse aussi bien pour le

personnel de la sidérurgie que pour la collectivité. La préretraite – ajustement permettra de résoudre progressivement le problème des sureffectifs.

Globalement l'emploi a continué d'augmenter permettant de maintenir le taux de chômage à un niveau inférieur à 1,5%. L'année 1986 a vu une augmentation de 2,8% de l'emploi salarié dans notre pays. Il n'y a donc nullement eu de stagnation de notre politique de développement et de diversification. Le Luxembourg reste pleinement attractif pour les investisseurs étrangers comme le montre le nouveau projet d'investissement important décidé par une entreprise déjà installée dans notre pays. L'adaptation de notre loi-cadre ainsi que les allègements fiscaux améliorent nettement notre position à l'égard des investisseurs étrangers.

Le Gouvernement pour sa part vouera une attention particulière au développement économique du Nord de notre pays ainsi que des sites sidérurgiques les plus touchés par la restructuration. La construction de la collectrice du sud valorisera sans aucun doute les zones industrielles de Differdange et de Rodange et facilitera leur réindustrialisation.

Il est évident que le redressement de notre balance commerciale dépend d'abord et toujours du marché sidérurgique, ensuite de la diversification de notre tissu industriel. J'aimerais rappeler à ce sujet que le déficit commercial que nous connaissons depuis 1975 est dû à de multiples facteurs dont évidemment la baisse de nos exportations sidérurgiques, mais également à la profonde restructuration de notre économie où le secteur tertiaire occupe désormais une place très importante. Notre déficit commercial ne peut donc pas être séparé du large excédent de notre balance courante reflétant le poids du secteur tertiaire, notamment financier, dans notre économie. Cet excédent représente quelque 30% de notre PIB.

Compte tenu de ces éléments, notre balance commerciale s'est redressée ces dernières années. Certes, nous enregistrons toujours un déficit, mais le taux de couverture qui était tombé à 80% en 1981 s'est amélioré.

Ces quelques chiffres illustrent que malgré des incertitudes internationales notables, "la situation économique luxembourgeoise apparaît, – je cite le dernier rapport de l'OCDE, – comme l'une des plus favorables de l'OCDE... Ces résultats macro-économiques sont imputables, dans une large mesure, à un effort particulièrement réussi d'adaptation du secteur productif".

Cette conclusion a été confirmée par un récent rapport du FMI. Ce rapport dresse le constat suivant: "In fact, by almost every economic indicator, the economy has in recent years out-performed most partner countries... The success of economic diversification is undisputed". J'ajoute tout de suite que ces jugements impartiaux ne doivent en aucun cas nous permettre de relâcher nos efforts ou de laisser libre cours à d'éventuels dérapages.

Je citerai quatre priorités pour la politique économique, sociale et financière de notre pays:

1. Garantir la paix sociale, principal atout de notre pays, par un dialogue et une concertation responsable entre partenaires sociaux et une politique de justice et de progrès social.
2. Poursuivre activement le développement et la diversification de notre appareil de production, industriel comme tertiaire, par une politique de modernisation et d'innovation.

3. Former les jeunes en les préparant mieux aux évolutions technologiques et à la vie professionnelle par une amélioration permanente de notre système d'éducation.

4. Conduire une politique budgétaire prudente et sélective. Je dois saluer dans ce contexte l'initiative prise par la Société des Chemins de Fer concernant une étude d'audit afin d'orienter ses efforts de modernisation et d'améliorer ses résultats.

Après la reprise de l'économie mondiale, les perspectives conjoncturelles internationales se sont de nouveau assombries. Début 1987, les prévisions ont été révisées à la baisse et la croissance de nos principaux partenaires commerciaux s'est ralentie. L'environnement économique international s'est dégradé à un double titre: d'une part, la dynamique de croissance est fragile et insuffisante, compte tenu du chômage élevé qui sévit dans un grand nombre de pays; d'autre part, le système économique international est ébranlé par des pressions protectionnistes et des tensions monétaires provoquées par les déséquilibres profonds au sein de l'économie mondiale.

Nous constatons aujourd'hui que la baisse du prix du pétrole couplée à la dépréciation du dollar n'a guère permis un retour à une croissance forte et durable. La reprise s'est très vite essouffée et les grands déséquilibres n'ont pas tendance à se résorber rapidement.

Les pays largement excédentaires, tels la RFA et le Japon, contribuent trop faiblement à une croissance plus soutenue de l'économie mondiale. En même temps, les Etats-Unis ne progressent guère sur la voie de l'assainissement de leurs déficits budgétaire et extérieur. La conséquence en est une recrudescence du protectionnisme, qui tout palliatif qu'il est, apparaît toujours comme une solution de facilité.

L'instabilité monétaire caractérisée notamment par la vulnérabilité du dollar reste évidemment un facteur déstabilisateur dans les relations économiques internationales. Ceci est d'autant plus vrai que le commerce mondial représente en volume aujourd'hui quelque 2000 milliards de dollars par an. Le montant des transactions financières annuelles est au moins 40 fois plus élevé.

Ces chiffres peuvent donner le vertige. L'instabilité potentielle qu'ils génèrent, ne ramène certainement pas la confiance dont le monde aurait aujourd'hui besoin pour assoir son développement économique sur des bases plus solides.

Certes, le pire a pu être évité. La crise de la dette n'a pas entraîné l'écroulement du système financier international plongeant en même temps l'économie mondiale dans une récession terrible. Mais les difficultés persistantes de certains pays parmi les plus endettés montrent que la menace subsiste. La faible croissance de l'économie mondiale ne facilite guère les ajustements.

La croissance apparaît comme la véritable clé des problèmes auxquels l'économie mondiale est confrontée. Elle l'est sans aucun doute aussi longtemps que tant de facteurs de production restent inutilisés et tant de besoins insatisfaits.

Il est évident qu'une augmentation inconditionnelle du Produit Intérieur Brut ne peut être un objectif, ni dans les pays industrialisés ni dans le monde en développement. Ne soyons plus des fanatiques aveugles des simples taux d'expansion. Notre but doit être une "croissance plus

qualitative", moins dévoreuse de matières premières, plus respectueuse des équilibres écologiques, plus créatrice d'emplois.

Quelles peuvent alors être les conditions internationales favorables à une reprise plus forte, plus durable et plus équilibrée?

J'ai déjà mentionné les grands déséquilibres au niveau de l'économie mondiale. Ceux-ci représentent une source permanente d'instabilité et une menace de rechute dans un nationalisme économique funeste. Les simples incantations et promesses ne suffisent plus pour redonner confiance aux acteurs économiques et pour réduire la fébrilité inquiétante qui caractérise une spéculation de plus en plus envahissante.

Permettez-moi de citer trois conditions qui sont à l'ordre du jour de toutes les grandes réunions économiques internationales.

1. Premièrement, le maintien d'un système ouvert des échanges. Ceci représente pour nos pays extravertis une condition fondamentale.

L'ouverture d'une nouvelle négociation au sein du GATT, l'Uruguay Round, que nous avons tout à fait soutenue, ne doit pas tromper. Le protectionnisme a progressé ces dernières années de manière considérable. Les arrangements bilatéraux dans les secteurs les plus divers se multiplient. L'ouverture de certains marchés reste trop souvent théorique, la protection prenant d'autres formes. Des subventions de tout genre modifient les conditions concurrentielles normales.

Il est évident que cette recrudescence du protectionnisme ne pourra être arrêtée que si les déséquilibres commerciaux actuels sont quelque peu absorbés. D'un côté un déficit américain, de plus de 140 milliards de \$ en 1986, de l'autre côté, un excédent japonais de 86 milliards.

La seule modification des taux de change est insuffisante. Il faut au Japon à la fois une relance de la consommation intérieure, c'est-à-dire une croissance moins exclusivement entraînée par les exportations, ainsi qu'une réelle ouverture du marché. Les Etats-Unis à leur tour ne pourront redresser leur balance commerciale qu'au prix d'un effort de restructuration intérieure et d'une réduction de leur déficit budgétaire. Aucun pays, et certainement pas les membres de la Communauté européenne, n'aurait intérêt à voir se déclencher une guerre commerciale. Une telle guerre plongerait le monde dans une nouvelle récession.

Pour l'Europe, la création du marché intérieur me paraît revêtir une importance particulière. Elle offre à nos économies une perspective et une dynamique nouvelles.

Ce ne sera certainement pas le Luxembourg qui freinera son achèvement. Le marché intérieur est pour nos entreprises une chance qu'il leur faut saisir.

Parallèlement il appartient aux pays excédentaires, à la RFA mais également au Benelux, de mener une politique davantage axée sur une relance de leur demande intérieure. Notre pays, aussi

modeste que soit sa contribution, a mis en œuvre des allègements fiscaux dont l'impact s'élève à plus de 3% du PIB.

2. La deuxième condition d'une réussite est le renforcement de la coopération et de la concertation économique internationale. Dans le contexte actuel d'interdépendance et d'interpénétration, aucun pays ne peut mener une politique économique faisant abstraction de ses effets internationaux. Il faut une meilleure coordination des politiques afin d'assurer une croissance plus équilibrée.

L'alternative est simple et elle ne connaît à moyen terme que des perdants: des tensions économiques accrues et une croissance globale plus faible. Je pense tout particulièrement à la Communauté européenne où la coordination des politiques économiques a fait des progrès notables, mais où les recommandations de la Commission en vue d'une véritable stratégie coopérative de croissance sont suivies de peu d'effets.

3. Finalement, le retour vers une plus grande stabilité monétaire internationale est indispensable.

Un industriel français a récemment posé dans le journal LE MONDE deux questions essentielles au sujet de l'instabilité monétaire actuelle:

"Comment développer une industrie dans un environnement où les taux de change varient de plus ou moins cinquante pour cent en quelques mois?

A-t-on oublié, dans notre société de casino, que la première fonction de la monnaie est de faciliter les échanges commerciaux, non de les dominer?"

Dans ce contexte les risques inflationnistes provoqués par les tensions monétaires, et notamment la chute incontrôlée du dollar, ne peuvent être sous-estimés. D'ores et déjà un relèvement des taux d'intérêt américains est à l'ordre du jour. Le récent accord du Louvre a certainement eu un effet positif sur la stabilisation des taux de change, son impact reste néanmoins insuffisant. Malgré le fait que la Banque centrale du Japon a dû racheter en moins de cinq mois près de 21 milliards de \$ en interventions sur le marché des changes, une nouvelle chute de la devise américaine n'a pas pu être évitée.

Pour les pays européens, un renforcement du SME doit être réalisé si le marché intérieur est véritablement achevé à l'horizon de 1992. Il apparaît aujourd'hui que la libéralisation du contrôle des changes et des mouvements de capitaux ne peuvent être séparés d'un renforcement du SME. A défaut l'accroissement rapide des mouvements de capitaux risque de faire éclater le système lui-même.

Le récent rapport du groupe d'experts présidé par Monsieur Padoa-Schioppa sur le système économique communautaire est très éloquent à ce sujet:

"Il est fondamentalement incompatible de maintenir des marchés de capitaux ouverts, des taux de change stables et des politiques macroéconomiques autonomes".

La solution susceptible de libérer un potentiel de croissance de la Communauté, estimé entre 3,5 à 4%, comporte trois sortes d'actions:

- une convergence plus grande des politiques économiques avec une responsabilité toute particulière pour la RFA;
- un renforcement du SME;
- une intégration économique plus poussée.

Face à un possible retournement de la conjoncture américaine, l'Europe se doit de réagir solidairement, compte tenu du taux de chômage élevé qui subsiste dans la plupart des Etats membres. Il appartient aux pays les plus ouverts de plaider activement en faveur d'une telle approche.

Le Luxembourg dépend tout particulièrement de l'évolution économique de la Communauté. Trois quarts de nos échanges y sont concentrés. D'où l'importance que représente pour nous la création du marché intérieur. Nos entreprises, notamment artisanales et agrolimentaires, rencontrent encore trop souvent dans les pays voisins des barrières qui montrent que l'imagination protectionniste, au sein même de la Communauté, reste vivace.

Il est évident que le commerce extérieur de notre pays restera toujours largement tributaire du marché européen et cela pour différentes raisons. Il s'agit-là de courants d'échanges traditionnels qu'il s'agit de maintenir sinon de développer d'autant plus que les marchés européens sont des marchés solvables et que nos entreprises les connaissent. Par ailleurs les entreprises étrangères, notamment américaines demain japonaises, qui sont créées chez nous, ont pour cible ce marché pour lequel le Luxembourg représente un point de départ avantageux. Certes, un effort constant s'impose pour gagner durablement de nouvelles parts de marché. Je pense tout particulièrement aux nouveaux pays membres de la Communauté et surtout à l'Espagne.

En dehors de l'Europe une zone mérite peut-être prioritairement notre attention: il s'agit de l'Asie où la croissance reste forte. Notre pays est présent en Chine et nos relations économiques avec la Corée du Sud se développent. L'ouverture d'une Ambassade au Japon et la semaine luxembourgeoise que nous organiserons à cette occasion avec de nombreuses firmes luxembourgeoises devra nous permettre de mieux nous faire connaître dans ce pays et de mieux connaître un marché réputé difficilement accessible.

Le Ministère du commerce extérieur est prêt à accroître ses efforts en vue de diversifier nos échanges, d'ouvrir des marchés, de fournir les supports qui manquent. Mais il est évident que la première responsabilité revient à l'entreprise exportatrice et à sa capacité concurrentielle. A côté d'un prix compétitif, d'autres préoccupations déterminent à leur tour la capacité d'exporter: bonne qualité des produits, respect des délais de livraison, mise en oeuvre éventuelle de services après-vente, implantation, s'il faut, d'un réseau commercial ...

Toutes les entreprises ne peuvent pas assurer tous ces éléments. Certaines d'entre elles auront besoin de partenaires étrangers pour créer une "joint venture". Nos bureaux ou nos Ambassades peuvent fournir des informations utiles et initier des contacts.

C'est dans une telle optique globale, que le Luxembourg

peut améliorer ses positions dans cette bataille du commerce extérieur que se livrent aujourd'hui les vieilles et les nouvelles nations commerçantes.

Les subventions ou les aides de tout genre ne me paraissent en général pas la meilleure voie. La compétitivité se joue d'abord au niveau de la capacité de réponse à la demande internationale des entreprises elles-mêmes. La nécessaire collaboration entre le secteur privé et le secteur public qui fonctionne bien, permet une promotion plus active et plus globale.

Nous disposons également d'un certain nombre d'instruments de soutien permettant d'appuyer les exportateurs luxembourgeois. Ils comprennent l'assurance-crédit DuCroire, les bonifications COPEL, les crédits à l'exportation de la SNCI ainsi que les prêts d'Etat à Etat.

La grande exportation comporte effectivement des risques ou des problèmes de financement qu'une entreprise exportatrice ne peut assumer seule. Je mentionnerai dans ce contexte le rôle capital joué par l'Office du DuCroire et la loi du 22 avril 1986 qui a amélioré le fonctionnement du fonds spécial d'assurance. Nous sommes prêts à étoffer ou à adapter au besoin l'un ou l'autre de ces instruments.

Que ce soit au profit de sa sidérurgie ou au profit de ses exportations en général, le Luxembourg ne peut se permettre une course aux subventions. Il s'agit au contraire de renforcer sur le plan international l'ordre et la transparence dans les modalités de financement des exportations afin que les effets de distorsion sur les courants d'échanges soient supprimés.

J'ai profité de cette tribune pour rappeler une fois de plus l'importance du commerce extérieur pour notre économie. J'ai essayé de dresser les grandes lignes d'action de notre politique économique qui ne peut être séparée du contexte économique international que nous subissons.

Je souhaiterais que les représentants des sept grands pays industriels qui se rencontreront dans quelques jours à Venise soient capables enfin d'indiquer clairement des orientations et prennent les décisions courageuses montrant que la solidarité occidentale n'est pas un vain mot: "No more words, we want deeds", comme l'a formulé un participant à la récente réunion ministérielle de l'OCDE. Ces décisions, ces actions, les chefs d'entreprises y sont contraints en permanence.

Les 2300 firmes originaires de 46 pays qui participent à cette 50ième Foire Internationale montrent la voie. Je les en remercie et leur souhaite plein succès.

Le Prix Joseph Bech 1987

Au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 29 avril 1987 à Luxembourg, le Prix Joseph Bech 1987 de la Fondation F.V.S. de Hambourg a été remis à Monsieur José Luis Messia Marques de Busianos, ancien représentant permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe. Cette distinction a été attribuée à Monsieur José Luis Messia pour sa contribution décisive à l'adhésion de l'Espagne au Conseil de l'Europe, puis à la Communauté européenne. Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, a prononcé le discours solennel et fit l'éloge du récipiendaire. Ce fut ensuite Monsieur Charles Bech qui remit le Prix Joseph Bech 1987 à Monsieur José Luis Messia Marques de Busianos. Dans le cadre de la même cérémonie, une bourse a été remise à trois jeunes militants européens, Mademoiselle Rosario Millan Lopez (Espagne), Monsieur Gerhard von Habsburg-Lothringen (Autriche) et Monsieur Luc Frieden (Luxembourg). Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement.

Discours de S.E. Monsieur Jacques SANTER, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat.

Pour plusieurs raisons la remise du Prix Joseph BECH revêt cette année un caractère particulier. Tout d'abord parce que c'est pour la première fois que le lauréat est un ressortissant d'un des nouveaux pays membres des Communautés Européennes. Ensuite parce que nous commémorons cette année à la fois le centième anniversaire de la naissance de Joseph BECH et le trentenaire de la signature des Traités de Rome.

Vous comprendrez certainement qu'en cette occasion je m'attarde quelque peu à rappeler la mémoire de l'homme d'Etat qui a prêté son nom au prix qui est décerné aujourd'hui. Joseph BECH a été l'un de mes prédécesseurs en tant que Président du Gouvernement pendant de longues années. Je me limiterai cependant à évoquer aujourd'hui une partie de son oeuvre, sans doute la plus importante, qu'il a accompli surtout en sa qualité de Ministre des Affaires Etrangères: la contribution de Joseph BECH à la construction de l'Europe.

BECH faisait partie de ceux qui, dès l'entre-deux-guerres, avaient compris que l'interdépendance croissante entre les pays européens devait les inciter à chercher un développement économique et social harmonieux dans un projet commun, dépassant les rivalités traditionnelles. Cette idée qu'il partageait avec quelques autres personnalités européennes, il devait pourtant la passer au second plan lorsque, à la fin des années trente, les antagonismes l'emportèrent, et que fut déclenchée la plus meurtrière des guerres, laissant cinq ans après l'Europe en ruines.

Passé en exil pendant cette période, BECH pensait pourtant déjà à l'après-guerre et dès 1942 – je dis bien 1942, donc avant Stalingrad – il plaida pour une Europe unie fondée sur le réconciliation franco-allemande devant le Comité des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants des Etats-Unis.

Avant même la fin des hostilités en Europe, Joseph BECH eut l'occasion de contribuer à ce qui constituait pour lui un premier pas préliminaire sur le chemin de l'unification européenne, en apposant sa signature sous le traité Benelux.

Gardant sans interruption le porte-feuille des Affaires étrangères, BECH devenait progressivement l'incarnation de l'esprit pro-européen qui caractérisait aussi l'ensemble de la population luxembourgeoise.

Cet homme d'Etat clairvoyant avait parfaitement saisi l'importance de l'intégration européenne non seulement pour l'Europe occidentale prise dans son ensemble, mais aussi l'intérêt que pourrait y trouver son propre pays, et il ne manquait pas de communiquer à la population de son pays cette conviction qui l'animait.

BECH a adhéré pleinement à l'idée de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qu'il considérait comme un pas essentiel vers une unification plus poussée. Il fut ensuite l'un des défenseurs du projet de Communauté Européenne de Défense, partisan qu'il était d'une extension de l'intégration au domaine politique. L'échec de ce projet n'a pourtant pas su le décourager ni ébranler sa patience.

Avec ses collègues du Benelux, il a appuyé vigoureusement les nouvelles propositions qui ont finalement abouti, il y a trente ans, à la signature des Traités de Rome. La signature de Joseph BECH, qui avait à ce moment-là soixante-dix ans, sous cet acte de naissance des Communautés européennes, constitue le couronnement des efforts incessants de cet homme au service de la cause européenne.

Mais les Traités de Rome ne prennent pas simplement la forme d'un acte de naissance: ils constituent en réalité tout un programme.

Au-delà même de la réconciliation durable entre les pays européens traditionnellement antagonistes, ils définissent les règles suivant lesquelles l'unité de l'Europe doit se construire. Signés dans l'enthousiasme, les Traités ont été à la source de progrès rapides au cours des premières années. Et pourtant, jusqu'aujourd'hui tous les objectifs n'ont pas été atteints. Les trente ans qui se sont écoulés depuis la signature ont été marqués tant par des succès remarquables que par maintes désillusions.

Si en théorie tous les pays membres sont conscients de la nécessité de collaborer, il s'avère que la pratique incite inexorablement les pays individuels à défendre becs et ongles leur propre intérêt national. C'est là une vérité avec laquelle il faudra vivre encore à l'avenir, et à la lumière de laquelle il faut cependant aussi apprécier à leur juste valeur les accomplissements réalisés.

L'adaptation des Traités de Rome, qui interviendra dès que les dispositions de l'Acte unique de Luxembourg seront entrées en vigueur, constituera un premier pas dans cette voie. L'avenir montrera que les solutions retenues sur ce point comme sur d'autres permettront d'avancer, et notamment d'atteindre l'objectif essentiel que constitue la construction du grand marché intérieur européen libéré de tous obstacles.

Un autre succès dans l'unification européenne, pratiquement incontesté celui-là, est constitué par les successives extensions géographiques des Communautés. Signés d'abord par les six, les Traités de Rome ont vu progressivement leur portée étendue sur six pays supplémentaires. Le premier élargissement avait concerné le Nord de l'Europe. Ensuite les adhésions de la Grèce, du Portugal

et celle de l'Espagne, qui nous intéresse primordialement aujourd'hui, sont venues donner aux Communautés leur véritable dimension européenne, sur le plan économique et commercial, mais plus encore au niveau politique et culturel.

Il a fallu presque trente ans depuis la signature des Traités de Rome jusqu'à ce que l'Espagne vienne enfin se joindre aux Communautés Européennes. Pendant longtemps c'était la persistance de la dictature qui a constitué, bien plus que la barrière des Pyrénées, l'obstacle infranchissable coupant le péninsule ibérique du reste du continent.

L'isolement politique dans lequel s'est retranché l'Espagne pendant cette période n'a pu cependant effacer les traces du rôle important qu'a joué l'Espagne au cours des siècles de l'histoire européenne. J'aimerais rappeler qu'à Luxembourg, l'influence espagnole a laissé jusqu'à nos jours son empreinte dans les quartiers anciens de la Ville. Le Palais grand-ducal lui-même n'est-il pas une expression de l'architecture espagnole. Issue de l'histoire européenne, l'Espagne représente une composante fondamentale de la diversité culturelle qui caractérise l'Europe et c'est particulièrement au niveau de la culture que les Espagnols n'ont pas cessé de tenir un premier rôle en Europe.

C'est aussi dans les relations culturelles que vous avez découvert, Monsieur l'Ambassadeur, le moyen le plus adapté pouvant servir à maintenir des liens étroits entre l'Espagne et l'Europe démocratique pendant l'après-guerre. Ces liens, vous vous êtes consacré à les cultiver successivement en tant que Conseiller culturel aux Ambassades d'Espagne à Paris et à Rome.

Vous avez été ensuite pendant huit ans, de 1962 à 1970, en mission à Strasbourg, en tant que Consul général, et, à partir de 1967 comme Chef de la Mission spéciale d'Espagne à Strasbourg. Dans cette ville, siège du Conseil de l'Europe et, avec Luxembourg, siège de l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, vous avez trouvé un environnement privilégié pour soigner les relations de votre pays avec toutes les nations de l'Europe. En représentant, pendant cette période et encore ultérieurement, l'Espagne au sein du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, vous avez pu plus que partout ailleurs veiller à ce que l'Espagne reste véritablement présente dans la ronde européenne, et oeuvrer sans cesse à un rapprochement entre vos deux patries que sont l'Espagne et l'Europe.

Cette mission à laquelle vous vous êtes dédié, vous avez encore pu vous y consacrer pendant cinq ans lorsque, de retour à Madrid après deux ans passés à New York, vous avez été le Directeur général des Relations culturelles au Ministère des Affaires étrangères. Et cela d'autant mieux que vous avez occupé ce poste pendant la période qui allait être décisive pour l'avenir de l'Espagne. Démocrate convaincu, vous avez su mettre dans la balance le poids de vos contacts extérieurs pour contribuer à la transition rapide du régime autocratique vers la monarchie constitutionnelle et démocratique.

Dès 1976, lorsque le nouveau régime politique est solidement engagé dans la voie de la démocratisation, vous retournez à Strasbourg. Avec la fonction de Consul général, vous pouvez alors cumuler celle d'Ambassadeur observateur permanent d'Espagne auprès du Conseil de l'Europe.

Votre présence à Strasbourg en ce moment crucial

n'était certainement pas le fait du hasard. Excellent connaisseur des institutions de Strasbourg, et notamment du Conseil de l'Europe, démocrate révélé, Européen convaincu et diplomate confirmé, vous étiez sans doute en ce moment l'homme le plus qualifié pour préparer l'accès rapide de l'Espagne au statut d'Etat membre du Conseil de l'Europe.

Cette appartenance revêtait à vos yeux comme à ceux de votre Gouvernement, une triple importance. Il s'agissait tout d'abord d'assurer à l'Espagne un retour rapide dans le concert des nations européennes, après cette période d'isolement politique. Ensuite l'adhésion au Conseil de l'Europe signifiait la reconnaissance internationale de la nouvelle démocratie espagnole. L'Espagne pouvait en espérer un renforcement de la stabilité politique intérieure à un moment où le régime démocratique restait exposé à des tentatives de renversement. Enfin en se faisant admettre au sein du Conseil de l'Europe qui est aussi l'organisation veillant sur le respect de la charte européenne des droits de l'homme, l'Espagne pouvait espérer une amélioration de son image dans le monde.

Je voudrais cependant souligner également, Monsieur l'Ambassadeur, que dès cette époque vous voyiez déjà plus loin que Strasbourg. L'appartenance au Conseil de l'Europe était, vous en étiez parfaitement conscient, la première étape qu'il fallait franchir sur le chemin de l'adhésion aux Communautés européennes, dont vous étiez le partisan convaincu.

Cette première étape, vous aviez le souci de la faire passer à votre pays avec un maximum de vitesse et de souplesse. Dès avant la ratification de la nouvelle constitution espagnole et la mise en oeuvre des élections législatives, vous vous êtes appliqué à cultiver à Strasbourg l'image de la nouvelle Espagne. C'est ainsi que vous avez su inciter les membres du Gouvernement espagnol à énoncer clairement, et notamment au Conseil de l'Europe, leurs intentions démocratiques et d'annoncer que la nouvelle constitution affirmerait tous les principes fondamentaux en vigueur dans les autres démocraties occidentales.

Ayant ainsi contribué de façon exemplaire à préparer le terrain, vous avez eu la satisfaction de voir dès 1977 l'Espagne devenir membre effectif du Conseil de l'Europe, et c'est tout naturellement que vous êtes devenu le premier Ambassadeur Représentant Permanent de l'Espagne à Strasbourg.

Le prochain objectif était clairement inscrit à l'horizon: faire adhérer l'Espagne aux Communautés européennes. Le peuple espagnol partageait cette aspiration avec son Gouvernement et la plupart des partis. Les Communautés offraient la meilleure chance à l'Espagne de rattraper rapidement le temps perdu. En outre le fait d'être membre des Communautés européennes promettait d'être la meilleure garantie possible pour le maintien durable de la démocratie en Espagne, mais aussi de l'unité nationale.

Le chemin de Bruxelles allait rapidement s'avérer infiniment plus accidenté que celui de Strasbourg. Si le principe même de l'adhésion ne soulevait que peu d'opposition parmi les Etats membres, ceux-ci présentaient en revanche leurs objections chaque fois que leurs intérêts sectoriels étaient menacés par l'entrée du nouveau concurrent dans le marché européen. Les discussions n'ont duré pas moins de huit ans avant que les actes d'adhésion, prévoyant de multiples dispositions spéciales et mesures transitoires, ont pu finalement être signés le 12 juin 1985,

en attendant l'adhésion effective au premier janvier 1986.

Il est encore trop tôt, 16 mois après cette date, et alors que la plupart des mesures transitoires doivent encore rester en vigueur pendant des années, pour dresser un bilan des nouvelles adhésions. Je peux en revanche rappeler brièvement les raisons principales qui font que l'élargissement vers le Sud a des conséquences de première importance tant pour les nouveaux pays membres, et en particulier l'Espagne, que pour les Communautés européennes dans leur ensemble.

Pour l'Espagne, la volonté de réintégrer cette Europe dont elle avait été isolée, et l'espoir de se voir renforcer la stabilité intérieure et s'améliorer l'image extérieure ont sans doute été les motivations principales de désirer l'adhésion. Ces objectifs sont aujourd'hui atteints en grande partie.

Mais en accédant au statut d'Etat membre, l'Espagne a également hérité de l'impressionnant paquet de directives qui font partie de l'acquis communautaire, et elle se retrouve intégrée dans le marché commun. Elle doit en conséquence progressivement adopter toute une panoplie de standards et de normes communautaires, qui incluent certes de nombreuses améliorations réglementaires, mais qui l'obligent aussi à des adaptations parfois fort difficiles.

L'entrée de l'Espagne dans le marché commun est certes susceptible de favoriser globalement sa croissance économique, et dès à présent on peut d'ailleurs constater la part croissante que prennent les pays de la C.E.E. dans ses échanges extérieurs. Le secteur industriel cependant commence déjà à souffrir de la concurrence renforcée de la part des producteurs européens plus compétitifs.

Les ajustements inévitables ne devraient pourtant pas empêcher l'Espagne de tirer globalement profit pour son développement économique du fait de s'intégrer au convoi européen, d'autant plus qu'elle peut, à l'intérieur de la Communauté, légitimement prétendre à la solidarité des pays les plus riches, qui n'ont pour leur part qu'intérêt à voir leur nouveau partenaire prospérer.

Pour la C.E.E., l'effet économique de l'élargissement a évidemment proportionnellement moins d'impact, mais dans le cas d'un pays aussi important que l'Espagne, il s'agit néanmoins d'un changement majeur. Quarante millions de consommateurs et un potentiel important de production industrielle et surtout agricole viennent s'ajouter au marché commun. La puissance commerciale de l'Europe communautaire est ainsi renforcée. Mais l'Espagne fait aussi – bien sûr – l'apport de nouveaux problèmes, avec un taux de chômage qui se situe au-dessus de la moyenne de la Communauté.

L'élargissement au Sud comporte également un effet de rééquilibrage à l'intérieur des Communautés européen-

nes, en décalant le centre de gravité en direction du Sud et du monde latin.

Le changement le plus important à la suite de l'entrée de l'Espagne se situe cependant au niveau des relations extérieures de l'Europe communautaire. Celle-ci a jusqu'ici cultivé des liens privilégiés avec un grand nombre de pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes, ainsi qu'avec les pays méditerranéens. L'Amérique latine en revanche s'est située pour l'essentiel dans la mouvance des Etats-Unis d'Amérique. L'Espagne poursuit depuis longtemps des relations soutenues avec la plupart des pays d'Amérique latine. Pour l'Europe, elle est l'ambassadrice idéale auprès de ce continent qui se trouve actuellement engagé dans une phase décisive.

Vous revenez récemment, Excellence, de Buenos Aires où vous avez été l'Ambassadeur de l'Espagne en Argentine. Pour la deuxième fois, vous avez pu suivre au plus près la transition d'un pays de la dictature vers la démocratie. Pendant la même période, d'autres pays de la même région se sont également engagés dans cette voie. Ce processus, qu'il faut saluer comme source d'un grand espoir, est cependant, et vous le savez mieux que personne, bien plus fragile sur ce continent qu'il ne l'était en Espagne il y a dix ans. Les jeunes démocraties latino-américaines restent l'objet de contestation et de rejet, et les problèmes économiques hérités de la dictature, parmi lesquels l'énorme poids de la dette extérieure, ne leur laissent que peu de champ d'action.

L'Europe occidentale que se veut le berceau de la démocratie a le devoir de soutenir les nouvelles démocraties, en leur fournissant son soutien diplomatique et politique. Et c'est à l'Espagne que doit revenir naturellement le rôle de servir d'intermédiaire entre les deux continents. Elle pourra le faire de façon d'autant plus crédible qu'elle vient de donner au monde l'exemple le plus réussi de passage à la démocratie.

L'homme politique est habitué à agir devant le grand public et ses actions font régulièrement l'objet de commentaires de la part des observateurs et de la presse. Ses actions sont connues et ses mérites parviennent rapidement à l'oreille de tout le monde.

Il en va tout autrement du diplomate, qui par définition agit dans la discrétion et qui doit se satisfaire de ses résultats, même s'ils sont de haute importance, à l'insu du public. Je crois qu'il est d'autant plus remarquable que vos mérites au service de votre pays, et surtout votre engagement infatigable pour la cause européenne fassent l'objet d'une reconnaissance générale parmi les personnes qui vous connaissent.

Le Prix Joseph BECH 1987, que je m'appête à vous remettre, vient honorer un travail exemplaire, qui a pourtant déjà trouvé sa meilleure récompense dans l'adhésion de l'Espagne successivement au Conseil de l'Europe et aux Communautés Européennes.

Réussir l'Acte Unique de Luxembourg

Une conférence de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, sur le thème: "Réussir l'Acte Unique de Luxembourg" a eu lieu à Luxembourg le 18 mai 1987, à l'invitation du Mouvement Européen du Luxembourg, de l'Institut d'Europe Luxembourg, de l'Association des Diplômés

Universitaires en Sciences Economiques, Commerciales, Politiques et Sociales (ADUSEC), de la Ligue Européenne de Coopération Economique (LECE), de l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg, de l'Union des Fédéralistes Européens, Groupe CE section de Luxembourg, de l'Association Européenne des Enseig-

nants et de la Jeunesse Européenne du Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Réussir l'Acte Unique de Luxembourg

Il y a deux mois nous avons fêté le trentième anniversaire des Traités de Rome.

A cette occasion l'importance historique de la création des Communautés a été soulignée et réaffirmée. Le bilan de cette entreprise a été dressé et même si les résultats ne correspondent pas toujours aux objectifs ou aux attentes, il faut bien admettre que des progrès considérables ont été réalisés dans le processus d'unification européenne.

Certes, la grande vision d'une Europe fédérale, celle qui fut peut-être partagée par les pères fondateurs de cette Communauté, a cédé la place à une approche moins ambitieuse et même parfois trop "terre à terre".

Nous sommes évidemment plus éloignés des déchirements qu'a connus notre continent pendant la première moitié de ce siècle. La paix est devenue une évidence entre nos pays et nous rêvons même aujourd'hui d'une Europe moins divisée à un moment où un désarmement équilibré diminuerait encore davantage les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Loin de la guerre froide ou d'une menace d'agression imminente, nos pays se sentent aujourd'hui à l'abri d'une nouvelle conflagration, qui ne pouvait être totalement exclue durant les années cinquante ou même au moment des crises internationales au début des années soixante.

Pour la première fois depuis la fin de la guerre, Reykjavik a ouvert la voie à un accord global sur le désarmement. Nous sommes en présence d'une chance historique qu'il faut saisir.

Et pourtant si l'unification européenne apparaît toujours aussi impérieuse c'est parce que l'environnement international a profondément changé. Les menaces que subissent aujourd'hui les pays membres de la Communauté sont d'abord économiques et technologiques. Le résultat qui en découle est un chômage surélevé et durable et une croissance plus faible que dans d'autres zones économiques du monde.

Il ne s'agit pas là d'un quelconque "europessimisme", mais d'une constatation d'après les faits. L'Europe communautaire reste aujourd'hui la première puissance commerciale du monde, mais ses parts de marché, notamment dans les technologies d'avenir, ont tendance à se rétrécir. Elle reste également, face à la misère que connaissent la plupart des pays du Tiers Monde, une zone de prospérité. Mais l'élargissement a accru les divergences de bien-être dans cette Communauté à 12 et les crises de certains secteurs traditionnels ont plongé de vieilles régions industrielles dans la dépression économique en les amenant même parfois au bord de la pauvreté. Le taux de chômage y atteint souvent de tels niveaux qu'une génération entière ne bénéficie d'aucune perspective d'emploi. Face à ces situations la Communauté européenne se doit de réagir.

Il apparaît aujourd'hui qu'aucun Etat ne pourra seul résoudre ces difficultés et en même temps construire les bases de l'avenir économique. La dimension européenne est le cadre le plus approprié pour affronter la compéti-

tion internationale, qu'elle soit américaine, japonaise, coréenne, ou autre.

Vous me direz peut-être, mais qu'en est-il de la vision d'une Europe unie, vous vous limitez à parler commerce et course technologique. L'objection est valable. Mais je pense que par rapport à la création de la CECA d'abord et de la CEE ensuite la démarche n'a pas fondamentalement changé. Ce que Jean Monnet notait dans ses Mémoires a été absolument confirmé par les faits:

"Si je revenais sans cesse à mon objectif principal", écrit-il, "c'est parce que la nature même des problèmes ne les laissait plus enfermer dans le cadre national. L'Europe n'était pas une dimension imaginée, mais la dimension réelle des phénomènes économiques, et l'on en prendrait conscience peu à peu à travers les crises".

Certes, nous nous rendons compte, à l'instar des fondateurs, qu'une Communauté économique ne peut être suffisante. Mais elle est une condition nécessaire pour que l'Europe maintienne sa place dans l'économie mondiale, pour qu'elle soit capable de conserver son modèle social et finalement pour qu'elle continue à affirmer son rang et son influence dans le monde.

Trente ans après les Traités de Rome, les douze Etats membres se sont donné, ici même à Luxembourg, un nouvel instrument de progrès en fixant de nouveaux objectifs et en ouvrant de nouveaux champs d'action communautaires. Il s'agit de l'Acte Unique adopté le 5 décembre 1985 lors du Conseil européen de Luxembourg. Ratifié par les douze pays membres, des difficultés survenues dans un Etat ont quelque peu retardé son entrée en vigueur. Celle-ci est néanmoins imminente.

L'Acte Unique, critiqué au moment de son adoption, n'est évidemment qu'un compromis restant bien en-deçà de certains espoirs. Il ne bouleverse certainement pas le fonctionnement de notre Communauté et ne peut être vu comme une sorte de prélude à une Europe fédérale ou supra-nationale, rêve de tous les fédéralistes européens.

Mais au fur et à mesure que la mise en oeuvre de cet Acte approche, tous ceux qui n'y voyaient qu'un compromis de circonstance ou de façade, reconnaissent qu'il s'agit selon la formule du Président Mitterrand d'un "compromis de progrès".

Certes, l'Acte Unique ne saurait avoir à lui seul - comme les Traités de Paris et de Rome dans les années 50 - la prétention de faire entrer l'Europe dans une nouvelle phase de son devenir. Mais même ses critiques, au Parlement européen notamment, admettent aujourd'hui qu'il ouvre des perspectives et cela compte tenu d'une négociation extrêmement serrée où dès le départ les points de vues et les intérêts étaient fort éloignés et semblaient même inconciliables.

Notre devoir est désormais de mettre en oeuvre ce qui a été décidé à Luxembourg et, comme l'a formulé le Président Delors, de réussir l'Acte Unique.

Si l'Acte Unique ouvre en effet des perspectives encourageantes et constitue un pas concret dans la voie vers l'Union européenne, il ne représente pas en tant que tel une solution magique pour toutes les difficultés internes auxquelles est confrontée la Communauté européenne.

Ce sont précisément ces difficultés essentiellement budgétaires, agricoles et peut-être structurelles qui

risquent d'hypothéquer la mise en oeuvre et la réussite de l'Acte Unique.

Je citerai dans ce contexte un des grands objectifs auxquels les signataires ont souscrit:

"Déterminés à améliorer la situation économique et sociale par l'approfondissement des politiques communes et par la poursuite d'objectifs nouveaux et à assurer un meilleur fonctionnement des Communautés, en permettant aux institutions d'exercer leurs pouvoirs dans les conditions les plus conformes à l'intérêt communautaire".

A côté d'une coopération politique intensifiée et enfin consacrée par un traité, l'objectif annoncé est triple:

- approfondir les politiques existantes;
- créer de nouvelles politiques communautaires;
- améliorer le fonctionnement institutionnel.

Il s'agit-là d'un réel projet de réforme en profondeur du processus d'intégration communautaire. Un tel projet ne peut être réalisé que si la Communauté dispose à la fois des moyens suffisants et d'une cohésion interne renforcée. C'est dans cette optique que la maîtrise des difficultés budgétaires présentes est directement liée à la réussite de l'Acte Unique.

Permettez-moi de rappeler d'abord les grands axes qui répondent au besoin d'approfondissement de l'unification européenne avant d'identifier les conditions de réussite de l'Acte Unique.

La création du marché intérieur, véritable espace où circuleront librement les hommes, les biens et les capitaux, est sans aucun doute l'objectif prioritaire et le plus clairement circonscrit.

Il s'agit d'une entreprise complexe et particulièrement ambitieuse nécessitant en un temps relativement court l'adoption de centaines de directives. Ayant une échéance clairement établie, celle de 1992, elle touche à la fois au fondement même de la Communauté, déjà inscrit dans le Traité de Rome - le marché commun - et risque en même temps de heurter directement certains intérêts nationaux suscitant ainsi les réflexes protectionnistes.

L'absence d'un grand marché intérieur apparaît pourtant aujourd'hui comme un des principaux handicaps pour l'industrie européenne et sa compétitivité internationale.

Le marché européen reste trop fragmenté, les barrières invisibles de toute nature y sont nombreuses. Les entreprises européennes ne profitent qu'insuffisamment d'un marché dont la dimension de trois cent vingt millions de consommateurs et de producteurs pourrait leur conférer un atout considérable.

Contrairement à leurs concurrentes japonaises ou américaines, les entreprises européennes, notamment dans les technologies de pointe, ne disposent en règle générale pas d'un marché national d'une taille optimale. C'est ainsi que la part de la Communauté dans les exportations mondiales de produits industriels a baissé de 46,3% en 1973 à 39,1% en 1983. En même temps la pénétration étrangère, surtout japonaise et américaine, a sensiblement augmenté pour les produits de haute technologie. La compétitivité de l'industrie européenne de pointe s'est donc détériorée en partie du fait d'un marché intérieur insuffisant.

Les "coûts de cette non-Europe" ont été estimés, des

chiffres de plusieurs centaines de milliards d'Ecus ont été cités. Il est certain que les entreprises européennes n'ont pas bénéficié des économies d'échelle et des gains de productivité qu'un véritable marché unifié aurait pu leur procurer. La croissance européenne en a souffert, de même que l'emploi et l'avance technologique de la Communauté.

La réalisation de ce marché implique des mesures d'harmonisation et d'ouverture considérables. Il n'y a qu'à penser aux marchés publics, traditionnellement les chasses gardées des différentes industries nationales. Et pourtant ces marchés où règnent en général des conditions faiblement compétitives représentent quelque 6% du PIB communautaire.

L'achèvement du marché intérieur est donc en premier lieu une question d'allocation optimale des ressources. Il touche, comme l'a bien montré un récent rapport d'un groupe d'étude dirigé par M. Padoa-Schioppa à l'efficacité du système économique communautaire.

D'aucuns vont me dire qu'en est-il de l'harmonisation fiscale et de son possible impact sur notre pays? Sans nier qu'une certaine harmonisation fiscale ne doive être exclue, il apparaît néanmoins que la fiscalité et plus particulièrement la TVA n'est pas un véritable obstacle à un marché unifié, car aux Etats-Unis même, les taxes sur les ventes varient d'un Etat à l'autre de zéro à 7,5%, sans que personne ne conteste l'existence d'un marché américain. Dans ce domaine, il s'agira pour la Communauté de choisir une approche pragmatique, d'autant plus que l'harmonisation fiscale est un des rares domaines où la règle de l'unanimité restera encore applicable. Mais le marché intérieur, aussi important qu'il soit pour l'économie ne peut pas être un objectif isolé. La Communauté ne pourra se réduire à une simple zone de libre échange, comme d'aucuns voudraient peut-être le faire.

Les innovations de l'Acte Unique sont pour cette raison plus ambitieuses et plus globales, parce qu'il y va précisément de la cohérence du processus d'intégration.

Premièrement, les auteurs de l'Acte Unique étaient conscients que sans réforme institutionnelle, l'achèvement du marché intérieur à l'horizon de 1992 resterait une chimère. L'Acte Unique constitue, s'il est mis en oeuvre tel quel, - ce qu'il faut espérer -, une véritable rupture avec la pratique généralisée de l'unanimité introduite par le fameux compromis de Luxembourg de 1965.

La principale cause du blocage des initiatives communautaires devrait ainsi être affaiblie et une nouvelle dynamique décisionnelle pourra se développer. Le Parlement européen y sera associé davantage, même si ses pouvoirs n'ont pas été renforcés de manière significative. La nouvelle procédure de coopération et de consultation représente pour le Parlement européen, - dont personne ne conteste aujourd'hui la difficulté de trouver une place réelle dans la structure institutionnelle, - une chance à saisir. Le Parlement européen pourra accroître son influence - et cela dans les domaines qui intéressent au premier chef les citoyens européens. Voilà un défi qu'il lui faut relever dans la perspective des prochaines élections européennes. Si chacune des trois institutions font un usage efficace des nouvelles dispositions, le processus décisionnel en sortira amélioré.

Deuxièmement, la création d'un véritable marché intégré ou d'un "espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux" ne peut être assurée que s'il y a

un développement des autres politiques communautaires. L'Acte Unique en relève cinq qui devront constituer les principaux cadres d'action d'une Communauté plus forte et plus solidaire.

Il s'agit de la monnaie, du social, de la cohésion économique, de la technologie et de l'environnement. J'essaierai de montrer brièvement l'importance de ces cinq domaines pour un approfondissement de la construction communautaire, dont ils constituent le véritable socle.

D'abord la monnaie. L'union monétaire a été un des objectifs majeurs du processus d'intégration à la fin des années soixante. Certes, l'objectif qui procédait de l'idée que l'Europe ne pouvait se faire que par la monnaie a échoué devant les tensions monétaires internationales. Entretemps, le Système monétaire européen a été créé en 1979 et il a résisté aux désordres monétaires des dernières années.

Aujourd'hui le développement et le renforcement du SME est à l'ordre du jour, grâce à une convergence économique plus grande, mais également du fait des nécessités du marché intérieur.

Il ne peut y avoir d'espace économique intégré sans stabilité monétaire, c'est à dire sans coopération renforcée. Les aspects d'une telle coopération sont multiples. Ils concernent sûrement une libéralisation et une ouverture plus poussées qui ne sont envisageables que si parallèlement le système lui-même est renforcé afin de résister aux possibles tensions provoquées par une mobilité accrue des capitaux. Dans cette optique, la Commission devra présenter au Conseil ses propositions concernant la libéralisation des marchés de capitaux, mais également le développement du SME, notamment en ce qui concerne une utilisation plus large de l'ECU.

Mais l'espace économique ne pourra avancer sur la voie de l'intégration que s'il coïncide avec un espace social. Le progrès social est une donnée fondamentale des Traités, comme il est inséparablement lié à notre forme de gouvernement et à un certain modèle de développement propre à l'Europe démocratique. Le marché intérieur posera sans aucun doute le problème d'une plus grande harmonisation dans le domaine social, tout comme il pourra entraîner des coûts sociaux tels que ceux provoqués par les restructurations de certaines industries et même du secteur agricole.

La solution ne pourra en aucun cas être une politique de dumping social créant des conditions de concurrence déloyale. D'où l'importance qu'il s'agit d'accorder au dialogue et à la concertation sociale au niveau communautaire. L'Acte Unique lance l'idée de relations conventionnelles au niveau européen qui serait la contre-partie logique d'une communautarisation de nos économies et de la nécessaire formation d'entreprises européennes.

Une certaine convergence sociale et une solidarité accrue avec ceux qui ne seront pas les bénéficiaires immédiats d'une ouverture des marchés doivent également être reliées à la cohésion économique et sociale de la Communauté. L'élargissement a accentué les écarts de développement et de bien-être tout comme les crises dans certaines industries souvent concentrées dans les vieilles régions industrielles de nos pays. C'est dans cette optique que la fonction de redistribution des politiques communautaires doit être renforcée et mieux organisée. La création du marché intérieur qui donnera dans un nombre de cas au départ un certain avantage aux plus performants ne pourra en aucun cas accroître encore davantage les disparités régionales. Ceci condamnerait l'entreprise à un

échec irrémédiable. D'où l'importance des mesures de correction, de développement et de soutien afin de faciliter les ajustements et de combler les retards.

La solidarité apparaît ainsi comme un corollaire de l'efficacité économique. Il appartient à la Communauté de se doter des moyens et des instruments pour mettre en oeuvre, conformément à l'Acte Unique, le renforcement de sa cohésion économique et sociale. Voilà un des problèmes majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Je citerai également la recherche et le développement technologique qui sont au centre de la compétitivité internationale de nos économies. Des formes de coopération ont été créées - les programmes Esprit, Brite, Race - et dans une perspective plus large Eureka. Sans minimiser ces entreprises, il faut admettre que leur ampleur reste relativement limitée face aux efforts du Japon et des Etats-Unis, mais également face aux moyens mis à la disposition des différents programmes nationaux dans les Etats membres. Le budget communautaire ne permet guère d'augmenter sensiblement les fonds pour la recherche et c'est ainsi que les Etats membres continuent, dans le désordre et sans coordination, de dépenser isolément des sommes qui n'atteignent pas le rendement que la dimension communautaire pourrait leur conférer.

La politique écologique enfin, apparaît dans l'Acte Unique comme une "composante des autres politiques de la Communauté". Elle est fondée sur le principe de l'action préventive et a pour objet de corriger, par priorité à la source des atteintes à l'environnement. Les grandes catastrophes écologiques des derniers mois ont souligné le caractère transfrontalier de la protection de la santé et de la nature. Certaines mesures de protection peuvent être mieux réalisées au niveau communautaire qu'au niveau des Etats membres pris isolément.

L'Acte Unique fixe des objectifs ambitieux, définit les cadres d'action, de coopération et de gestion des programmes de recherche et de protection de l'environnement. Il ne résout évidemment pas le problème de leur financement. Et pourtant ce sont les contraintes budgétaires qui restreignent la marge d'action technologique de la Communauté, comme l'illustrent les interminables discussions sur l'ampleur du nouveau programme Esprit.

L'Acte Unique apparaît ainsi comme une véritable "frontière nouvelle" dont la réussite dépend aujourd'hui d'une réelle volonté politique: Réussir la réforme et la restructuration des finances communautaires.

Je n'ai pas besoin d'insister longuement sur la crise financière dans laquelle se trouve aujourd'hui la Communauté. De même faut-il rappeler les ordres de grandeur du budget communautaire qui s'élève en 1987 à quelque 37 milliards d'ECUS, soit 1% du PIB de la Communauté. Il ne s'agit certainement pas d'augmenter inconsiderablement les dépenses communautaires.

Il serait également irréaliste de penser aujourd'hui, que progressivement toutes les fonctions économiques devront être transférées des Etats membres à la Communauté. La Communauté ne devra exercer les fonctions que pour lesquelles elle est la mieux adaptée et la plus efficace. Le budget communautaire est un élément important dans le processus d'intégration, mais il n'est pas le seul. Un rôle particulier revient à une meilleure coordination des politiques. Il y a quelques jours le Président Delors a lancé un appel urgent aux Etats membres faisant état d'un besoin de financement additionnel de 5 milliards d'Ecus

pour 1987. Les solutions de Fontainebleau sont d'ores et déjà épuisées et des réductions sensibles, de 30% pour les dépenses agricoles et de 50% pour d'autres programmes, devraient être opérées, si les propositions de la Commission restent bloquées par certains Etats membres. Dans une telle hypothèse, la réalisation de l'Acte Unique serait invariablement remise en cause et le compromis de progrès céderait la place à une dangereuse stagnation, voire même à une désagrégation de la Communauté.

Quelles sont alors les conditions et les moyens de réussite dressés par la Commission et qui trouvent dans une très large mesure, l'appui du gouvernement luxembourgeois?

Les propositions se concentrent sur trois volets:

- la réforme de la politique agricole commune;
- une adaptation des fonds structurels dans la perspective de la cohésion et
- une révision du financement du budget communautaire.

Il est certain qu'une solution à la crise financière actuelle implique une réforme de la politique agricole. Celle-ci absorbe plus de 60% du budget communautaire. Par ailleurs les déséquilibres agricoles à l'échelle mondiale en font une cible privilégiée pour les autres grands producteurs.

La dernière réunion ministérielle de l'OCDE a montré que sur le plan international les pressions en faveur d'une réforme des politiques agricoles et d'une diminution généralisée des subventions s'accroissent. La Communauté ne pourra pas s'y refuser à partir du moment où d'autres grands producteurs sont prêts à restructurer leur agriculture et à tenir plus largement compte des tendances du marché.

Il ne s'agit certainement pas d'abolir ou de détruire la PAC, mais son maintien nécessitera tôt ou tard une réforme profonde. Le découplage entre les revenus et les quantités produites devient de plus en plus nécessaire si d'une part le revenu des agriculteurs doit être maintenu et si d'autre part l'offre et la demande doivent retrouver un meilleur équilibre. Je ne voudrais pas entrer dans les détails d'une telle réforme étant donné que les Ministres de l'Agriculture ne sont pas encore entrés dans les vraies négociations. Le Gouvernement luxembourgeois a soutenu les efforts déjà entrepris visant à freiner les prix et à réduire les quantités. Il est nécessaire que des ajustements supplémentaires doivent comporter un volet social permettant aux agriculteurs de s'adapter aux nouvelles données. Mais de telles mesures d'accompagnement ne devront nullement rénationaliser des politiques d'aides et de soutien. Ceci représenterait une régression inacceptable par rapport à l'acquis communautaire. L'institution d'un régime d'encadrement des aides nationales sera pour cette raison absolument indispensable. Le second aspect d'une réforme des dépenses communautaires porte sur les fonds structurels. Le lien avec la réussite de l'Acte Unique est évident. J'ai préalablement souligné l'importance d'une politique de cohésion économique et sociale visant à renforcer la solidarité communautaire.

Actuellement les moyens dont dispose la Communauté sont peu importants et souvent mal utilisés. Leur impact économique est en général faible, tout comme leur contribution à une politique macro-économique communautaire. Leur rôle dans les processus d'ajustement est insuffisant. La Commission accorde pour cette raison une place considérable à la réforme des fonds structurels. Elle a proposé de doubler le niveau des dépenses entre 1987 et 1992, les faisant ainsi passer de 7 à 14 milliards d'ECUS.

Ce montant qui ne représenterait pourtant que 0,3% du PIB total de la Communauté pourrait contribuer à reconstituer le potentiel productif dans les régions moins développées ou en crise. Mais l'accroissement, même substantiel du volume n'est pas suffisant. Il faudra en même temps une utilisation plus efficace et mieux ciblée sur les besoins et un contrôle sérieux évaluant également la qualité des programmes mis en oeuvre.

Attaché à la cohésion économique de la Communauté élargie et conscient du fait que sans elle il ne pourra y avoir de réels progrès, le Luxembourg approuve ces orientations en insistant tout particulièrement sur l'efficacité et la cohérence des programmes. J'ai noté que le Parlement européen dans son rapport sur l'Acte Unique, adopté la semaine dernière, a également relevé ces aspects en soulignant qu'il est prioritaire de modifier l'action des fonds structurels pour en faire de vrais instruments de développement économique".

Je ne voudrais pas m'arrêter longuement sur le problème général de la discipline budgétaire et du respect des objectifs budgétaires pluriannuels. Il est évident qu'au moment où tous les Etats membres mettent l'accent sur l'assainissement budgétaire, la Communauté devra fixer des objectifs budgétaires clairs et stricts. De même, si la capacité d'endettement de la Communauté est actuellement faible, il ne peut être question de la renforcer imprudemment. En d'autres mots: La Communauté a besoin d'une discipline budgétaire, mais cette discipline ne doit pas être paralysante.

Le troisième point de la réforme financière porte évidemment sur les recettes budgétaires ou les ressources propres. Le Luxembourg reste fermement attaché au système des ressources propres qui représente un des fondements de la Communauté. L'intention de la Commission que nous appuyons est de doter la Communauté de ressources stables, suffisantes et garanties. Il serait en effet pernicieux pour la Communauté de vivre dans une situation financière d'instabilité. Comment alors mettre en oeuvre des politiques structurelles à plus long terme; comment influencer les politiques macro-économiques ou encourager les agents économiques dans tel ou tel secteur? J'aimerais tout particulièrement mettre en évidence trois aspects qui me paraissent importants. Nous adhérons pleinement à l'idée d'un plafonnement global du budget en fonction du PIB communautaire. Nous acceptons comme fourchette supérieure, 1,4% du PIB à l'horizon 1992.

Nous soutenons également la proposition d'introduire une quatrième ressource qui permettrait de mieux tenir compte de la capacité contributive de chaque Etat membre.

Une telle ressource, correspondant au principe d'équité, irait tout à fait dans le sens de la cohésion économique et sociale. Elle réduirait en même temps certains déséquilibres qui avaient entraîné la création de mécanismes correcteurs en faveur de tel ou tel pays. Cette approche qui sous-entend le principe du "juste retour" nous paraît de moins en moins acceptable. Le budget n'est certainement pas le seul ni même peut-être le meilleur moyen pour évaluer les bénéfices qu'un pays retire de la Communauté. Notamment la création du marché intérieur qui est susceptible de favoriser les pays exportateurs "par excellence" représente une source de gains considérable. La philosophie du juste retour n'est pas seulement une atteinte à la solidarité communautaire, elle met en cause dans une certaine mesure, la dynamique d'intégration

communautaire que l'Acte Unique vise précisément à renforcer.

Les grandes orientations d'une réforme financière proposées par la Commission peuvent aussi être résumées de la manière suivante:

1. Diminuer les dépenses agricoles en les ramenant des 65% actuellement à 50% du budget communautaire;
2. Accroître les dotations des Fonds structurels (de 16% à 25%) en améliorant leur efficacité et en les mettant au service des grands objectifs structurels de l'Acte Unique;
3. Aménager le système des ressources propres par un plafond et par la création d'une nouvelle ressource rendant toute mesure de correction de type Fontainebleau superflue.

Le temps presse, la situation budgétaire difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui la Communauté, exige une action rapide. Il serait dommageable pour la crédibilité de l'Europe de se satisfaire d'expédients. La voie de la facilité ne serait en effet qu'un aveu d'impuissance.

L'Acte Unique a certainement été un moment décisif dans l'évolution de la Communauté. Au sommet de Milan, cette opération semblait, après le Rapport Dooge, pratiquement irréalisable. L'échec a parfois semblé iné-

luctable. Mais au fur et à mesure des négociations, il s'est développé une dynamique et une volonté de progresser qui n'a pas laissé indifférent les pays les plus réticents.

Aujourd'hui la Communauté a besoin de poursuivre sur cette lancée. Les mouvements européens qui avaient encouragé la première, tout en considérant peut-être qu'elle était insuffisante, doivent contribuer au succès de la seconde. Il devront soutenir les efforts permettant à la Communauté d'entrer dans une nouvelle phase de son développement et de mettre ainsi en oeuvre l'Europe du possible, étape indispensable sur la voie vers l'Union européenne.

Je vous assure que le Gouvernement luxembourgeois peut souscrire pleinement à la Déclaration adoptée par l'Exécutif du Mouvement Européen qui soutient les propositions présentées par le Président Delors: "placer la Communauté sur des bases saines et opérationnelles".

L'avenir de notre pays reste plus que jamais lié à celui de la Communauté.

Je compte sur les mouvements européens, organisateurs de cette soirée, pour continuer à faire porter ce message, jour par jour, dans le mode de penser et le mode d'agir de chaque Luxembourgeois.

Symposium de la "National Security Industrial Association" à Luxembourg

Sous les auspices du département de la défense américaine a eu lieu du 5 au 7 mai 1987 à Luxembourg un symposium international regroupant quelque 200 représentants américains et européens de l'industrie de support logistique pour la défense. L'organisation de cette conférence était placée sous la responsabilité de la "National Security Industrial Association, (NSIA)" avec siège à Washington. A l'occasion de l'ouverture de la conférence un discours de bienvenue a été prononcé par Monsieur Robert Goebbels, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères. Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

In the name of the Luxembourg government let me welcome the National Security Industrial Association, let me welcome the attendants to this conference. Thank you also for having chosen my country for this important meeting.

I am not, as you can imagine, a specialist of the highly technical questions you will discuss during the next hours and days. My remarks will therefore be of a more general character. You should not expect that I give you new insights for a "Training analysis model" or a "Trouble-shooting proficiency evaluation project".

Scientific and technological progress has made training of military manpower an extremely demanding task. The most sophisticated defense apparatus, the most advanced defense instruments remain obtuse and inefficient without an adequate formation of the people who are in charge of their handling. In fact, the modern soldier has become a highly specialized technician who has to update constantly his knowledge, to adapt it to new requirements.

Of course today's soldier should not only be technically skilled, but also politically alert. He should be totally

integrated into the society and into the political system. He should be fully aware of the particular responsibility of his function. Since any war in the nuclear age bears the inherent risk of ultimate annihilation of mankind he should be led by the conviction that the success of his mission will be measured by the way it contributes to the vital objective of war prevention.

Since the National Security Industrial Association is concerned with the contribution of industry to national security, let me say a few words about defense procurement in general.

Parliamentary democracies, in ordinary times, are not bent on spending for defense. One might even say that there is, in democracies, an inbuilt tendency to keep defense budgets as low as possible. There may, of course, occur upsurges such as the one we have watched in the United States in the first half of the eighties. But this was a rather exceptional phenomenon.

In general, our countries have to try hard to get sufficient defense for the scarce funds available. They can try to improve the defense output through a strict rationalisation of the defense effort: through a selective, long-term approach which distinguishes the essential from the peripheral, by avoiding an excessive bureaucratization, through a renunciation of prestige projects which add little to overall defense capacity, through rigorous planning, programming and budgeting procedures where the ends determine the means and not vice-versa.

An important task accrues in this context to Research and Development: the West should bet on its strengths, and one of its strengths certainly is its high standard in technology and its capacity for innovation.

A politically ambitious way to rationalize the defense outlay can be achieved through an improved cooperation between countries with close links in the field of security policy. Cooperation in defense procurement cannot only save a lot of money, it can also by contributing to standardization and interoperability, significantly increase the efficiency of the whole defense effort.

There exist, in the West, a number of fora which aim at furthering defense cooperation between allied countries. There is the Conference of National Armaments Directors (CNAD), the Eurogroup, created in 1968 to coordinate the defense efforts of European NATO countries, the Independent European Programme Group (IEPG) which is furthering a number of defense projects between European NATO countries. This body recently has issued a report under the title "Towards a stronger Europe" where it recommends among others that "defence research activities in Europe should be coordinated and managed in such a way as to provide for the fullest exploitation of the funds and talent available, in order that Europe's technology base remains strong and dynamic".

A strengthening of the European basis of defense procurement would produce a stronger European defense pillar which in turn would allow the creation of a genuine two-way street and the achievement of a more balanced relationship between transatlantic partners.

All these endeavours have of course to meet the overall objectives of the security policy of the member countries of the Western alliance. I mention only a few of these criteria:

- New defense systems must fit in the strategy of the West which is defensive by its nature and its ambitions.
- A political control of the defense procurement must be assured at all stages and at all levels of this process.
- The achievement of the defense basis for national security must take place in concordance with the overall political objectives of the society. Countries should strive to maintain a high social and political consensus around their security policy.
- The ultimate objective of the defense procurement policy is to create a defense and deterrence posture sufficient to make any potential attacker refrain from possible aggressive intentions.
- New defense systems should contribute to maintaining and improving the existing strategic stability.

It is only by adhering to these and similar principles that we can assure the long-term foundation for a sound defense strategy.

I am sure that you have these simple but fundamental criteria in mind when you will discuss the very complicated problems of training of military personnel during the next days.

Stahl, Banken, Medien – Luxemburg im wirtschaftlichem Wandel

Le 7 mai 1987, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a prononcé à la tribune du "Deutsch-Französischer Kreis" et du "Industrieclub" à Düsseldorf un discours sur le sujet: "Stahl, Banken, Medien – Luxemburg im wirtschaftlichem Wandel". Nous reproduisons ci-après le texte de ce discours.

STAHL – BANKEN – MEDIEN Luxemburg im wirtschaftlichen Wandel

Es ist mir eine große Ehre, heute vor Ihnen sprechen zu dürfen, um diesem erlesenen Publikum das Großherzogtum Luxemburg etwas näher zu bringen, das kleinste Nachbarland der Bundesrepublik. Unsere beiden Staaten konnten in den letzten vierzig Jahren ihre Beziehungen kontinuierlich und ohne Rückschläge verbessern, so daß diese Beziehungen heute als problemlos und mustergültig anzusehen sind. Die Wirtschafts- und Finanzbeziehungen haben sich parallel dazu verstärkt.

Heute leben etwa 9.000 Deutsche in Luxemburg; das sind 2,5% der Wohnbevölkerung. Hinzu kommen täglich 3.000 deutsche Grenzgänger. Was unsere Ausfuhren angeht, figuriert die Bundesrepublik vor Belgien auf dem 1. Platz; bei unsern Importstatistiken belegt sie den 2. Rang, wohl weil viele deutsche Produkte uns nur indirekt über einen belgischen Generalimportateur zukommen. Den Finanzkreisen in der Bundesrepublik ist der Bankenplatz Luxemburg zu einem Begriff geworden, seit die größten deutschen Kreditinstitute hier ihre bedeutendsten Auslandsniederlassungen angesiedelt haben und uns zur Weltmetropole für Euro-DM haben avancieren lassen. Aber darauf werde ich noch zu sprechen kommen.

Zuerst möchte ich noch betonen, daß es mir ein besonderes Vergnügen ist, vor Leuten aufzutreten, welche die Pflege der deutsch-französischen Beziehungen auf ihr Banner geschrieben haben. Sie werden verstehen, daß wir als kleine Nachbarn, welche bei den Zwistigkeiten der Deutschen und Franzosen in den vergangenen Jahrzehnten und Jahrhunderten nie ohne Prügel ausgingen, schon im eigenen Interesse fest an die Notwendigkeit der deutsch-französischen Freundschaft glauben. Sie wissen auch, daß gerade Luxemburg in den Nachkriegsjahren aktiv mitwirken konnte bei der Einleitung dieser Aussöhnung, nachdem schon zwischen den beiden Weltkriegen sich in Luxemburg, auf die Initiative des Industriellen Emile Mayrisch hin, die führenden Wirtschaftskreise aus Deutschland und Frankreich intensiv begegneten, Jahrzehnte bevor auch die Politiker das Gebot der Stunde erkannten.

Meine sehr geehrten Damen und Herren,

Luxemburgs wirtschaftliche Entwicklung und seine heutige Situation stellen ein dankbares Vortragsthema dar. Ich möchte es allerdings nicht unterlassen, eingangs die zahlenmäßige Bedeutung Luxemburgs im Konzert der Nationen in Erinnerung zu rufen, und damit den Gegenstand meines Vortrags in die rechte Perspektive rücken. Der Mini-Partner in der europäischen Gemeinschaft mag bemerkenswert sein in mancherlei Hinsicht, er bleibt aber dennoch im internationalen Vergleich ein wahrer Zwerg. Mit einer Oberfläche von weniger als 2.600 Quadratkilometern und mit nur 365.000 Einwohnern – davon übrigens 26% Ausländer – stellt das Großherzogtum flächenmäßig nur ein Sechsunneunzigstel

und bevölkerungsmäßig nur ein Hundertsechszehntel der Bundesrepublik dar. Diese Zahlen verhindern natürlich nicht, daß Luxemburg eine im Vergleich zu seiner Größe überproportionierte Rolle spielt in Europa und in der Welt, als Gründungsmitglied von EG, NATO, UNO, u.s.w. Gleiches gilt auch für unsere Hauptstadt Luxemburg-Stadt, welche mit ihren nur knapp 80.000 Einwohnern als Europametropole regelmäßig EG-Ministerräte und EG-Gipfeltreffen beherbergt und Sitz der Europäischen Investitionsbank, des Europäischen Gerichtshofes, des Europäischen Rechnungshofes, des Europäischen Fonds für Währungspolitische Zusammenarbeit und des Sekretariates des Europaparlamentes ist. Einerlei, ob es um das Reinheitsgebot des deutschen Bieres, um die Rechtmäßigkeit der Stahlquoten oder um die neuen Richtpreise für landwirtschaftliche Produkte geht: wichtige Entscheidungen welche den Alltag der Europäer prägen, fallen oft im kleinen Luxemburg. Aber nicht nur die Verantwortlichen in Wirtschaft und Politik richten ihre Antennen auf Luxemburg aus: das tun auch zigmillionen Rundfunkhörer in Europa, welche seit Jahrzehnten RTL/Radio-Télé-Luxembourg die Treue halten, dem populärsten kommerziellen Sender in Europa. Das beliebteste Hörfunkprogramm der Pariser heißt RTL, das beliebteste Fernsehprogramm der Brüsseler heißt RTL-Télévision, und selbst die Berliner kennen RTL-Plus, das führende private Satellitenfernsehprogramm Deutschlands.

Luxemburg, am Scheidepunkt zwischen germanischer und romanischer Kultur gelegen, bewußt mehrsprachig, beliebter Treffpunkt für seine Nachbarn, offen für die befruchtenden Einflüsse des Auslandes, ist in seiner ganzen Tätigkeit international ausgerichtet, stellen seine Importe doch 1985 82,4% des Bruttoinlandsproduktes dar und die Exporte sogar über 98,5%. Es sind nicht nur Kostengründe, welche uns dazu veranlassen, ohne eine eigene, nationale Universität auszukommen: diese Politik zwingt unsere gesamte nachrückende Elite, sich mehrere Jahre ihres Lebens in einem fremden Lande umzusehen. Weltoffenheit und europäische Gesinnung werden so zu einer Selbstverständlichkeit.

Wenn das Großherzogtum heute in der europäischen Gemeinschaft das höchste Pro-Kopf-Einkommen aufweist, so war der Wohlstand in früheren Zeiten keine Selbstverständlichkeit für die Luxemburger. Im Gegenteil: bis in die zweite Hälfte des letzten Jahrhunderts hinein war unsere Heimat ein äußerst armes Agrarland, mit einem kargen Boden, ohne nennenswerte Industrie, mit miserablen Verkehrswegen und ohne Verbindungen zum Ausland, ein Fleckchen Land welches regelmäßig heimgesucht wurde von Hungersnöten, Pestilenzen und – wegen seiner zentralen Lage – von plündernden Truppen aller Nationalitäten.

Es war die Entdeckung von Eisenerz – welches nicht einmal stark metallhaltig ist –, welche nach der Entwicklung eines Verfahrens zur Stahlerzeugung auf Grund von phosphorhaltigem Eisenerz, durch den Engländer Thomas in den achtziger Jahren des vergangenen Jahrhunderts, den Aufschwung Luxemburgs einleitete. In der Antike bezeichnete man Ägypten als eine Gabe des jährlich über seine Ufer tretenden Nils; Luxemburgs Wohlstand beruht genauso eindeutig auf dem Vorhandensein unserer Minette, oder besser gesagt: beruhte darauf bis vor einem Dutzend Jahren. Absatzmärkte für die aufblühende Industrie schafften zuerst die Zugehörigkeit zum Deutschen Zollverein, später dann die Wirtschaftsunion mit Belgien, das Benelux-Abkommen, die Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl und der europäische Gemeinsame Markt.

Aber die Stärke unserer Wirtschaft wurde gleichzeitig auch zu ihrer Schwäche, indem sich die Stahlherstellung für das Land zu einem Klumpenrisiko entwickelte, dem auch eine jahrzehntelange Diversifizierungspolitik nicht beikommen konnte. 1974 lag unser Stahlausstoß bei über 6,4 Millionen Tonnen, oder einem Achtel der bundesdeutschen Stahlproduktion des gleichen Jahres. Das waren übrigens 18 Tonnen pro Kopf der Bevölkerung und somit ein Vielfaches des einheimischen Bedarfs. Ein einziger Industriesektor mit praktisch nur zwei Betrieben stellte demnach 58% des industriellen Bruttomehrwertes dar, 47% der industriellen Arbeitnehmer, 70% aller Warenausfuhren, aber auch 25% des gesamten Bruttomehrwertes der Volkswirtschaft, 16% der Erwerbsbevölkerung des Landes, 20% aller Arbeitnehmer und 26% der Gesamtlohnmasse. Also eine gänzlich ungesunde, monolytische Struktur: ein zu hoher Anteil unserer Eier lagen in einem einzigen Korb.

Lediglich 12 Jahre später, 1986, produzierten unsere Stahlkocher nur noch 3,7 Millionen Tonnen, das sind rund 42,5% weniger. Die Zahl der Beschäftigten der Eisenindustrie fiel um 52% von 25.100 auf 12.100 Personen. Ihr Beitrag zum Bruttoinlandsprodukt hat sich auf weniger als 13% halbiert; der Fiskus muß ohne den vorher größten Steuerzahler auskommen. Die Restrukturierung erforderte unter anderem große soziale Begleitmaßnahmen, so daß wir diesem Kapitel in den vergangenen 4 Jahren im Schnitt über 6% der Staatsausgaben opfern mußten. Pro Tonne Stahl gehörten die Beihilfen in Luxemburg zu den niedrigsten, pro Einwohner aber wohl zu den höchsten.

Kurz gesagt: die weltweite Stahlflaute, welche nunmehr schon praktisch über 12 Jahre andauert, hat Luxemburg mit voller Wucht getroffen. Und dennoch bedachte letztes Jahr die OECD in Paris in ihrem traditionellen Gutachten die Lage unserer Wirtschaft mit höchstem Lob. Wie ist dies zu erklären?

Nun, die Stahlkatastrophe hat es nicht geschafft, uns zu überrollen. Mit Glück, mit Wendigkeit und mit Ausdauer haben wir das Schicksal gemeistert und unsere Wirtschaft umgekrempt. Der Arbeitsplatzabbau wurde durchgezogen ohne Entlassungen und ohne Arbeitskonflikte, im Einvernehmen zwischen Patronat, Gewerkschaften und Regierung; und die Arbeitslosenrate liegt derzeit bei nur 1,3%. Das Bruttoinlandsprodukt stieg bis 1985 in elf Jahren um 25%, und unser Pro-Kopf-Einkommen liegt auch weiterhin an erster Stelle in der Europäischen Gemeinschaft. Die Staatsfinanzen gerieten nie aus dem Gleichgewicht; und für die Haushaltsjahre 1983 bis 1985 übertrafen die laufenden Einnahmen die ordentlichen Ausgaben um durchschnittlich 23,7%, so daß wir 86% der Investitionsausgaben aus diesem Überschuß finanzieren konnten. Die Staatsschuld beträgt heute weniger als 7% des Bruttosozialproduktes und weist damit den niedrigsten Stand aller Industrieländer auf. Dabei verfügt das Schatzamt sogar noch über Barreserven, welche zwei Drittel der Staatsschuld übersteigen. Per 1987 konnten wir nunmehr eine Steuerreform durchführen, welche die Steuerlast senkt um einen Betrag, der 6% des Staatshaushaltes oder 2% des Bruttoinlandsproduktes ausmacht. Die Inflationsrate in Luxemburg betrug 1986 im Jahresdurchschnitt 0,3%, womit wir hinter der Bundesrepublik die zweitbeste Preisstabilität in Europa vorweisen können.

Mir scheint, daß es die Kleinräumigkeit unseres Landes war – ansonsten eher ein Handikap – welche uns half, in der Krisensituation massgeschneiderte Lösungen zu finden und einen nationalen Konsens zu erreichen, der

entscheidend beitrug zur Begrenzung des gesamtwirtschaftlichen Schadens. Unser Krisenmanagement beruhte und beruht auch weiterhin auf einer Dreierkonferenz, der sogenannten "Tripartite", welche unter dem Vorsitz der Regierung die national repräsentativen Gewerkschaften und die Wirtschaftsverbände und Betriebsführungen an einem Tisch vereint. Sofort nach Einbruch der Stahlkrise wurden Sanierungsmassnahmen in die Wege geleitet. Mehrmals kam es zu einer nennenswerten Verschlechterung der Lage, so daß das verfügbare Instrumentarium prompt erweitert und die erforderlichen öffentlichen Mittel aufgestockt werden mußten. Dabei legten wir stets höchsten Wert auf die Erhaltung des Gleichgewichts im Staatshaushalt. Neuen Ausgaben der Gemeinschaft mußten neue Einnahmen entgegenstehen. Lediglich die zu Beginn der Krise sehr hohen Reserven des Staates wurden nach und nach zurückgefahren; die Gesundheit der Staatsfinanzen aber blieb ein absolutes Gebot.

Bemerkenswert ist, daß wir erst einmal einen Arbeitslosenfonds schaffen mußten, da wir seit Jahrzehnten und bis 1975 im Jahresdurchschnitt weniger als ein halbes Dutzend Arbeitslose zählten. Diesen Fonds – den wir übrigens erst vor einer Woche in Beschäftigungsfonds umgetauft und mit neuen Aufgaben im Bereich der Arbeitsbeschaffung betraut haben – finanzieren wir mit der sogenannten Solidaritätssteuer, einem Zuschlag auf der Einkommen- und auf der Körperschaftssteuer. Wir führten daneben im Stahlbereich eine freiwillige Frühpensionierung ein, zu Lasten des Arbeitslosenfonds. Für freiwillig ausscheidende Belegschaftsmitglieder gab es Abgangentschädigungen. Eine Reihe von kleineren Unternehmen, welche für die Schwerindustrie Unterhaltsarbeiten durchführten, wie auch der durch die Wirtschaftsflaute stark betroffene Bausektor beschäftigten zahlreiche Gastarbeiter aus Portugal mit zeitlich beschränkten Aufenthaltsgenehmigungen und Arbeitsverträgen: hier konnten wir konfliktlos dem Arbeitsmarkt etwas Luft verschaffen. Vor allem aber wurden die überschüssigen Stahlbelegschaften, unter voller Wahrung ihres Dienstverhältnisses, zu Arbeiten öffentlichen Nutzens herangezogen, wie etwa dem Säubern von Bächen und Wäldern, dem Anlegen von Touristenpfaden und dergleichen mehr, wobei die öffentliche Hand dem Arbeitgeber zurückerstattete. Wir führen auch immer wieder, und dies in einer ganzen Reihe von Wirtschaftszweigen, sogenannte Kurzarbeit durch, wobei die betreffenden Betriebe ein bis zwei Wochen im Monat schließen, während der Großteil der Löhne weiter ausgezahlt und vom Beschäftigungsfonds getragen wird. Diese pragmatische Lösung erlaubt es, konjunkturell in Schwierigkeiten geratene, aber an und für sich strukturell gesunde Unternehmen über die Distanz zu bringen, ohne wirtschaftlichen Schaden und ohne soziale Härten, ohne Konkurse und ohne Entlassungen.

Diese zuweilen recht originellen Maßnahmen wurden gemeinsam ausgearbeitet und gemeinsam durchgeführt. Als Gegenleistung akzeptierten die Gewerkschaften und Belegschaften unter anderem Kürzungen der realen Einkommen. Neben der Einführung der sogenannten Solidaritätssteuer mußten wir eine Reihe von Steuererhöhungen vornehmen, unter anderem eine Anhebung des normalen Satzes der Mehrwertsteuer von 10% auf 12%. Insgesamt trafen diese Maßnahmen die Haushalte stärker als die Unternehmen. In der Schwerindustrie kam es zu gestaffelten Kürzungen der Nominallohne; vor allem aber wurden in der Gesamtwirtschaft reale Einkommenskürzungen vorgenommen durch das vorübergehende Aussetzen der Gehälterindexierung, unserer – bis dahin sakrosankten – gesetzlich verankerten, allgemeinen Koppelung aller Löhne, Pensionen und Zulagen an den Lebenshal-

tungsindex. Diese automatische Einkommensanpassung, mit welcher wir vor der Krise äußerst positive Erfahrungen gemacht hatten und welche einen Trappfeiler unseres sozialen Friedens darstellte, haben wir übrigens inzwischen wieder eingeführt, wobei die erfolgten Einkommenskürzungen nur zu einem kleinen Teil ausgeglichen wurden.

Ich möchte nicht den Eindruck erwecken, diese Krisenbewältigung sei ein Kinderspiel gewesen. Im Gegenteil: es gab Ärger, Geschrei und Drohgebärden, aber wir haben uns immer wieder zusammengerauft. Spontane Opferbereitschaft und schiere Nächstenliebe gab es nicht, aber wohl die gemeinsame Erkenntnis aller, daß ein derart von seiner relativen Konkurrenzfähigkeit gegenüber dem Ausland abhängiges Land sich soziale Unruhen einfach nicht leisten kann, und auch die Gewissheit, daß wir in Luxemburg, wo jeder jeden kennt, alle unweigerlich weiter auf engstem Raum zusammenleben müssen. Neben seiner sprichwörtlichen politischen Stabilität kennt Luxemburg seit jeher einen mustergültigen sozialen Frieden. Der letzte Streik in Luxemburg liegt nunmehr über 45 Jahre zurück: er hatte übrigens einen rein politischen Ursprung und war eine spontane Antwort an die Nazis, welche damals als Besatzungsmacht die Annexion des Landes an das deutsche Reich verfügten, zusammen mit der Zwangsrekrutierung der Luxemburger Jugend in die verhaßte Wehrmacht.

Große Probleme bereitete uns bei der Krisenbewältigung nicht zuletzt die Finanzlast der hochverschuldeten Stahlunternehmen: die Sanierung ihrer Bilanzen machte öffentliche Beihilfen erforderlich, aber im Gegensatz zu unsern französischen und belgischen Partnern nahmen wir die Restrukturierung frühzeitig in Angriff und führten sie Zug um Zug durch.

Es galt vor allem, die überflüssigen Produktionskapazitäten abzubauen und die erhaltenswerten Anlagen weiter zu modernisieren. Das Gesundschumpfen war den Stahlleuten, ob Managern oder Arbeitnehmern, nicht leicht zu verkaufen: hier hat uns der Druck seitens der europäischen Behörden in Brüssel geholfen, die notwendigen Amputationen durchzusetzen.

Kompliziert wurde die Reorganisation durch den Umstand, daß der Arbed-Konzern ein multinationales Imperium geworden war, das für seine kleine Heimat ein überdimensionales Monster darstellte. Es galt, sich genauso aus Brasilien und den Vereinigten Staaten zurückzuziehen, wie aus dem Saarland. Eine der ersten Maßnahmen, welche wir forderten, war die sogenannte "Feuerschneise", das heißt die Zusicherung, daß die in Luxemburg in einem Akt nationaler Solidarität aufgebrauchten Mittel nicht ins Ausland abfließen konnten. Nach dem Rückzug aus der Saar, wo die Luxemburger entgegen anderslautenden Behauptungen Geld hängen lassen mußten, besitzen unsere Siderurgisten lediglich weiter die Kontrolle über die relativ modernen SIDMAR-Stahlwerke an der belgischen Küste. Der Luxemburger Staat, welcher in der Vergangenheit nie an Privatunternehmen nennenswert beteiligt war, wurde im Rahmen der Stützungsaktionen für die Stahlwerke zu einem wichtigen Aktionär, nicht nur bei unsern eigenen Unternehmen, sondern auch – um Arbed liquide Mittel zuzuführen – bei SIDMAR. Da wir aber den kommerziellen, privatwirtschaftlichen Charakter der Schwerindustrie erhalten wollen, sind die vom Staat gehaltenen Aktien teilweise ohne Stimmrecht.

Seit zwei Jahren fahren unsere Hütten nun wieder Gewinne ein, welche aber bescheiden bleiben im Vergleich zu den angesammelten Verlusten eines Jahrzeh-

tes. In den letzten Monaten war der Weltstahlmarkt wieder weniger günstig: angesichts des Fehlens eines nennenswerten heimischen Marktes bleibt unsere Schwerindustrie demnach auch weiterhin ein Sorgenkind, obschon sie im europäischen Vergleich eher als leistungsfähig anzusehen ist, nicht zuletzt dank ihrer zahlreichen Spitzenprodukte und ihrer hohen Produktivität. Als Land aber müssen wir damit leben, daß dieser Sektor volkswirtschaftlich kein Trampolin in eine brillante Zukunft sein wird.

Daß das Umkrepeln unserer wirtschaftlichen Landschaft gelang, das verdanken wir natürlich auch unserm guten Glück oder, wenn sie so wollen, den erfolgreichen Anstrengungen, welche in vorangegangenen Zeiten unternommen wurden. Sowohl in Bezug auf den Arbeitsmarkt als auch hinsichtlich der Staatseinnahmen erwies sich der seit Anfang der siebziger Jahre schnell wachsende internationale Finanzplatz als ein wahrer Glücksfall, wie ich in einigen Augenblicken ausführen werde. Zuerst aber möchte ich noch ein Wort verlieren über unsere Anstrengungen zur industriellen Diversifizierung.

Diese Politik reicht, wie ich vorhin betont habe, in die Zeit zurück, als der Stahl noch ein kerngesundes Geschäft darstellte. Seit 1975 aber haben wir diese Bemühungen deutlich verstärkt, die verfügbaren Instrumente verfeinert, die einzusetzenden Mittel erhöht. Wir konnten in den letzten zwölf Jahren 72 neue Betriebe ausländischer Herkunft in Luxemburg ansiedeln, welche mehr als 4.800 Arbeitsplätze schufen und demnach also heute über 3% der Erwerbsbevölkerung beschäftigen. Es handelt sich dabei in der Regel um kleinere, in etlichen Fällen um mittlere Betriebe der unterschiedlichsten Fachrichtungen, wie Metallverarbeitung, Chemie und Faser, Reifenproduktion, Glas, Keramik, u.s.w.. Am erfolgreichsten war unsere Prospektion in den Vereinigten Staaten, wo Luxemburg als europäisches Investitionsland geschätzt ist.

Dennoch müssen wir feststellen, daß der gesamte Industrie- und Handwerksbereich von 1974 bis 1986 netto insgesamt 14.000 Arbeitsplätze abgebaut hat, was über 8% der aktiven Bevölkerung entspricht. Bringen wir die Eisen- und Stahlerzeugung und den Eisenerzbergbau in Abzug, so stellen wir immer noch einen Netto-Rückgang fest, was angesichts der Neugründungen von einer deutlichen Flurbereinigung bei Industrie und Handwerk zeugt. Die Gesamtzahl der Beschäftigten in Luxemburg aber nahm in der angeführten Periode deutlich zu. Dies ist in erster Linie dem privaten Dienstleistungsbereich zu verdanken, welcher netto 22.800 zusätzliche Arbeitsplätze schuf und dadurch in 12 Jahren seinen Anteil an der aktiven Bevölkerung von 37% auf 50% steigern konnte.

Dabei tat sich besonders der Kreditsektor hervor. Heute beschäftigen die Banken im engeren Sinne 11.400 Personen oder fast 7% der aktiven Bevölkerung, davon wohl über drei Viertel im internationalen Geschäft. Dies stellt eine Verdoppelung in zwölf Jahren dar und entspricht einer jährlichen Wachstumsrate von über 6%. Ähnlich dynamisch, wenn nicht noch rasanter war die Entwicklung im nichtbankären Finanzbereich, bei den Versicherungsanstalten, den Börsenmaklern, den spezialisierten Instituten für Leasing oder Factoring und dergleichen, sowie bei den um das Kreditwesen kreisenden Dienstleistungsunternehmen wie Rechts-, Steuer-, Datenverarbeitungs- und Bilanzierungsberater.

Im Jahre 1985 erwirtschafteten die Luxemburger Banken einen Bruttoüberschuß von 110 Milliarden Franken

oder mehr als 5 Milliarden DM. Nach Abzug von Personal- und Betriebskosten von umgerechnet 1,4 Milliarden DM verblieb ein Gewinn vor Rückstellungen von 3,8 Milliarden DM, von dem 2,6 Milliarden an die Risikovorsorge gingen und jeweils 0,6 Milliarden an den Fiskus und an die ausgewiesenen Gewinne.

Es ist uns also geglückt, im tertiären Sektor eine neue Quelle des Wohlstandes zu erschließen: das grenzüberschreitende Dienstleistungsgewerbe der Banken.

Jürgen Ponto hat den Finanzplatz Luxemburg einen Glücksfall für Europa genannt, und diese Meinung teilen viele internationale Banquiers unseres Kontinentes. Wir als Luxemburger sehen umgekehrt erst einmal die Präsenz ausländischer Banken als einen Glücksfall für unsere Volkswirtschaft, für unsere Staatsfinanzen, für unsere Leistungsbilanz, für unsern Arbeitsmarkt. Dabei ist uns allen natürlich klar, daß auch das Glück meistens vorangegangene Leistungen honoriert. Jedenfalls haben die Luxemburger Behörden in den letzten zwanzig Jahren, ungeachtet der wechselnden Regierungskoalition, stets das junge Pflänzchen gehegt und gepflegt und zu dem soliden Stamm werden lassen, den es heute darstellt.

Wahrscheinlich war es, in dieser Angelegenheit wie in andern, unsere Hartnäckigkeit welche sich durchsetzte. Immerhin lassen sich die konkreten Versuche, aus unserer zentralen Lage in Europa heraus ins internationale Geldgeschäft einzusteigen, weit in die Vergangenheit verfolgen. Als vor über 130 Jahren die erste nennenswerte Bank in Luxemburg geschaffen wurde, entwickelten ihre Gründer von vornherein den Ehrgeiz, nicht nur das kleine Großherzogtum sondern auch grenzüberschreitend die Nachbarstaaten zu bedienen. Damals war die Banknotemission noch kein Zentralbankprivileg, und so beabsichtigte das Institut Geldscheine auszugeben, nicht nur in Luxemburger Franken, sondern auch in Holländischen Gulden und in Preussischen Thalern. Prompt untersagte die Preussische Regierung auf ihrem Herrschaftsgebiet den Umlauf ausländischer Banknoten, ein entscheidendes Handikap für das geplante internationale Banking made in Luxemburg.

Die Hoffnungen auf einen schnellen Erfolg wurden ebenfalls enttäuscht beim zweiten großen Anlauf, der auf das Jahr 1929 datiert, als unsere Holdinggesetzgebung geschaffen wurde, welche reine Beteiligungsgesellschaften ohne eigene gewerbliche Tätigkeit von jeder Einkommensteuer befreit, und als die Luxemburger Wertpapierbörse ins Leben gerufen wurde. Diese zielte ihrerseits weniger auf die Notierung der paar Luxemburger Aktien und Schuldverschreibungen als auf die Nachbarmärkte. Aber die dann einsetzende Weltwirtschaftskrise, der zweite Weltkrieg und die anschließende Wiederaufbauphase verzögerten den Durchbruch um Jahrzehnte. Erst als der internationale Handel erneut aufblühte, die Währungen wider konvertibel wurden, und ein grenzüberschreitender Kapitalverkehr einsetzte, kam es 1960 zur ersten Notierung eines Eurobond an unserer Börse, und 1965 zählten wir schon 121 Notierungen. Heute begreift der Börsenzettel über 5.000 Zeilen.

Während der ersten Hälfte der sechziger Jahre und bis in die zweite Hälfte hinein dominierten im Eurogeschäft die Kapitalmärkte. Die weniger als 20 Banken in Luxemburg – darunter auch Töchter und Zweigstellen belgischer und französischer Institute – waren in der Lage, der beschränkten Nachfrage nach Dienstleistungen zu genügen, etwa bei den Börseneinführungformalitäten, bei der Wertpapieraufbewahrung oder bei der Abwicklung des Zahlenverkehrs.

Als aber das Kreditgeschäft und der Geldmarkt sich ihrerseits internationalisierten, kam Luxemburgs Stunde mit dem Bedürfnis, Tochterinstitute bei uns einzupflanzen. 1966 gab es in Luxemburg 23 Banken; heute zählen wir deren 124. Die Institute bundesdeutscher Herkunft stellen ein Kontingent von 30 Einheiten; die skandinavische Kolonie, welche erst ab 1973 anrückte, begreift 16 Institute; die US-amerikanischen Banken waren die ersten die sich niederließen; diese Gruppe begreift heute 11 Einheiten. Ferner gibt es derzeit 9 italienische, 8 französische, 8 Schweizer, 7 japanische Institute u.s.w. Vertreten sind aber auch die Sowjetunion, Rotchina, Polen, Israel, die arabische Welt, Portugal, Brasilien, etc.

Wir haben jederzeit der Versuchung widerstanden, eine bankäre Billigflagge einzuführen. In der Gewißheit, daß Finanzaffären leicht den Tod des aufstrebenden Platzes bedeuten könnten, prüfte unsere Bankenaufsicht die Lizenzgesuche sorgfältig und verwarf über hundert Kandidaturen. Auch heute noch gehören unsere Mindestansprüche für die Kapitalausstattung zu den höchsten in Europa. Diese Politik der Qualität hat sich ausgezahlt: nur eine Handvoll Institute mußten im Laufe der Zeit geschlossen und liquidiert werden. In allen diesen Fällen wurden den Kunden ihre Einlagen voll zurückgezahlt. Ein Blick auf die Liste der in Luxemburg zugelassenen Banken verdeutlicht, daß wir es vor allem mit hundertprozentigen Töchtern von führenden internationalen Banken zu tun haben.

Das Entstehen einer Eurobanken-Metropole in Luxemburg kann nicht einer bestimmten, einer einzigen Ursache zugeschrieben werden, sondern es wurde gefördert durch ein ganzes Bündel von Umständen. Die meisten Vorteile unseres Standortes sind denn auch nicht spezifisch luxemburgisch, sondern werden ebenfalls in diesem oder jenem anderen Lande vorgefunden, nur eben nicht alle gleichzeitig am gleichen Ort. Desweiteren ist nicht zu leugnen, daß alle Vorteile des Platzes Luxemburg erst auf Grund äußerer Ursachen zum Tragen kamen. So stießen die ausländischen Banken, bei ihrem Wunsch in das internationale Geschäft vorzudringen, auf die verschiedenartigsten Hindernisse in ihren Heimatländern, vor allem auf restriktive Maßnahmen, Beschränkungen oder Kontrollen im Bereich der Devisenmärkte, des Kapitalverkehrs, der Zinsraten.

Auf Grund, oder besser noch: im Hinblick auf diese Hindernisse sahen sich viele Banken nach einem liberaleren Standort für die Abwicklung ihres internationalen Großgeschäftes um. Ab Mitte der sechziger Jahre strömten sie also nach Luxemburg und nutzten für sich und ihre Kunden die hier vorhandenen Standort-Vorteile, um ausserhalb der direkten Reichweite ihrer jeweiligen Zentralbank zu arbeiten und unter gleichguten Wettbewerbsbedingungen sich mit der ausländischen Konkurrenz zu messen.

Den ersten wichtigen Vorteil des Platzes kennen sie schon: die Abwesenheit jedwelcher Zwänge, wie sie sich für das Bankgeschäft gewollt oder ungewollt ergeben aus der monetären Politik einer Zentralbank, sowie die absolute Freiheit des Geld- und Kapitalverkehrs. Von nicht zu leugnender Bedeutung, vor allem auch aus der Sicht deutscher Banken, ist dabei natürlich die Tatsache, daß die in Luxemburg etablierten Banken nicht der Verpflichtung unterliegen, bei einer Zentralbank Mindestreserven zu hinterlegen.

Als weitere entscheidende Faktoren kann Luxemburg seine zentrale geographische Lage im Herzen der Ge-

meinschaft ins Feld führen, sowie das Vorhandensein recht guter und kostengünstiger Telekommunikationsverbindungen. Im Vergeleich zu London gab es stets niedrige Niederlassungs- und Betriebskosten, sowie ein mehrsprachiges Personal und mehrsprachige Verwaltungen. Hinzu gesellt sich ein gutes Angebot an Rechts- und Wirtschaftsberatung, die politische Stabilität, der dauerhafte soziale Frieden und die generell positive Einstellung der Behörden und der Politik, eine maßgeschneiderte und daher weder laxer noch lästige Bankenaufsicht, ein wasserdichtes Bankgeheimnis, und dergleichen mehr.

Manchmal wird Luxemburg als Steuerparadies hingestellt und die Existenz des Bankenplatzes mit steuerlichen Besonderheiten erklärt. Nun, als Finanzminister kann ich Ihnen versichern, daß ich nicht daran denke, je das Bankgeschäft von Steuerabgaben zu befreien, erbrachte es doch für das Jahre 1985 nicht weniger als 630 Millionen DM an Staats- und Gemeindeabgaben aller Art, ohne die direkten Steuern der Angestellten und Direktoren. Das sind immerhin 1,5% der Staatseinnahmen. Allerdings sind wir den Banken in den letzten Jahren entgegengekommen bezüglich der Rückstellungen für Geschäftsrisiken: unsere Bestimmungen zur Einkommensteuer erlauben großzügige Sammel- und Einzelwertberichtigungen.

Was dabei hier nicht bestritten werden kann und werden soll, ist die Tatsache, daß wir als Steuerbehörden keinen Versuch unternahmen, die ausländischen Bankkunden zu rupfen. Wir haben im Laufe der Zeit eine Reihe von Bagatell-Steuern, welche dem Bankgeschäft hinderlich waren, abgeschafft, etwa Stempelgebühren und dergleichen. Seit Ende der siebziger Jahre gibt es in Luxemburg keine Mehrwertsteuer mehr auf Anlagegold. Zinserträge, Dividenden und Spekulationsgewinne von Gebietsausländern unterliegen keiner Luxemburger Einkommensteuer und auch keiner Quellenabgabe.

Wenn verschiedene der Anziehungspunkte des Finanzplatzes erst in den letzten zwanzig Jahren geschaffen wurden, so steht jedenfalls fest, daß die Banken schon in den sechziger Jahren auf unsere Standortvorteile aufmerksam wurden. Ab 1968 begann sich das internationale Geschäft deutlich in der Bilanzsumme des Platzes niederzuschlagen: wenn ich etwas schematisiere, so kann ich sagen, daß es erst 6 Jahre gab mit einem durchschnittlichen Jahreswachstum von 52%, dann 10 Jahre mit einer mittleren Bilanzexpansion von 24,5% und schließlich 4 Jahre mit einer Progression von 7,5%. Hierbei spielen die Devisenumrechnungskurse natürlich ihre Rolle, und dabei vor allem der Dollarpreis, aber alles in allem kann man ein Abflauen des Wachstums kaum leugnen. Heute aber liegt des Total der Aktiva bei über 7.000 Milliarden DM. In diesem Volumen stellen die Fremdwährungsgeschäfte an die 90% dar. Die deutschen Institute tragen etwa 40% zum Gesamtvolumen bei.

Ein Blick auf die Statistiken unseres Währungsinstitutes bezüglich der aufaddierten Bilanzen zeigt uns, daß Luxemburg ein Finanzplatz für die Bedürfnisse Europas ist und deutlich weniger Beziehungen zu anderen Kontinenten aufweist als seine Konkurrenten. Bei den Euro-Einlagen stammen etwa 80% der Mittel unserer Banken aus Westeuropa, während diese Herkunft im Durchschnitt aller Banken in Westeuropa nur 51% ausmacht. Die Fremdwährungs-Forderungen des Platzes Luxemburg betreffen zu 70% Westeuropa, gegenüber nur 47% für die europäischen Finanzplätze zusammen. Ich brauche wohl nicht weiter hervorzuheben, daß diese besondere Orientierung unserer Geschäftsbeziehungen positiv zu bewerten ist in Zeiten, wo aussereuropäische Länder immer wieder in Zahlungsschwierigkeiten geraten.

Bezüglich der Währungen habe ich schon erwähnt, daß Luxemburg die Weltmetropole der Euro-DM ist, das heißt der Mark außerhalb der Bundesrepublik. So kann es denn auch nicht verwundern, daß in den Luxemburger Büchern 41% der Guthaben auf DM lauten und nur 34% auf US-Dollar, während des Fremdwährungsgeschäft europaweit vom Dollar dominiert wird mit 61%, vor der Mark mit nur 14%, dem Schweizer Franken mit 7% und der ECU mit 4%. Übrigens sind auch der Schweizerfranken und die ECU in Luxemburg stärker als auf dem Gesamtmarkt vertreten.

Ferner bleibt zu bemerken, daß Luxemburg eine besonders starke Stellung einnimmt bei den eigentlichen Eurokrediten, das heißt den Fremdwährungs-Ausleihungen an Nicht-Banken. Hier liegt unser Marktanteil in Europa bei über 17%, gegenüber knapp 10% was die Euro-Forderungen insgesamt (also einschließlich der Forderungen an andere Banken) angeht. Typischerweise werden diese Ausleihungen refinanziert über Mittelaufnahme bei anderen Instituten auf dem Interbank-Markt. Neuerdings bemüht sich Luxemburg allerdings um neue Refinanzierungsmöglichkeiten, wie ich in einigen Augenblicken ausführen möchte.

Zuerst aber will ich auf die Verlangsamung des Bilanzwachstums zurückkommen, welche ich vor einigen Augenblicken mit Zahlen belegt habe. Auf den ersten Blick könnte man fürchten, diese deute auf eine verschlechterte Konkurrenzlage hin und müsse als Alarmzeichen gewertet werden. Dem ist in Wirklichkeit aber nicht so. Wohl gibt es im großen internationalen Bankgeschäft eine Polarisierung auf New York, London und Tokyo hin, aber in unserem Falle besteht kein Grund zur Sorge, da der quantitativen Quasi-Stagnation im Kreditgeschäft ein bemerkenswertes qualitatives Wachstum gegenübersteht. Der Finanzplatz Luxemburg wird erwachsen, indem seine Banken die Palette ihrer Dienstleistungen rapide ausbreiten in Richtung Privatkundengeschäft.

Vor wenigen Jahren noch stand der Finanzplatz Luxemburg praktisch nur auf einem Bein, war er doch in den siebziger Jahren in allererster Linie ein Buchungszentrum für die sogenannten Eurokredite, welche praktisch ausschließlich auf dem europäischen Interbank-Markt refinanziert wurden. Heute ist dies eindeutig nicht mehr der Fall, wie mit ein paar Fakten und Bilanzzahlen erläutert werden kann. Sehen wir vom Geschäft in Luxemburger und Belgischen Franken ab, so fielen 1979 noch 86% aller Passiva auf die Rubrik "Verpflichtungen gegenüber Banken". Ende 1986 war dies nur noch der Fall für 70%. Das heißt, daß in den letzten 7 Jahren nur noch 59% der zusätzlichen Devisen-Passiva aus dem Interbank-Markt kamen, in den letzten 3 Jahren sogar weniger als 28%. Somit konnte die Refinanzierungsbasis verbreitert werden, so daß sie weniger krisenanfällig ist und in günstigere Zinsbereiche hineinstößt. Waren früher Privatkundeneinlagen als zu personalintensiv verpönt, so sind sie heute regelrecht willkommen, selbst als sogenannte "Euro-Kleinst-Depots" von nur 500.000 oder 100.000 DM, und dies inzwischen beispielsweise auch bei praktisch allen deutschen Instituten in Luxemburg.

Aber vor allem bei Geschäftsbereichen, welche nicht oder kaum in der Bilanz zu Buche schlagen, hat eine Verbreiterung und Vertiefung des Dienstleistungsangebotes stattgefunden. Das Ausmaß dieser Entwicklung kann man etwa mit dem Umstand belegen, daß das Geschäftsjahr 1985 netto umgerechnet 360 Millionen DM an Provisionen einbrachte, gegenüber nur 160 Millionen

DM im Jahre 1983, was einem Wachstum von 125% in nur zwei Jahren entspricht.

Dies ist das Resultat gezielter Anstrengungen der Kreditinstitute wie der Behörden in den letzten 8 bis 10 Jahren. Staatlicherseits wurden, im Einvernehmen mit dem Bankenverband, eine Menge punktueller, oft unscheinbarer Reformen auf gesetzlichem, reglementarischem und steuerlichem Plan durchgezogen, deren Summe die Rahmenbedingungen des Platzes deutlich verbessert hat. Auf rein juristischem Gebiet haben wir beispielsweise Rechtsunsicherheiten und Schwerfälligkeiten der Luxemburger Gesetzgebung hinsichtlich verschiedener Bankgeschäfte behoben, etwa in den Bereichen Treuhandgeschäfte, Terminkontrakte, Wertpapiere und Edelmetalle. Die bestehende Praxis des Bankgeheimnisses wurde aktualisiert durch eine noch genauere Verankerung der Vertraulichkeit der Kundeneinlagen; während gleichzeitig für die Daten des Kreditgeschäftes Erleichterungen erfolgten, welche die Erstellung von Konzernbilanzen und die Bankenaufsicht auf konsolidierter Ebene erlauben.

Die getroffenen Maßnahmen, genau wie jene im Fiskalbereich, entsprachen präzisen Anliegen des Bankgewerbes und wurden von diesem unverzüglich in Anspruch genommen. Großgeschrieben werden heute unter anderem Privatkunden-Einlagen und Investment-Fonds, Vermögensverwaltung und Treuhandkonten, Leasing und Factoring, Terminkontrakte und neue Facilities und Notes aller Art, Wechsel-, und Wertpapier-, Devisen- und Edelmetallgeschäfte sowie andere Arten und Instrumente des Fee-Generating und des Off-Balance-Business. Die neuen Tätigkeiten sind eher personalintensiv, und so zeigte die Wachstumsrate des Personalbestandes in den letzten Jahren einen rapiden Aufwärtstrend, von + 4% über + 8,9% auf + 11,6% jährlich.

Im Umfeld der Banken ist die Entwicklung ähnlich positiv. Ich habe schon auf den Aufschwung der Börse verwiesen, wo die Zahl der notierten Papiere seit Ende 1983 um über 150% auf mehr als 5.000 anstieg. Die Zahl der Luxemburger Investmentfonds hat in drei Jahren von Ende 1983 bis Ende 1986 um 170% auf 268 Einheiten zugenommen. Im Versicherungssektor brachten die letzten zweieinhalb Jahre uns über 40 neue Gesellschaften in der Sparte des sogenannten "Captives". Die Zahl der in Luxemburg beheimateten Holdinggesellschaften liegt heute über 6.500. Die in Luxemburg ansässige internationale Wertpapierverrechnungsstelle CEDEL betreute letztes Jahr 14.856 Wertpapiere im Gesamtwert von 156,3 Milliarden \$ und arbeitete für 1.850 Institute in 60 Ländern.

Alles in allem also eine Erfolgsstory. Aber wir wollen und können uns nicht auf unsern Lorbeeren ausruhen. Das internationale Bankgeschäft bleibt auch nach der strukturellen Konsolidierung des Platzes eine krisenanfällige Angelegenheit. Der Finanzplatz bleibt von Natur aus allen möglichen ungünstigen Maßnahmen ausländischer Behörden ausgesetzt. So mag eine Abschaffung der Mindestreserven der Bundesbank kurz- oder mittelfristig nicht wahrscheinlich sein: daß sie aber auf alle Zeiten unmöglich ist, darauf können wir uns nicht verlassen. Die Harmonisierungsbestrebungen in der Gemeinschaft werden nach und nach verschiedene Standortvorteile unseres Bankenplatzes schmälern oder gar verschwinden lassen.

Es wäre also unverantwortlich aus Luxemburger Sicht, nicht schon heute Ausschau zu halten nach neuen Erwerbszweigen. Dabei sind uns, vor allem wegen unserer Kleinheit, viele Möglichkeiten verbaut. In den großen

Industriesektoren etwa können wir höchstens bescheidene Zulieferdienste leisten, was in einer Welt, in welcher der nationale Protektionismus Trumpf ist, nicht gerade eine komfortable Stellung bedeutet.

Auf der Suche nach Möglichkeiten im exportorientierten Dienstleistungsbereich sind wir auf eine Branche gestoßen, in welcher wir schon seit einem halben Jahrhundert einen guten Ruf in Europa haben: der kommerzielle Rundfunk. Wir glauben daß die neuen Möglichkeiten der Weltraumtechnologie es erlauben, neben dem Hörfunk auch die Fernsehausstrahlung grenzüberschreitend und europaweit zu betreiben.

Vor über 55 Jahren haben die Luxemburger Behörden auf einen öffentlich-rechtlichen Hörfunk verzichtet, und ein privates, ausschließlich werbefinanziertes Programm zugelassen. RTL wurde nach und nach zur größten kommerziellen Radioanstalt in Europa und bedient in unterschiedlichen Sprachen zigmillionen Zuhörer in vielen europäischen Ländern. Heute gehört dazu auch das Ausstrahlen von drei Fernsehprogrammen in französischer und deutscher Sprache. Das technische Handicap der beschränkten Reichweite unserer Sendemaste konnte im Falle Belgiens durch die Weiterleitung durch Kabel behoben werden, während des Programm RTL-Plus die deutschen Kabelinseln seit zwei Jahren über einen Fernmeldesatelliten erreicht. Der Betreiber der RTL-Programme, die "Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion", wurde zu einem der 20 größten Arbeitgeber des Landes.

Sehr früh begann man in Luxemburg einen Plan für einen direktstrahlenden Fernsehsatelliten auszuarbeiten, das sogenannte LUXSAT-Projekt, welches aber aus mancherlei Gründen nicht zur Verwirklichung kam. Die CLT interessierte sich daraufhin stark am französischen direktstrahlenden Satelliten TDF, dem Zwillingbruder des deutschen TV-SAT. Auf Regierungsebene kam es sogar zu einer feierlichen Absichtserklärung von Frankreich und Luxemburg über einen Staatsvertrag für eine Nutzung zweier Kanäle dieses Satelliten durch RTL für ein französischsprachiges und ein deutschsprachiges Programm. Nach dem einseitigen Bruch dieser Abmachung durch die damalige französische Regierung, freundete sich die CLT mit dem deutschen TV-SAT an. Wie sie wissen, wurde RTL-Plus nunmehr neben einer Reihe von terrestrischen Frequenzen auch ein Platz auf dem deutschen Satelliten zugestanden. In Frankreich konnte die CLT sich eine 25%ige Beteiligung am neuen terrestrischen Sendernetz "M6" sichern, während sie in Belgien mit ihren neuen Partnern aus der geschriebenen französischsprachigen Presse sich sogar das Monopol für werbefinanziertes Fernsehen sicherte.

In der Bundesrepublik teilt sich die CLT die Kontrolle über das RTL-Plus-Programm mit dem Branchenriesen Bertelsmann und verschiedenen andern Partnern, wie der Westdeutschen Allgemeinen Zeitung und der Frankfurter Allgemeinen Zeitung. Dieses Programm erreicht heute schon über eine Million Haushalte über Satellit und Kabel sowie, im Saarland und in Rheinland-Pfalz, durch die Sendeanlagen in Luxemburg. Auf den ersten Blick können wir also sagen, daß der vormalig regionale Fernsehsender sich einen Platz in der neuen europäischen audiovisuellen Szene gesichert hat. Aus der Sicht des Luxemburger Staates ist dazu allerdings anzumerken, daß der Zugang zu terrestrischen Sendernetzen und zum Satelliten, beziehungsweise zum Werbemonopol in Belgien erkaufte werden mußte durch einen teilweisen Auszug aus Luxemburg.

In Belgien, Deutschland und Frankreich wurden neue Gesellschaften geschaffen; ihre Kontrolle wird mit nation-

alen Partnern geteilt; die Produktionsmannschaften siedelten zu neuen Standorten über oder werden dies demnächst tun. Mit einem Satz: die Liberalisierung der Fernsehszene geschieht unter dem Zeichen einer strikten nationalen Kontrolle. Als Regierung haben wir bewußt die Option getroffen, der CLT ihre Chance zur Ausdehnung zu zugestehen, indem wir das Abwandern bestehender Tätigkeiten in Kauf nehmen. Wir tun dies in der Gewissheit, daß unser nationaler Sender andernfalls zum Absterben verurteilt wäre. Wir erwarten allerdings, daß das Luxemburger Mutterhaus nicht zu einer reinen Beteiligungsholding wird, sondern daß die gemeinsamen Dienste für die verschiedenen Programme in Luxemburg zentralisiert werden.

Daß die Sendemasten in Luxemburg, der Grund der ursprünglich festen Verankerung von RTL in Luxemburg, schnell an Bedeutung verlieren würden, das war uns seit zehn Jahren klar. Deswegen drängten wir auch die CLT, die Luxemburg zugestandenen Fernsehkanäle im Satellitenbereich durch die Entwicklung des LUXSAT-Projektes zu nutzen. Als die CLT diese Erwartungen nicht erfüllte, wagte mein Vorgänger, Staatsminister Pierre WERNER, die Flucht nach vorne, indem er ein alternatives privates Satellitenprojekt ohne Mitwirken der CLT propagierte. 1983 meldeten wir bei der Internationalen Fernmeldeunion in Genf ein Satellitensystem an, welches 16 Fernsehprogramme mit jeweils mehreren Tonkanälen für den Direktempfang über ganz Westeuropa verbreiten kann. Das Projekt ist inzwischen den Fachkreisen wohlbekannt unter der Bezeichnung ASTRA und wird von vielen als den sogenannten direktstrahlenden Satelliten wirtschaftlich überlegen angesehen.

Das 450-Millionen-DM-Projekt wird von einer privaten Luxemburger Gesellschaft getragen, der "Société Européenne des Satellites", an welcher unsere öffentlich-rechtlichen Finanzinstitute eine 20%-Beteiligung halten, die aber in der Hauptsache von europäischen Aktionären unterschiedlicher Nationalität getragen wird, darunter auch die Luxemburger Töchter der Deutschen und der Dresdner Bank, mit je einem Anteil von 8,9%. Der jüngste Aktionär, welcher zum Projekt stieß, ist die größte private Fernsehanstalt in Großbritannien, "Thames Television", welche Senderechte im Großraum London hält. Unser erster Satellit soll im Prinzip im Sommer des kommenden Jahres durch eine europäische ARIANE-Rakete auf seine geostationäre Orbitalposition 19,2 Grad östlicher Breite getragen werden, 36.000 km über dem Äquator. Der Trabant nutzt neueste amerikanische, weltraumprobierte Technologie und gehört, gegenüber den TDF- und TV-SAT-Satelliten, schon einer neueren Generation an. Unsere Bodenkontrollstation in Betzdorf wurde in den letzten Monaten fertiggestellt.

Welche Programme den Satelliten nutzen werden, steht noch nicht fest. Die CLT, welche das Projekt lange Zeit bekämpfte mit dem Vorwand, ein Monopol für alle Luxemburger Sendefrequenzen zu besitzen, teilte mir dieser Tage mit, sie beabsichtige den Satelliten für mindestens ein Programm zu nutzen. Wenngleich das Projekt geboren wurde, um Luxemburg einen sicheren Zugang zum grenzüberschreitenden, europaweiten Fernsehen zu sichern, so gehen wir nicht davon aus, daß alle 16 Programme aus Luxemburg kommen werden. Vor kurzem stieß das privatisierte britische Fernmeldeunternehmen "British Telecom" zu unserem Projekt: es sicherte sich das Recht, mindestens 7 Kanäle von ASTRA-1 für seine Kunden und deren englischsprachigen Fernsehprogramme zu nutzen.

Mit seinem Projekt eines europäischen Fernsehsatelliten stößt Luxemburg auf Neuland vor. Die öffentlich-rechtlichen Fernsehanstalten und die nationalen Kulturprotektionisten haben unsere Pläne nicht begrüßt, das ist das Mindeste was man sagen kann. Die Fernmeldeverwaltungen sahen sogleich ihre Monopole in Gefahr, und ihr Verband Eutelsat kündigte uns den Krieg an, steht inzwischen aber schon in Verhandlungen mit uns über ein Modus vivendi. Die europäische Weltraumindustrie war nicht begeistert über unsern Einkauf eines amerikanischen Satelliten, wemgleich wir darauf verweisen können, daß die europäischen Hersteller auf unsere Anfrage hin mit keinem Lieferangebot dienen konnten. Wir glauben jedoch, daß ASTRA eine Chance für Europa darstellt. Eine Chance für die Betreiber der bestehenden Fernsehprogramme, welche derzeit ausnahmslos riesige Verluste einfahren, weil die verfügbaren leistungsschwachen Satelliten von Eutelsat und Intelsat keinen Individualempfang erlauben und die damit erreichbaren Kabel-

systeme erst im Aufbau sind. Eine Chance für die audiovisuelle Produktion in Europa, welcher die neuen Kanäle einen gesteigerten Absatz sichern. Eine Chance vor allem aber auch für die Industrie der Hersteller von Parabolantennen und Empfangsanlagen.

Meine sehr geehrten Damen und Herren,

Dem Bereich der neuen Medien wird oft mit Skepsis begegnet. Ich möchte hier keineswegs die Risiken herunterspielen, oder die Ausdauer in Abrede stellen, welche die Operateure auf diesen Märkten werden aufbringen müssen. Luxemburgs Engagement in diese Richtung geschieht nicht in der Erwartung eines schnellen und leichten Durchbruchs. Aber ich nähre nichtsdestotrotz die Hoffnung, daß in zehn oder zwanzig Jahren die Meinung vorherrschen wird, die Luxemburger hätten wieder einmal unverschämtes Glück gehabt mit dem Aufschwung ihres Mediensektors.

Décès de Monsieur Raymond Vouel

Le 12 février 1987 est décédé à Luxembourg Monsieur Raymond Vouel, ancien ministre, ancien membre de la Commission des Communautés européennes, à l'âge de 63 ans. Né le 8 avril 1923 à Rumelange, Monsieur Raymond Vouel a d'abord été journaliste au Tageblatt de 1946 à 1953, avant d'être nommé directeur administratif de l'hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette en 1954. A partir du 15 juillet 1964 il a été nommé Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, à la Sécurité Sociale et aux Mines. Dans le gouvernement formé à la suite de la crise ministérielle de novembre 1966, il a été du 3 janvier 1967 au 6 février 1969 Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, au Travail, à la Sécurité Sociale et aux Mines. Elu député sur la liste du Parti Ouvrier Socialiste en 1969, puis réélu en 1974, Monsieur Vouel est nommé Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Finances dans le gouvernement libéral-socialiste. Il quitte ces fonctions le 21 juillet 1976 pour devenir membre de la Commission des Communautés européennes, achevant le mandat de Monsieur Albert Borschette, ceci jusqu'en janvier 1981. Le 10 janvier 1983, Monsieur Vouel est nommé commissaire du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques.

Nous reproduisons ci-après les hommages à la mémoire de Monsieur Raymond Vouel rendus le 24 février à la Chambre des Députés par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, et par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement.

Hommage à la mémoire de Monsieur Raymond Vouel par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés

Monsieur Raymond Vouel n'est plus. Un mal implacable l'a emporté le 12 février dernier, deux mois avant son 64^e anniversaire.

Si Raymond Vouel n'a siégé dans cette enceinte en qualité de député que de 1969 à 1974, sa carrière professionnelle, politique et publique fut toutefois particulièrement variée et brillante. Membre du POSL, économiste de formation, le défunt avait commencé son activité professionnelle et politique comme journaliste au «tageblatt» de fin 1945 à 1953. De 1954 à 1964, il fut directeur administratif de l'Hôpital de la Ville d'Esch-sur-Alzette. En 1963, il fut élu au conseil communal de la Métropole du Sud.

Entré au Gouvernement en 1964, il exerce les fonctions de Secrétaire d'Etat à la Santé publique, au Travail, à la Sécurité sociale et aux Mines. Elu député aux élections de 1968 dans la circonscription du Sud, élections après lesquelles le POSL ne faisait plus partie de la coalition gouvernementale, Raymond Vouel fut assermenté le 5 février 1969 et devint en 1970 Président du groupe parlementaire socialiste, en 1971 et 1972 Secrétaire général de son parti et, dans la vie privée, à partir de 1972, mandataire général d'une grande compagnie d'assurances.

De par ses études et de par sa formation professionnelle, Monsieur Vouel, dans ses multiples interventions à cette tribune, témoignait de sa maîtrise de toutes les questions ayant trait à la politique budgétaire, financière, économique et sanitaire.

Après les élections de 1974, il entre à nouveau au Gouvernement comme Vice-Président et Ministre des Finances et de l'Aménagement du Territoire. C'est en 1976 que la carrière de Raymond Vouel allait prendre une dimension internationale et plus particulièrement européenne lorsqu'il devint le successeur d'Albert Borschette à la Commission des Communautés européennes où il obtient jusqu'en 1981 la charge du ressort "politique de concurrence". A partir de 1981 et jusqu'en 1983, Raymond Vouel vivait à l'écart de la vie politique et publique. Mais sa grande intelligence, sa connaissance approfondie de tous les problèmes nationaux et internationaux allaient amener le Gouvernement de l'époque à faire appel à lui pour remplir une mission particulièrement complexe et délicate. En effet, l'Accord de la Conférence tripartite "Sidérurgie" de 1979 sur la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise donnait au Gouvernement la possibilité de désigner auprès de l'ARBED et de MMRA un commissaire spécial et temporaire chargé de la surveillance de l'application par les entreprises sidérurgiques des accords résultant notamment des arrangements tripartites et liant lesdites entreprises à l'égard de l'Etat, ainsi qu'à suivre l'évolution de la situation économique et financière.

Le fait qu'un Gouvernement de coalition entre chrétiens sociaux et libéraux ait confié cette mission à une personnalité aux convictions socialistes en dit long sur la compétence unanimement reconnue à un homme qui apportait à l'étude des dossiers qui lui étaient soumis un zèle et

une méticulosité exemplaires. Si, il y a quelques temps, lorsque la situation dans le secteur sidérurgique avait pris un meilleur tournant, Monsieur Vouel avait lui-même exprimé le désir d'être déchargé de sa délicate mission, le Gouvernement insista pour qu'il reste encore en poste, c'était tout simplement en raison de la conviction qu'on ne pouvait trouver homme plus compétent. Monsieur Vouel avait accepté et c'est en plein exercice de sa dernière fonction qui, malgré sa complexité, lui avait peut-être procuré la plus grande satisfaction, que la mort est venue frapper à sa porte.

Son dévouement, son dynamisme, sa loyauté, mais aussi sa lucidité, son intransigeance, son sarcasme, faisaient de lui un être d'exception. Il n'était certainement pas toujours un interlocuteur facile et plus d'une fois son humour acerbe, ses remarques ironiques, ses réactions pouvaient surprendre et blesser. Pour ceux qui le connaissaient bien – et qui dès lors forcément l'appréciaient – il ne s'agissait là que d'une sorte d'autodéfense dans ses efforts de cacher une grande sensibilité et timidité. Pour tous ceux qui le savaient vulnérable, son intelligence toujours en éveil, la passion avec laquelle il défendait ses idées et la sincérité de ses opinions n'en devenaient que plus appréciables et appréciées.

Lorsqu'on ajoute à tout cela son attitude patriotique au cours de la dernière guerre, on réalise mieux encore quelle grande personnalité vient de nous quitter, beaucoup trop tôt non seulement pour sa famille et ses amis, mais pour le pays tout entier.

A Madame Vouel, à sa famille, à ceux qui lui étaient proches, j'exprime au nom de la Chambre des Députés toute entière nos très sincères condoléances et je leur confirme que nous partageons leur peine.

Puis-je vous inviter à observer quelques instants de silence en hommage à notre ancien collègue.

Hommage par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement

Au nom du Gouvernement je tiens à me rallier aux sentiments que vous venez d'exprimer, Monsieur le Président.

Vous avez rappelé la carrière politique de Raymond Vouel, et je voudrais quant à moi souligner plus particulièrement les services qu'il a rendus au pays par son travail exemplaire au sein de deux Gouvernements: de 1964 à 1969, en tant que Secrétaire d'Etat à la Santé publique, au Travail, à la Sécurité sociale et aux Mines, et plus tard, de 1974 à 1976, en tant que Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

Les capacités et les mérites de Raymond Vouel ont toujours trouvé une reconnaissance unanime. Il en fut ainsi du Secrétaire d'Etat et du Ministre, mais aussi du Commissaire européen qui réussit, en tant que membre luxembourgeois de deux Commissions européennes successives, de s'assurer l'estime de ses collègues issus de nos pays partenaires.

Après s'être retiré de la vie publique, Raymond Vouel était à nouveau prêt à répondre, en 1983, à l'appel de mon prédécesseur, le Ministre d'Etat Pierre Werner, et il accepta la mission difficile mais combien importante du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques. Je suis bien placé pour pouvoir apprécier à sa juste valeur le travail précieux qu'il a effectué en cette qualité jusqu'il y a peu.

Avec Raymond Vouel notre pays a perdu une grande personnalité et un serviteur fidèle. Au nom de tous les Membres du Gouvernement, j'assure sa famille en deuil de notre profonde compassion.

Conjoncture de l'économie luxembourgeoise en 1986 et perspectives pour 1987

L'évolution des exportations au cours des 10 premiers mois de 1986 a été stagnante. Une nette décélération est perceptible en cours d'année. Ceci tient à la dégradation progressive des marchés sidérurgiques.

Le résultat statistique des exportations hors UEBL (les données concernant la Belgique ne sont pas encore disponibles) fait ressortir un recul de 0,6% pour les 10 premiers mois de 1986 par rapport à la même période de 1985. Si

l'on fait abstraction cependant d'un facteur exceptionnel pendant la période de référence en 1985 (exportation d'un avion d'une valeur de plusieurs milliards de F) la tendance de fond demeure positive et les exportations auraient encore progressé.

Le tableau suivant retrace l'évolution, au cours des 10 premiers mois de 1986, des exportations vers les pays tiers.

Commerce extra-UEBL du Luxembourg

Unité: milliard de F

	10 mois		Variation en % 1986/85
	1985	1986	
Exportations	117.9	117.2	-0.6
dont: Section XV: Métaux communs et ouvrages en ces métaux	54.4	55.5	2.0
Importations	91.4	93.3	2.1

Ventilation par pays de provenance et de destination

10 mois

en milliards de F

	Exportations		Importations	
	1985	1986	1985	1986
Total extra UE/BL	117.9	117.2	91.4	94.3
R.F.A.	37.6	41.3	43.9	46.0
France	19.1	21.3	17.7	18.4
Pays-Bas	8.7	8.2	7.3	7.9
Royaume-Uni	6.7	6.4	3.1	3.2
Etats-Unis	7.6	7.2	4.7	3.6

1/ Du fait de l'enregistrement des flux suivant le pays de provenance, une grande partie des importations originaires des pays ci-dessus transite par la Belgique en tant que pays de provenance. Le solde par pays n'est donc pas significatif.

Les exportations sidérurgiques demeurent en progrès au cours des 10 premiers mois.

En fin d'année ces exportations ont encore baissé en volume et les prix se sont encore dégradés davantage.

Exportations ARBED et MMRA

Valeur en milliards de F		Quantité en millions de t		Variation en %	
1985	1986	1985	1986	Valeur	Quantité
60.4	58.0	4.17	3.83	-4.0	-8.2

L'évolution des termes de l'échange qui a été favorable au 1^{er} semestre de 1986, s'est sans doute détériorée au 2^e semestre.

A moins d'une tenue exceptionnelle des "autres exportations de biens", l'impact de la sidérurgie risque donc de conduire pour l'ensemble de l'année 1986 à une performance d'exportation négative tant en volume qu'en valeur.

Pour 1987 beaucoup dépend de l'évolution des exportations sidérurgiques. On table généralement sur une consolidation de ces marchés dans un contexte macroéconomique légèrement plus positif, mais cette amélioration ne devrait pas intervenir avant le 2^e ou 3^e trimestre.

Dans cette hypothèse, et même en l'absence d'autres chocs extérieurs majeurs, l'évolution de nos exportations de biens pourrait demeurer relativement déprimée. L'enquête de conjoncture sur les perspectives des exportations montre clairement le pessimisme grandissant des exportateurs, même hors sidérurgie.

Demande intérieure

La reprise de la consommation privée enregistrée en 1985 s'est poursuivie et probablement accélérée en 1986. Les indicateurs de consommation, comme le chiffre d'affaires des grandes surfaces et chaînes de magasins (+ 5,5 %), les ventes de véhicules automoteurs (+ 12,8% pour l'ensemble de l'année 1986/85) et la consommation de carburant, accusent une très nette tendance à la hausse.

Cette évolution est en relation avec l'augmentation des revenus disponibles des ménages due à un allègement de la fiscalité dans la loi budgétaire pour 1986 et à des hausses souvent sensibles des revenus salariaux réels. La décélération de l'inflation et le recul des taux d'intérêt nominaux ont contribué à l'augmentation du pouvoir d'achat réel. Mentionnons dans ce contexte l'adaptation du salaire social minimum (3% au 1.4.86), les augmentations réelles dans la fonction publique (2,5% au 1.1.86) et un certain nombre de conventions collectives extrêmement positives dans l'industrie et surtout les services.

Citons aussi la réintroduction dans le système d'indexation des rémunérations et pensions de la tranche dite "d'avance" (1.0% au 1.7.86 et 0.5% au 1.1.87).

Ce mouvement de hausse devrait se prolonger en 1987. Certaines des mesures citées ci-avant comportent une 2^e étape à réaliser l'année prochaine. (Rémunérations du secteur public 1.5%, législation sur les cas de rigueur, etc). D'autres facteurs s'y ajouteront: entrée en vigueur fin 1986 de la législation sur le revenu minimum garanti, nouvelles mesures d'allègement fiscal prévues au projet de budget pour 1987, conventions collectives qui ont abouti en partie à des majorations sensibles (ex: secteur bancaire).

Si l'on peut estimer la progression réelle de la consommation des ménages en 1986 à environ 3%, ce taux sera probablement dépassé en 1987.

La consommation des administrations est restée marquée en 1986 comme par le passé par une croissance lente

en termes réels. En termes nominaux les décisions concernant les rémunérations dans la fonction publique et les nouvelles réglementations en matière d'harmonisation des avancements et l'élimination des "cas de rigueur" ont et auront sans doute un impact appréciable.

En ce qui concerne la formation brute de capital fixe, on a enregistré une reprise des investissements productifs dès 1985.

Les investissements dans l'industrie, d'après les réponses fournies par les chefs d'entreprise lors de l'enquête de conjoncture sur les investissements en octobre 1986, auraient augmenté de plus de 30% en valeur en 1986 par rapport à 1985. (Cette enquête comprend 128 établissements représentant à peu près 85 à 90% de l'ensemble des investissements industriels). Les investissements sidérurgiques ont légèrement progressé et doivent maintenir en 1987 ce rythme de croisière.

Dans l'échantillon considéré les investissements devraient stagner en 1987. Globalement on devrait cependant encore assister à une progression très nette en raison des décisions d'investissement prises par les nouvelles entreprises qui ne sont pas encore recensées par cette enquête.

Le niveau des investissements publics est demeuré élevé en 1986 et se maintiendra en 1987.

L'amélioration de la conjoncture dans la construction comporte également une composante positive en ce qui concerne l'investissement dans le logement. Les facteurs déterminants de cette évolution en 1986 vont sans doute se prolonger en 1987.

Offre intérieure - Production

En 1986, l'économie luxembourgeoise s'est maintenue sur une trajectoire de croissance. Une certaine décélération par rapport aux deux années précédentes peut cependant être décelée.

Au cours des 9 premiers mois, par rapport à la même période de 1985, la production industrielle totale s'est accrue de 4.3%. Rappelons que le taux de croissance pour l'ensemble de 1985 avait été de 6.9%. A partir du second trimestre, la production sidérurgique a faibli; pour les 9 premiers mois, on note un recul de 2.6%. La production d'acier brut en 1986, par rapport à 1985, a été en recul de 6.1%.

L'ensemble des industries sans la sidérurgie a poursuivi son expansion à un rythme supérieur à celui de 1985, soit à un taux de 7.7%.

La construction a connu une certaine reprise suivant les indicateurs d'activité les plus récents. La production a progressé de 5.6% au cours des 9 premiers mois de 1986/85.

L'évolution dans les services aussi a été assez positive. On a noté plus particulièrement une amélioration dans le commerce et une poursuite du développement du secteur financier.

Sur base de ces évolutions sectorielles, le PIB en volume en 1986 devrait maintenir un rythme de croissance analogue à celui de 1985, soit environ 2.5%. Pour 1987 les

experts internationaux, notamment ceux de l'OCDE et de la Commission CE, prévoient un léger renforcement de ce taux de croissance, sous l'impulsion notamment d'une évolution plus dynamique des exportations hors sidérurgie. Sur base de l'évolution des indicateurs prévisionnels, notamment quant aux exportations, ce scénario peut sembler quelque peu optimiste.

Offre extérieure - importations

L'évolution des agrégats de la demande intérieure et notamment de la consommation privée et des investissements est à l'origine d'un développement accéléré des importations en volume en 1986.

Au cours des 10 premiers mois de 1986 les importations en provenance des pays tiers à l'UEBL ont progressé de 3.2%. Les prix à l'importation ont sans doute été très faibles de sorte que cette progression témoigne d'un développement en volume sensible. Comme nous l'avons déjà indiqué, il faut bien voir à ce sujet que l'impact sur les prix à l'importation de la baisse de la facture pétrolière jouera pour 80% environ dans les chiffres concernant les relations bilatérales avec la Belgique (chiffres non disponibles). On peut donc penser que pour l'ensemble du commerce extérieur la variation des prix à l'importation au cours de 1986 aura été négative. Cet élément, difficile à chiffrer, exercera une influence déterminante sur l'image définitive de cet agrégat pour l'ensemble de l'année.

Pour 1987 on peut prévoir, conformément à l'hypothèse de conjoncture internationale généralement admise, que la poursuite de la croissance sera à l'origine d'un développement en volume de nos exportations.

L'impact exercé sur les prix à l'importation en 1986 par le facteur prix énergétiques ne se reproduira pas en 1987. Au contraire une évolution à la hausse des prix à l'importation viendra de nouveau peser sur nos termes de l'échange.

Equilibre

Emploi

La progression de l'emploi salarié s'est accentuée en 1986. Pour les 9 premiers mois le niveau de l'emploi salarié total a dépassé de 3% environ la cote atteinte à la même période en 1985. La reprise conjoncturelle de certaines branches, notamment l'industrie et les services, le niveau d'activité ascendant dans la construction et peut-être le phénomène plus structurel de la progression de l'emploi à temps partiel expliquent cette évolution.

L'amélioration sur le front du chômage est certes sensible, si l'on fait abstraction du reflux saisonnier en hiver, mais n'atteint pas l'ampleur que la croissance du nombre d'emplois disponibles aurait pu faire espérer. Le taux de chômage est cependant retombé à 1.3% contre 1.8% en 1984 et 1.7% en 1985.

Cette performance exceptionnelle ne doit pas faire oublier que le processus de consolidation de notre économie, et notamment l'assainissement structurel de la sidérurgie n'est pas achevé. Bien plus, la dégradation conjoncturelle actuelle sur les marchés sidérurgiques qui se greffe sur une situation encore marquée par les excédents structurels de main-d'oeuvre, risque de peser lourdement sur le marché de l'emploi en 1987. Pour éviter un véritable chômage dans cette branche, des solutions nouvelles

devront être trouvées. Ceci constitue un nouveau défi, en considération notamment de l'importance des effectifs excédentaires.

Salaires

En 1986 la progression des rémunérations aura été sensiblement plus dynamique qu'en 1985, où la hausse réelle par tête n'a guère dépassé 1% et où l'impact de l'indexation n'a été que de 2.7%.

Rappelons brièvement les principaux facteurs de hausse:

- conclusion de conventions collectives dans quelques secteurs importants (banques et assurances, construction) comportant des hausses réelles substantielles;
- hausse linéaire de 2.5% des salaires dans la fonction publique en 1986 et de 1.5% en 1987; harmonisation des carrières et élimination des "cas de rigueur".
- réintroduction de la tranche d'avance dans l'indexation des salaires et traitements avec allocation d'une hausse de 1% au 1er juillet 1986 et d'une hausse de 0.5% en janvier 1987; les effets de l'indexation des salaires ont été de 2.0% en 1986, malgré l'absence d'échéance d'une tranche normale - par un effet de report statistique de 1985.
- mise en vigueur au 1er novembre 1986 de la législation sur le revenu minimum garanti.

Pour 1987 une série de hausses supplémentaires résulteront des conventions conclues en 1986 et portant sur 2 ans et qui dans certaines branches comportent des augmentations salariales substantielles.

L'effet probable de l'indexation restera sans doute encore assez modéré (inférieur à 2%).

Par ailleurs, il faudra mettre en compte les effets des mesures d'harmonisation des carrières et l'élimination des "cas de rigueur", dans la fonction publique dont l'impact est estimée à 800 millions de francs.

On doit donc s'attendre à un accélération en 1987 de l'évolution de la masse salariale et des coûts salariaux.

Cette évolution des rémunérations nominales brutes sera doublée d'une très nette amélioration du pouvoir d'achat du fait des réductions fiscales dont l'impact sur le revenu des ménages est estimé à 2.8 milliards de F, soit plus de 2% de la consommation privée.

Prix

Depuis le début de 1986 on a assisté à une décélération de l'inflation, principalement sous l'effet de la baisse des prix pétroliers.

Au premier décembre de 1986 le taux intraannuel d'inflation s'est élevé à -1.4% par rapport à décembre 1985. En moyenne annuelle on note une hausse de l'indice des prix à la consommation de 0.3%.

Peut-on estimer dans ces conditions que l'inflation est jugulée? Il est permis d'en douter, alors que l'évolution de notre indice général résulte essentiellement de la baisse de certains prix à l'importation (dont surtout les produits pétroliers) et que sur le plan domestique les hausses prévalent. Pour l'évolution en 1987 ceci implique qu'en cas

de disparition du volet en baisse - on assiste actuellement à un retournement de la tendance des prix pétroliers - les éléments haussiers deviendront évidents. L'inflation sous-jacente apparaîtra clairement dans le résultat des indices. A cela s'ajoutent les pressions résultant de la forte augmentation de la demande et de la croissance des coûts salariaux, ainsi que les risques inflationnistes venant de l'extérieur.

Si l'évolution en 1987 ne doit donc pas connaître de dérapage des prix, la politique devra rester orientée sur la lutte contre l'inflation. Dans ces conditions on pourrait néanmoins aboutir à un taux de hausse des prix inférieur à 2%, d'après l'opinion du Gouvernement.

Equilibre extérieur

En 1985 le solde négatif de la balance commerciale s'est sensiblement réduit grâce au développement dynamique des exportations (10.1% en volume, 4.2% en prix) alors que les importations ont connu une évolution moins dynamique (5.6% en volume et 3.1% en prix). Alors qu'en 1985 l'amélioration était donc due tant à des effets réels qu'à l'amélioration des termes de l'échange, il semble qu'en 1986 on ait assisté à un ralentissement du volume des exportations et à une décélération des prix à l'exportation, alors que le volume des importations s'est développé et que le principal effet serait celui de la réduction des prix à l'importation du fait de la baisse des prix du pétrole. L'impact de ce seul élément représente une économie au niveau des importations de l'ordre de 5 milliards de F. Le déficit commercial pourrait se réduire à 15 milliards en 1986, contre 17 milliards en 1985.

Compte tenu du retard des statistiques concernant nos échanges commerciaux avec la Belgique, qui sont essentielles pour apprécier avec précision l'impact des facteurs mentionnés précédemment, ces prévisions doivent être considérées avec la plus grande circonspection.

Extrait de la note trimestrielle de conjoncture No 4/86, du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques, STATEC.

La situation de l'emploi au Grand-Duché

Evolution du chômage de 1974 à 1986

	Demandes d'emploi non satisfaites (DENS)* (moyennes mensuelles)			Augmentation par rapport à l'année précédente	Taux de chômage **
	Hommes	Femmes	TOTAL		
1974	22 (38,6)	35 (61,4)	57 (100)	+ 23,9 %	/
1975	171 (64,8)	93 (35,2)	264 (100)	+ 363,2 %	0,2
1976	280 (61,4)	176 (38,6)	456 (100)	+ 72,7 %	0,3
1977	494 (60,2)	326 (39,8)	820 (100)	+ 79,8 %	0,5
1978	659 (56,5)	507 (43,5)	1.166 (100)	+ 42,2 %	0,7
1979	535 (50,7)	520 (49,3)	1.055 (100)	- 9,5 %	0,7
1980	526 (48,1)	568 (51,9)	1.094 (100)	+ 3,7 %	0,7
1981	830 (53,2)	729 (46,8)	1.559 (100)	+ 42,5 %	1,0
1982	1.090 (53,5)	949 (46,5)	2.039 (100)	+ 30,8 %	1,3
1983	1.377 (54,0)	1.139 (46,0)	2.476 (100)	+ 21,4 %	1,6
1984	1.355 (50,3)	1.340 (49,7)	2.695 (100)	+ 8,8 %	1,8
1985	1.343 (51,9)	1.245 (48,1)	2.588 (100)	- 4,0 %	1,7
1986	1.220 (53,3)	1.070 (46,7)	2.290 (100)	- 11,5 %	1,4

(Chiffres entre parenthèses: en %)

* demandeurs d'emploi sans emploi, à la recherche d'un emploi approprié, inscrits comme tels auprès des bureaux de placement publics.

** chiffres publiés par l'Office Statistique des Communautés Européennes.

Sur le plan économique, l'année 1986 est caractérisée par un ensemble d'évolutions plus ou moins favorables. Il convient de citer le maintien de la croissance économique, la consolidation du marché du travail, le ralentissement de l'inflation, la reprise des investissements, la mise en oeuvre de mesures sociales et l'amélioration du pouvoir d'achat.

En ce qui concerne plus précisément le marché de l'emploi, on constate, d'une part, une progression considé-

nable de l'emploi intérieur et, d'autre part, un recul du nombre de personnes sans emploi inscrites auprès des bureaux de placement de l'Administration de l'Emploi.

L'emploi salarié a augmenté de plus de 3% en 1986 par rapport à 1985 ce qui correspond à la création de presque 5000 emplois. Cette croissance est le corollaire de la poursuite de la reprise conjoncturelle et de la politique de restructuration économique menée depuis une dizaine d'années.

*** Les offres et les demandes d'emploi non satisfaites**

		Offres d'emploi non satisfaites (OENS)	DENS			variation en % p. r. au mois précédent
			Hommes	Femmes	TOTAL	
1985	juillet	184	1261	1114	2375	- 21,0
	août	182	1217	1122	2339	- 1,5
	septembre	200	1222	1196	2418	+ 3,4
	octobre	197	1268	1371	2639	+ 9,2
	novembre	159	1260	1347	2607	- 1,2
	décembre	153	1400	1240	2640	+ 1,3
1986	janvier	206	1464	1283	2747	+ 4,5
	février	268	1500	1279	2779	+ 1,2
	mars	274	1299	1045	2344	- 15,7
	avril	231	1210	1017	2227	- 5,0
	mai	248	1094	1022	2116	- 5,0
	juin	227	1007	945	1952	- 7,8
	juillet	246	1035	972	2007	+ 2,8
	août	237	1052	966	2018	+ 0,5
	septembre	278	1053	1068	2121	+ 5,1
	octobre	214	1121	1087	2208	+ 4,1
	novembre	205	1279	1065	2344	+ 6,2
	décembre	186	1523	1095	2618	+ 11,2

OENS: moyenne mensuelle en 1982: 159 en 1985: 194
 en 1983: 170 en 1986: 235
 en 1984: 198

*** Degré d'audience de l'Adem sur le marché de l'emploi:**

Les offres et les demandes d'emploi recueillies par les bureaux de placement:		OE	DE
moyenne mensuelle	1982	1171	1287
	1983	1319	1438
	1984	1389	1543
	1985	1422	1530
	1986	1533	1618

*** Emploi salarié: situation au 31 octobre (source: Sécurité Sociale)**

	Hommes	Femmes	TOTAL	dont	FRONTALIERS
1984	94.892	45.745	140.637		15.377
				+ 3.174 + 2,3 %	+ 1.495 + 9,7 %
1985	96.294	47.519	143.811		16.872
				+ 4.852 + 3,4 %	+ 2.229 + 13,2 %
1986	99.103	49.560	148.663		19.101

En particulier, il y a lieu de noter que l'évolution positive récente de l'emploi est dans une large mesure due à l'essor que connaissent les services marchands, et notamment le secteur financier et para-financier. En 1986, les composantes négatives des années antérieures, à savoir les secteurs de la sidérurgie et de la construction, n'ont plus pesé sur le niveau de l'emploi.

Il faut relever dans la main-d'oeuvre salariée, la part croissante de travailleurs frontaliers. Du 31 octobre 1985 au 31 octobre 1986, le nombre de frontaliers a augmenté de 2229 unités, soit un accroissement de plus de 13% en un an! Fin octobre on a compté 19101 personnes (14467 hommes; 4634 femmes) travaillant au Grand-Duché de Luxembourg et ayant leur résidence en France, en Belgique ou en RFA.

Parallèlement au progrès de l'emploi salarié, il s'est produit au cours de l'année 1985 un renversement de la tendance à l'accroissement du nombre de personnes sans emploi inscrites à l'Administration de l'Emploi. Les statistiques du chômage de 1985 font apparaître une rupture singulière, le taux de chômage passant de 1,8% en 1984 à 1,4% en 1986.

Pour l'ensemble de l'année 1985, la moyenne mensuelle des demandes d'emploi non satisfaites enregistrées est de 2588 contre 2695 en 1984, soit un recul de 4%. Abstraction faite des variations saisonnières, qui sont d'ailleurs en général régulières et assez marquées, le tassement du chômage s'est poursuivi en 1986 et le nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits est de 2290, soit inférieur de 11,5% à celui de l'année précédente.

Le redressement manifeste de l'activité dans certaines branches comme les services, l'industrie et la construction a largement contribué à la réduction des tensions sur le marché de l'emploi. A cela s'ajoutent la politique gouvernementale en matière d'emploi ainsi que les efforts de placement continus de l'Administration de l'Emploi.

Toutefois, force est de constater que le recul du chômage n'égale pas en importance la croissance du nombre d'emploi disponibles.

Il ne faut pas non plus perdre de vue les incertitudes qui subsistent et qui sont inhérentes aux économies de petit espace grandement ouvertes sur l'étranger: les équilibres réalisés sur différents marchés sont très fragiles et une évolution harmonieuse du contexte international n'est nullement acquise. De plus, le processus de consolidation de notre économie de même que les opérations de restructuration ne sont pas achevés.

Ainsi, on a dû constater au cours des derniers mois un accroissement sensible, inhabituel du nombre de demandes d'emploi non satisfaites et certaines entreprises dont la situation économique semblait être assurée, annoncent des difficultés structurelles et financières. En janvier 1987, le nombre de demandeurs d'emploi (2783 DE) dépasse à nouveau l'effectif du mois correspondant de l'année précédente, ce qui n'était plus le cas depuis presque 2 ans.

Un des éléments explicatifs de la hausse récente du nombre de personnes inscrites à l'Administration de l'Emploi est l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1986 portant création du droit à un revenu minimum garanti. En effet, pour faire valoir son droit au revenu minimum garanti, le requérant doit remplir notamment la condition de la disponibilité au travail. En d'autres termes, il doit s'inscrire comme demandeur d'emploi après des bureaux de placement de l'ADEM. Vers la mi-février figuraient sur les listes des demandeurs d'emploi plus de 400 personnes auxquelles les placeurs avaient remis des attestations d'inscription en vue de l'obtention du complément.

Extrait du rapport d'activités 1986 de Monsieur Jean-Claude Juncker, Ministre du Travail, présenté à la Chambre des Députés en mars 1987.

La politique de développement économique

En matière de politique de développement économique, l'effort essentiel était consacré à la diversification de notre structure économique et à l'encouragement de la recherche-développement industriel.

Par ailleurs et dans le même contexte, le service de l'industrie s'est acquitté d'un certain nombre de tâches propres visant à supporter la diversification économique, ou a prêté son concours à l'exécution d'une série d'initiatives et de tâches interdépartementales. Enfin, la restructuration de la sidérurgie a fait l'objet d'un suivi étroit par le département, en ce qui concerne les développements tant sur le plan national que dans le contexte communautaire.

1. Politique de diversification

1.1. Aspects législatifs

L'initiative législative de révision de la loi-cadre d'expansion économique, entamée en 1984, a trouvé son aboutissement dans la loi du 14 mai 1986 renouvelant et modifiant la loi du 28 juillet 1973.

Les principales innovations de nouvelle loi-cadre ont déjà fait l'objet d'exposés détaillés dans le cadre des deux

rapports précédents du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes, de sorte qu'il suffit de les rappeler brièvement:

- ouverture sectorielle vers les activités de services;
- reconnaissance des investissements immatériels au titre de l'application des mécanismes de soutien;
- introduction, à côté du régime général, d'un régime régional différencié.

Par ailleurs, deux règlements grand-ducaux ont été pris en exécution de la loi du 14 mai 1986 (3 septembre 1986).

1.2. Prospection et promotion à l'étranger

En matière de stimulation des investissements, les efforts se sont concentrés tant sur les projets émanant des entreprises existantes que sur la sensibilisation de potentiels investisseurs étrangers.

A ce dernier égard, l'année 1986 a été caractérisée par un renforcement de la présence du Comité de développement économique aux Etats-Unis, en particulier par la

mise en place et le démarrage d'un bureau de prospection économique sur la côte ouest aux Etats-Unis.

Par ailleurs, le département a prêté son concours à une série de mesures préparatoires en vue de la mise en place, vers la mi-87, de l'activité de prospection économique au Japon dans le cadre de l'aménagement d'une représentation diplomatique dans ce même pays.

Enfin, les activités des bureaux du BED à l'étranger ainsi que les initiatives des membres du réseau diplomatique et consulaire ont été soutenues par des missions de promotion et de prospection économique à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, au Japon et dans les pays scandinaves (Finlande, Suède).

Les efforts de promotion et de prospection économique à l'étranger, mais aussi les projets d'investissement des entreprises déjà établies ont donné lieu à l'application des mécanismes d'intervention publics, dont notamment la loi-cadre d'expansion économique et les instruments de financement de la SNCI.

1.3. L'application de la loi-cadre d'expansion économique en 1986

Au cours de la période sous rubrique, la commission spéciale s'est réunie à 14 reprises et elle a émis 48 avis à propos de demande d'aides au titre de la loi-cadre.

60 demandes ont été introduites au cours de l'exercice 1986.

Les ministres compétents pour l'exécution de la loi-cadre ont pris une décision dans 47 affaires.

Les décisions ont comporté l'application des aides suivantes:

- bonification d'intérêt	0
- subvention d'investissement	45
- dégrèvement fiscal partiel	7
- mise en valeur et cession de terrains industriels	3

Pour 6 projets, le dégrèvement fiscal partiel a été accordé, parallèlement à une subvention en capital.

Les diverses aides ont été accordées en faveur de 45 projets qui comportent des investissements de 3.256,12 millions de francs:

Importance des aides

Forme des aides	Montant global
Subvention en capital	496,87 Mio F
Dégrèvement fiscal partiel	n.d.
	496,87 Mio F

412 à 468 emplois additionnels seront créés à moyen terme suite à la réalisation des investissements ayant bénéficié d'une aide loi-cadre en 1986.

Le taux moyen d'intervention au titre de la loi-cadre a été de 15,25% en 1986 (dans certains cas un crédit d'équipement parallèle a été accordé).

On peut constater un net accroissement du taux moyen d'intervention (+ 2,39 points par rapport à l'exercice précédent). Cette augmentation s'explique par l'introduction d'un régime d'aide spécifique en faveur de zones à développer dans le cadre de la nouvelle loi d'expansion économique de 14 mai 1986.

Ventilation géographique des projets ayant bénéficié d'une aide

CLERVAUX	3
WILTZ	2
VIANDEN	1
DIEKIRCH	1
REDANGE	1
ECHTERNACH	1
GREVENMACHER	3
REMICH	/
MERSCH	3
CAPELLEN	4
LUXEMBOURG	10
ESCH-SUR-ALZETTE	16
	45

Investissement et création d'emplois additionnels dans les entreprises industrielles existantes
(créés avant 1976 hors sidérurgie)

Secteur	Année	Investissements* (MioF)	Emplois additionnels
Alimentation	1983	78,4	-
	1984	245,2	4
	1985	184,3	2
	1986	3,6	-
Fabrications métalliques Constructions mécaniques	1983	499,5	80
	1984	888,9	83
	1985	453,7	91
	1986	1.194,1	152
Fabrications chimiques et para-chimiques	1983	153,2	57
	1984	57,1	-
	1985	427,3	55
	1986	244,1	17
Services	1983	12,63	-
	1984	87,4	10
	1985	85,0	2
	1986	-	-
Divers	1983	198,5	90
	1984	253,9	32
	1985	346,1	125
	1986	52,5	16

* prévisions des entreprises au moment de l'introduction de leurs demandes d'aides

Investissements aidés (l.-c.) réalisés dans les entreprises existantes
(créés avant 1976 hors sidérurgie)

Année	Investissements (MioF)*	Aides (MioF)**	Emplois additionnels
1976	517,9	41,6	55
1977	1.807,9	154,8	393
1978	514,7	37,7	289
1979	1.419,7	157,1	367
1980	1.054,0	106,8	200
1981	1.630,8	172,2	272
1982	1.673,9	187,9	264
1983	942,3	83,8	227
1984	1.514,6	151,5	129
1985	1.500,4	177,6	270
1986	1.494,3	207,8	185
	14.070,5	1.478,8	2.641

* = prévisions des entreprises au moment de l'introduction de leurs demandes d'aides

** = montant de l'aide allouée par décision ministérielle

1.4. L'application des instruments de la SNCI

Pour ce qui est des travaux de la SNCI auxquels le Département a continué à fournir un concours actif, le tableau ci-après renseigne sur les divers types d'intervention accordés en 1986 par rapport à 1985:

	1986	1985
Crédits d'équipement	853.000.000.-	848.000.000.-
Crédits à l'exportation	48.000.000.-	33.000.000.-
Prêts à long terme	904.000.000.-	585.000.000.-
Prêts CECA	75.000.000.-	122.000.000.-
Prêts à l'innovation	176.000.000.-	28.500.000.-
Prêts participatifs	105.000.000.-	116.000.000.-
Participations	105.000.000.-	169.000.000.-

Il apparaît de ce tableau que les interventions de la SNCI en faveur des investissements des entreprises ont encore augmenté en 1986, ceci notamment en ce qui concerne les prêts à long terme et les prêts à l'innovation.

Par contre, le niveau des crédits d'équipement accordés est resté sensiblement égal à celui de 1985, alors que les prêts CECA, les prêts participatifs et les participations ont diminué de façon plus substantielle. Le rapport d'activité de la SNCI, quant à l'exercice 1986, donne à cet égard les explications voulues.

Extrait du rapport d'activité, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Economie et des Classes moyennes, à la Chambre des Députés, lors des débats parlementaires dans le cadre budgétaire en mars 1987.

Année	1986	1985	1984
1986	1.478,1	1.470,2	
1985	1.478,1	1.470,2	
1984	1.478,1	1.470,2	
1983	1.478,1	1.470,2	
1982	1.478,1	1.470,2	
1981	1.478,1	1.470,2	
1980	1.478,1	1.470,2	
1979	1.478,1	1.470,2	
1978	1.478,1	1.470,2	
1977	1.478,1	1.470,2	
1976	1.478,1	1.470,2	
1975	1.478,1	1.470,2	
1974	1.478,1	1.470,2	
1973	1.478,1	1.470,2	
1972	1.478,1	1.470,2	
1971	1.478,1	1.470,2	
1970	1.478,1	1.470,2	
1969	1.478,1	1.470,2	
1968	1.478,1	1.470,2	
1967	1.478,1	1.470,2	
1966	1.478,1	1.470,2	
1965	1.478,1	1.470,2	
1964	1.478,1	1.470,2	
1963	1.478,1	1.470,2	
1962	1.478,1	1.470,2	
1961	1.478,1	1.470,2	
1960	1.478,1	1.470,2	
1959	1.478,1	1.470,2	
1958	1.478,1	1.470,2	
1957	1.478,1	1.470,2	
1956	1.478,1	1.470,2	
1955	1.478,1	1.470,2	
1954	1.478,1	1.470,2	
1953	1.478,1	1.470,2	
1952	1.478,1	1.470,2	
1951	1.478,1	1.470,2	
1950	1.478,1	1.470,2	
1949	1.478,1	1.470,2	
1948	1.478,1	1.470,2	
1947	1.478,1	1.470,2	
1946	1.478,1	1.470,2	
1945	1.478,1	1.470,2	
1944	1.478,1	1.470,2	
1943	1.478,1	1.470,2	
1942	1.478,1	1.470,2	
1941	1.478,1	1.470,2	
1940	1.478,1	1.470,2	
1939	1.478,1	1.470,2	
1938	1.478,1	1.470,2	
1937	1.478,1	1.470,2	
1936	1.478,1	1.470,2	
1935	1.478,1	1.470,2	
1934	1.478,1	1.470,2	
1933	1.478,1	1.470,2	
1932	1.478,1	1.470,2	
1931	1.478,1	1.470,2	
1930	1.478,1	1.470,2	
1929	1.478,1	1.470,2	
1928	1.478,1	1.470,2	
1927	1.478,1	1.470,2	
1926	1.478,1	1.470,2	
1925	1.478,1	1.470,2	
1924	1.478,1	1.470,2	
1923	1.478,1	1.470,2	
1922	1.478,1	1.470,2	
1921	1.478,1	1.470,2	
1920	1.478,1	1.470,2	
1919	1.478,1	1.470,2	
1918	1.478,1	1.470,2	
1917	1.478,1	1.470,2	
1916	1.478,1	1.470,2	
1915	1.478,1	1.470,2	
1914	1.478,1	1.470,2	
1913	1.478,1	1.470,2	
1912	1.478,1	1.470,2	
1911	1.478,1	1.470,2	
1910	1.478,1	1.470,2	
1909	1.478,1	1.470,2	
1908	1.478,1	1.470,2	
1907	1.478,1	1.470,2	
1906	1.478,1	1.470,2	
1905	1.478,1	1.470,2	
1904	1.478,1	1.470,2	
1903	1.478,1	1.470,2	
1902	1.478,1	1.470,2	
1901	1.478,1	1.470,2	
1900	1.478,1	1.470,2	

Politique monétaire nationale et internationale

La baisse des cours du dollar et de la livre sterling, ainsi que de ceux des monnaies qui s'alignent sur les précédents, a entraîné une hausse du cours moyen pondéré des francs belge et luxembourgeois de quelque 8% depuis décembre 1985; par rapport à mars 1985, début de la chute du cours du dollar, l'appréciation des francs belge et luxembourgeois a été de quelque 14%.

Au sein du SME les réalignements au cours de l'année 1986 ont confirmé la volonté déclarée des autorités belge et luxembourgeoise de maintenir leur monnaie dans le camp des devises fortes.

Cette politique a également été sanctionnée par les marchés et s'est trouvé vérifiée lors du réalignement du système monétaire européen le 11 janvier 1987; le cours pivot des francs belge et luxembourgeois s'est apprécié de 1,54% par rapport à l'ECU.

A cette occasion les Ministres des Finances ont décidé de relancer l'approfondissement du SME. Le Luxembourg participera à cette discussion en s'appuyant sur la même analyse que celle de son partenaire de l'association monétaire:

"Les économies, même les plus grandes, tendent à s'ouvrir davantage depuis des décennies. Dans toutes, des activités qui bénéficiaient auparavant d'une protection de fait, géographique, se trouvent exposées à la concurrence étrangère. Dès lors, les variations des cours de change posent de nouveaux problèmes; on ne peut plus les négliger. L'histoire des vicissitudes du dollar et de leurs répercussions sur l'économie intérieure, au cours des dernières années, apporte, à ce égard, des enseignements de fait qui justifieraient peut-être des révisions doctrinales.

Le régime des cours de change flottants que les Etats-Unis ont adopté en 1973 devait élargir, selon la doctrine, la marge d'autonomie de la politique économique intérieure. Un dérangement de l'équilibre extérieur serait corrigé automatiquement par des variations du cours de change: les réajustements de la demande et de l'offre de monnaies étrangères s'opéreraient par le jeu des élasticités aux prix, par hypothèse implicite correctes et élevées; en même temps que ces réajustements tendraient à restaurer l'équilibre extérieur, ils resserreraient la bande de fluctuation des cours; les démonstrations de la doctrine ont parfois oublié d'introduire la notion de délai de réaction et elles ont souvent conduit leurs raisonnements en termes de transactions courantes, les élasticités de demande étant censées exercer aussi un rôle régulateur sur l'offre et la demande de devises résultant de mouvements de capitaux. Les faits ont montré que l'adoption d'un régime de cours flottant ne mettait pas un pays dans les mêmes conditions qu'une économie fermée, que la hausse des cours de change n'arrêtait pas les entrées de capitaux aussi longtemps que les placeurs s'attendaient à la prolongation du mouvement, que cette hausse perturbait les opérations courantes et, par là, des activités intérieures et enfin, que les réajustements nécessaires à la correction de ces perturbations étaient lents, pénibles, voire incertains.

Le renversement de la trajectoire du cours du dollar qui s'est amorcé en février 1985, n'a pas empêché que l'aggravation du déficit extérieur courant ne soit prolongée. La détérioration a été de trop longue durée pour être légitimée par la classique courbe en J qui tracerait l'évolution du montant de ce déficit dans les périodes postérieures à

un abaissement du cours de change d'une monnaie. Elle semble plutôt trouver son origine dans les résistances auxquelles se heurtent les réajustements; les fournisseurs étrangers et des importateurs nationaux, bénéficiaires, les uns et les autres, de changements antérieurs, s'efforcent de conserver leurs nouvelles parts de marché; les habitudes des consommateurs se sont modifiées et les entreprises ont appris à connaître de nouveaux fournisseurs d'équipements; concurrencées davantage, des activités se sont étoilées, révélant un affaiblissement structurel auparavant indolore; des secteurs abrités se sont développés, dont certains ont une productivité relativement faible. Dans d'autres pays, menacés de reperdre, aux Etats-Unis, la part du marché conquise grâce à la cherté du dollar, les autorités nationales n'ont pas pu s'interdire de prendre des mesures qui soutiennent la compétitivité de leurs exportateurs, alors même qu'elles se prononçaient en faveur de la correction du double déséquilibre de l'économie américaine, celui des finances fédérales et celui du compte extérieur courant. Ainsi, des enchaînements, que la doctrine n'avait pas pressentis, ont tissé un lien logique entre toutes les phases, allant du déclenchement de larges mouvements de capitaux – provoqués en partie par des impulsions psychologiques – à la dégradation des conditions d'activité de secteurs non-abrités de l'économie américaine. La dynamique du processus a été visible; l'intensité de l'altération n'était pas inéluctable.

Laisse à lui même, le mouvement a sans doute favorisé la croissance d'autres pays industrialisés, anciens ou nouveaux, et concourru au développement des activités financières. Mais, aujourd'hui, les voies du réajustement sont équivoques, il paraît, en tout cas, probable que si tout le poids des efforts et des renversements est porté par la seule politique économique américaine, le remède, procédant peut-être par un retour au protectionnisme, risque d'affecter d'autres économies, riches et pauvres, d'agiter les marchés financiers et, en fin de compte, de perturber la conjoncture mondiale. Et pourtant, en raison de l'interdépendance de ses composantes, l'essor de celle-ci ne peut être assuré que par la voie de coopérations qui impliquent des objectifs communs et aillent beaucoup plus loin que la coordination des politiques monétaires.

Cet impératif de cohérence s'impose plus particulièrement encore dans le cas des pays de la Communauté Economique Européenne s'ils s'assignent, vraiment, l'objectif ambitieux de créer d'ici 1992, comme ils en ont décidé en principe, un grand marché commun, à l'intérieur duquel marchandises, personnes, services et capitaux circuleraient tout à fait librement. Les premières étapes de la réalisation de ce dessein passeraient par la suppression des dernières entraves aux mouvements de capitaux. Le programme projeté de ce démantèlement des restrictions subsistantes se réaliserait en deux phases. La première a déjà fait l'objet d'une directive, adoptée par le Conseil en novembre 1986, qui doit être d'application en février de l'année en cours, elle vise les crédits commerciaux à long terme ainsi que les opérations d'acquisition et d'admission de titres à moyen et long termes sur les marchés financiers nationaux.

La seconde phase concernera les prêts financiers et les mouvements de fonds à court terme.

La fusion, dans une grande place financière européenne, des divers marchés de fonds nationaux est, il va de soi, dans le droit fil de l'intégration des douze économies et il paraît logique d'accélérer tout d'abord une libération qui,

dans les faits, et même dans le droit est déjà très avancée. Il reste cependant que l'intégration des marchés de fonds ne s'appuie pas sur une organisation institutionnelle et politique qui fonctionne dans les mêmes conditions que, par exemple, le marché américain. D'un côté, une seule et même unité monétaire, un organe régulateur des décisions de douze banques centrales qui fonctionnent toutes sous l'empire de la même législation, un actif financier standardisé – même débiteur, même unité monétaire – répandu et négociable sur tout le territoire – la dette fédérale –, une seule politique budgétaire fondamentale, la même organisation de stabilisateurs automatiques et d'allocations qui ont pour effet de redistribuer des revenus de zones de progrès aux zones défavorisées; en bref, se pose à l'intérieur de l'économie des Etats-Unis, un problème de réajustement, ou de financement, de balances de paiements régionales. De l'autre côté, le problème, bien plus complexe, de douze balances de paiements nationales, dont chacune influence l'économie interne et conditionne le sort d'une unité monétaire spécifique, gérée par des autorités responsables, vis-à-vis de leur gouvernement et, au-delà de celui-ci, vis-à-vis des représentants de la nation; douze économies particulières que les structures, les institutions, les comportements différencient; douze populations attachées à leurs régions ainsi qu'à leurs langues et espérant des développements et des emplois locaux.

Dans cet ensemble que l'histoire a fragmenté par des cloisonnements politiques, sociaux et économiques, la création d'une vaste zone où les capitaux se déplacent librement, si elle veut être autre chose qu'un projet formel, truffé de clauses de sauvegarde, qui le vident de sa substance, ne sera une étape utile de l'intégration que si la décision d'entreprendre génère une volonté unanime de créer les conditions de la réussite. Il est facile de poser le principe de la convergence des politiques économiques; il est plus difficile de lui donner un sens concret et de s'accorder sur les dosages que, collectivement et chacun en particulier, les pays membres doivent admettre dans les choix d'objectifs: coûts, prix, emploi, croissance, change, rapprochement des niveaux de développement et des revenus réels. Il est bien plus difficile encore de créer un cadre qui garantira que les mouvements de capitaux seront équilibrés et non perturbateurs, que les flux iront des zones riches d'épargnes vers les zones dont le développement doit s'accélérer. Remédier à temps aux déséquilibres fondamentaux qui provoquent des déplacements de fonds, prévenir aussi les mouvements accidentels, n'est pas de la seule responsabilité des politiques monétaires, certes, mais celles-ci aussi, doivent y contribuer. Si elles ne conviennent pas de leurs objectifs, si elle provoquent, ou admettent, des chocs venus de l'intérieur de la zone ou de l'extérieur, si elles laissent se développer

des situations dont la correction bouscule les rapports de change entre les pays membres, créant de nouvelles difficultés plutôt que d'en résoudre, le régime de liberté qui aura favorisé ces développements et leur issue sera dénoncé par les pays qui s'estimeront les victimes.

Dès lors que pays forts et pays plus faibles ne parviendraient pas à un consensus suffisant, à s'accorder sur le choix d'objectifs communs, à prendre ensemble les mesures qui atténuent les causes de mouvements de fonds déséquilibrés, à faire fonctionner des mécanismes qui compensent les effets des afflux et des fruits qui se produiraient néanmoins, dès lors, en outre, que les efforts consentis pour maintenir la stabilité et effectuer les corrections ne seraient pas équitablement répartis, en bref, si la libération des capitaux aboutissait à des désordres et créait chez d'aucuns la frustration de n'être pas aidés, il serait à craindre que le projet échouât; au lieu de prendre acte de la réalisation d'un progrès dans l'unification, ce serait, tout au contraire, un constat de désagrégation qu'il faudrait bientôt dresser.

En ce qui concerne les taux d'intérêt ceux-ci sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important dans la conduite des politiques monétaires à mesure de démantèlement des entraves à la liberté de circulation des capitaux et de l'abolition des réglementations de change. Il s'ensuit une variabilité accrue notamment des taux à court terme. Avec la perte de vitesse des politiques de contrôle des agrégats monétaires et le retour à une politique de contrôle explicite des taux d'autres conflits d'intérêt s'ouvrent: Pour ne prendre que l'exemple des Etats-Unis, la préoccupation de soutenir la croissance et celle de réduire le déficit extérieur courant en abaissant le cours du dollar, d'une part, appelaient un abaissement des taux; la crainte d'altérer les mouvements de capitaux avec l'étranger, au point de provoquer un effondrement brutal du cours de change, et celle de relancer l'inflation, d'autre part, étaient autant de contre-indications.

Dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise des dilemmes similaires se posent. Au Luxembourg l'opinion publique se concentre sur l'observation des taux hypothécaires. Les principaux établissements de crédit ont effectué une baisse de 1% en deux étapes de ce taux en 1986. En raison de la baisse de l'inflation le taux exprimé en termes réels reste historiquement élevé, mais on ne peut considérer ce taux en dehors de la grille et de la hiérarchie de tous les taux de rémunération de l'argent.

Extrait du rapport d'activité 1986, présenté par Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre du Trésor, à la Chambre des Députés en mars 1987.

La place financière de Luxembourg

Tout en consolidant sensiblement sa position sur les euro-marchés, la place financière de Luxembourg a continué en 1986 à développer avec un succès grandissant ses activités dans le domaine du "private banking", c'est-à-dire celui des services bancaires destinés à la clientèle privée.

Evolution générale

Le nombre des établissements bancaires et d'épargne s'est à nouveau accru pour passer de 118 en 1985 à 122

en décembre 1986. La somme du bilan cumulée de l'ensemble de ces établissements ne s'est accrue que de 5%, contre 4,1% en 1985, pour atteindre à la fin décembre, 8.007 milliards de francs. Cette assez faible progression du volume des affaires n'est cependant qu'apparente. En effet, l'élimination préalable de l'impact sur l'expansion de la somme bilantaire des fluctuations des cours de change, en particulier de la dépréciation du dollar US, permet de dégager un taux de croissance de 12,7% contre 13,4% en 1985 et 7,1% en 1984. Une différence aussi importante s'explique par le fait que l'actif ou le passif global des établissements bancaires luxembourgeois est

constitué à près de 90% de devises, la part du dollar US et du deutsche mark oscillant autour des 75%.

Régulièrement renforcés, la somme cumulée du capital, du capital emprunté, des réserves et des provisions des banques luxembourgeoises atteignaient à la fin décembre 513 milliards de francs, soit plus du double qu'en 1982. On constate toujours une assez forte progression des provisions (25% contre 26% en 1985 et 41% en 1984), qui se chiffraient en fin d'année à 234 milliards de francs, soit presque trois fois plus que le budget de l'Etat luxembourgeois.

Le problème de l'endettement international associé à celui du retrécissement des marges d'intérêt sur l'euro-marché a par ailleurs contribué à inciter les banques de la place, sous l'impulsion de la Banque Internationale à Luxembourg, à diversifier leurs activités, en accroissant, notamment, les opérations hors bilan génératrices de commissions ("fee generating business").

Cette politique de diversification vers la gestion de patrimoine, de trésorerie ou d'organismes de placement collectif ainsi que vers les opérations sur valeurs mobilières ou sur métaux précieux a entraîné une modification sensible des sources de refinancement des banques de même qu'une augmentation notable de leurs bénéfices bruts d'exploitation.

L'expansion dans le domaine des organismes de placement collectif a été particulièrement marquée au cours de ces dernières années. L'actif net global de ces derniers atteignait en août 1986 958 milliards de francs contre 286 milliards en août 1983. Au cours de la même période, leur nombre est passé de 100 à 221.

Cette réorientation partielle des activités des banques profite évidemment à l'emploi bancaire, qui a connu une expansion des plus dynamiques au cours de ces deux dernières années. En 1986, les établissements de crédit luxembourgeois ont accru leur personnel de 1.185 unités, ce qui représente un taux d'accroissement de 12% en une seule année (contre 9% en 1985). En décembre 1986, 11.398 personnes, soit près de 7% de l'emploi total du Grand-Duché, étaient employées par le système bancaire luxembourgeois.

Cette diversification progressive des activités des banques a été évidemment renforcée au fil des ans par une série de mesures législatives, réglementaires ou fiscales, visant à renforcer l'attrait de la place financière de Luxembourg pour la clientèle privée et à assurer sa compétitivité sur les marchés internationaux par rapport aux autres principaux centres financiers internationaux. C'est ainsi qu'il faut interpréter les divers allègements fiscaux prévus pour 1987 et 1988 (voir la section sur les finances publiques) ainsi que diverses mesures concernant plus spécifiquement la réduction du coût de certaines opérations bancaires comme la suppression de tout droit de timbre ainsi que de la taxe d'abonnement sur les emprunts obligataires.

Le marché international

Selon la Banque des Règlements Internationaux, le volume total des dépôts en euro-monnaies a dépassé à la fin septembre 1986 les 1.300 milliards de dollar US. La part des banques luxembourgeoises dans ces euro-passifs a été maintenue aux environs de 8,5%. Ces statistiques doivent cependant être interprétées avec une certaine prudence, du fait de leur établissement en contre-valeur de dollars US. L'analyse de la ventilation géographique et par devi-

ses de ces passifs en euro-monnaies révèle en outre une nette orientation de la place de Luxembourg sur l'Europe occidentale et par voie de conséquence sur les monnaies européennes. Les engagements des banques luxembourgeoises à l'égard des 15 pays européens, qui constituent la zone de recensement statistique de la Banque des Règlements Internationaux, représentent environ 78% de leurs engagements totaux. Cette proportion n'est plus que de 50% pour les engagements des banques de la zone recensée. En septembre 1986, les passifs en euro-monnaies des banques luxembourgeoises étaient dès lors composés à 37% de deutsche mark et à seulement 36% de dollar US (contre respectivement 14% et 62% pour les banques de la zone recensée). La part de l'Ecu dans les passifs des banques luxembourgeoises est également remarquable puisqu'elle s'établit à 4%, ce qui permet à la devise européenne d'occuper la quatrième position derrière le franc suisse (11%).

Cette orientation spécifique du passif des banques luxembourgeoises a évidemment sa contre-partie au niveau de l'actif. Les pays de l'Europe Occidentale recueillent en effet près de 68% de l'ensemble des actifs en euro-monnaies des banques luxembourgeoises alors que sur l'euromarché cette proportion s'élève à 45%.

Dans le contexte actuel de surendettement international et de faiblesse du dollar US, cette orientation géographique spécifique des crédits accordés par les banques luxembourgeoises doit être interprétée favorablement.

Sur le marché euro-obligataire en pleine expansion, les banques luxembourgeoises se sont de nouveau montrées de plus dynamiques. Le volume des émissions auxquelles elles ont participé a dépassé en 1985 les 35 milliards de dollars, soit 27% du volume total émis sur ce marché. D'après les dernières indications, la part relative du Luxembourg aurait été maintenue en 1986, malgré un nouvel accroissement substantiel du volume global d'émission.

Le marché national et les agrégats monétaires

A la fin de septembre 1986, les avoirs en banques du secteur non-financier luxembourgeois (c'est-à-dire les ménages et les entreprises, exception faite des banques, des holdings et des fonds d'investissement) se chiffraient à 339 milliards de francs (contre 324 milliards en 1985), les créances des banques luxembourgeoises envers ce même secteur ne s'établissant qu'à 210 milliards de francs. L'excédent net de dépôts de ce secteur s'est donc à nouveau accru, bien que légèrement, par rapport à 1985, pour s'établir à près de 130 milliards. Le solde largement positif de la balance des opérations courantes du Grand-Duché constitue un des principaux facteurs explicatifs de cet excédent de liquidités, qui a notamment pour effet de rendre le système bancaire luxembourgeois prêteur net à l'égard du reste du monde.

Les crédits immobiliers consentis pour des immeubles situés au Luxembourg, qui avaient régressé de 4% en 1985, ont connu en 1986 une expansion très dynamique reflétant ainsi la reprise dans le secteur de la construction. Ils se sont accrus de 36% par rapport à 1985 pour atteindre 19 milliards de francs.

En 1985, l'expansion de la masse monétaire au sens large (monnaie et quasi-monnaie) avait été assez spectaculaire (+ 23% par rapport à 1984). Ce mouvement avait été essentiellement dû à une réallocation du portefeuille des résidents en faveur des placements en francs, qui avait entraîné un gonflement des liquidités secondaires (+

29%). Le stock monétaire ne progressait par contre que de 7%.

En 1986, ce mouvement s'est poursuivi, mais à un rythme nettement plus modéré. Au troisième trimestre, le

taux de croissance annuel de la masse monétaire s'élevait en effet à 12%, celui des liquidités primaires et des liquidités secondaires s'établissant à respectivement 6% et 14%.

Monnaie et Quasi-Monnaie au Luxembourg (1981 - 1986)

(en milliards de francs)

En fin de période	Liquidités primaires = stock monétaire				Liquidités secondaires = quasi-monnaie	Total = Monnaie + quasi-monnaie
	monnaie fiduciaire		monnaie scripturale	Total		
	Total	dont M.F. luxembourgeoise				
1981	13,8	0,70	26,4	40,2	114,5	154,7
1982	13,8	0,74	27,3	41,1	113,5	154,6
1983	14,3	0,72	31,5	45,8	122,8	168,6
1984	14,2	0,72	33,3	47,5	122,8	170,3
1985	14,2	2,70	36,6	50,8	158,8	209,6
1986*	14,5	2,71	36,9	51,5	179,7	231,1

* 9 premiers mois

La Bourse de Luxembourg

L'évolution boursière internationale est demeurée assez favorable en 1986 bien que les performances des différentes bourses aient été des plus contrastées de par le monde.

Si la progression de Wall Street et des grandes bourses européennes comme Francfort, Londres, Zürich et Amsterdam a généralement déçu les investisseurs, celle des bourses "latines" est par contre demeurée extrêmement vive. Tandis que Madrid a littéralement explosé (plus de 105% de hausse). Milan et Paris gagnaient plus de 50%. La bourse australienne de même que les principales bourses asiatiques, à savoir Tokyo, Singapour et Hong Kong, ont également fait état d'une excellente performance puisqu'elles ont toutes progressé de plus ou moins 45%. L'année 1987 réserve sans doute un certain nombre de

surprises, les capitaux en quête de rendement passant très rapidement d'une place financière à une autre.

En 1986, la Bourse de Luxembourg a connu, quant à elle, une activité très intense. En effet, les records qui avaient été établis en 1985 au niveau des nouvelles admissions et du montant des transactions ont été largement battus.

1.334 valeurs mobilières nouvelles ont été admises à la cote (contre 1.012 en 1985) qui frôlait à la fin de l'année les 5.000 lignes de cotation; soit plus du triple qu'en 1980. Ces nouvelles émissions sont constituées en grande partie de valeurs à revenu fixe, de SICAV, de fonds communs de placement et d'autres sociétés d'investissement. 165 valeurs à revenu variable ont été admises à la cotation dont 129 parts de fonds communs de placement.

Admissions à la cote d'emprunts émis en francs luxembourgeois

(montants émis en Flux millions entre parenthèses)

	1984		1985		1986	
Fonds d'Etat	2	(3.000)	1	(750)	1	(1.000)
Emetteurs luxembourgeois	4	(2.300)	9	(6.800)	15	(14.175)
Emetteurs étrangers	2	(1.100)	5	(3.000)	6	(4.000)
Institutions internationales	6	(4.800)	6	(4.800)	3	(3.000)
Total	14	(11.200)	21	(15.350)	25	(22.175)

Les échanges se sont accrus de 20%, les négociations de valeurs à revenu variable progressant même de 80% par rapport à 1985.

Mais la Bourse de Luxembourg est également restée la bourse de l'Ecu, près de 95% des émissions publiques d'euro-obligations émises dans cette devise y étant cotés. Pour la première fois, l'Ecu a même supplanté le dollar US au niveau du volume des négociations de valeurs à revenu fixe. Les échanges d'émissions en ECU ont progressé de 57% par rapport à 1985, les transactions en dollars US ne progressant par contre que de 10% (en valeur nominale).

Afin d'augmenter le volume des négociations et de le mettre en meilleure concordance avec l'étendue de la cote officielle, les tarifs de courtage ont été révisés à la baisse tandis qu'une contrepartie a été organisée pour les valeurs les plus activement traitées.

La Bourse de Luxembourg se prépare enfin à participer à la réalisation concrète du projet européen IDIS qui comprend, dans la perspective d'un vaste marché européen des capitaux, l'interconnexion directe et par ordinateur des bourses de la Communauté européenne. La transmission en temps réel des cours sera rendue possible et les opérations d'arbitrage facilitées.

Evolution du nombre des cotations

(au 31 décembre)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Actions	178	221	248	279	322	365	519
Obligations nationales	67	74	83	91	93	97	94
Obligations extérieures et internationales	1.312	1.397	1.523	1.700	2.297	3.001	3.906
Total	1.557	1.692	1.854	2.070	2.712	3.463	4.519

Cedel

La Cedel, qui assure essentiellement la liquidation des opérations sur valeurs mobilières à l'échelle mondiale, a battu les records d'activité qui venaient d'être établis en 1985. En effet, son chiffre d'affaires a atteint 1.207 milliards de dollars US, ce qui correspond à une progression de 58%, alors que le nombre de titres admis par le

système atteignait le chiffre astronomique de 14.856, soit 42% de plus qu'en 1985. Le nombre de participants est passé de 1.588 à 1764 (+ 11%). Etant déjà représentée à Londres et à New York, la Cedel se prépare à ouvrir en 1987 un bureau de représentation à Tokyo.

Extrait des Rapports et Bilan 1986 de la Banque Internationale à Luxembourg.

L'institut Monétaire Luxembourgeois

par René Link, docteur en droit

"L'institut Monétaire Luxembourgeois est appelé à combler une lacune dans le cadre des institutions du pays" (Exposé des motifs de la loi du 20 mai 1983). La lacune consistait principalement en l'absence d'une autorité centrale chargée des compétences que comporte la souveraineté monétaire du Grand-Duché et qui furent exercées dans le passé d'une façon éparse par différents services ou organes, soumis directement ou indirectement à la tutelle du Gouvernement. La lacune consistait en plus en l'absence de certaines fonctions économiques dont dispose généralement une autorité monétaire.

La loi du 20 mai 1983 portant création d'un Institut Monétaire (IML) comble cette lacune institutionnelle. Elle est une pièce législative importante dans le cadre de la fixation légale de la situation monétaire au Grand-Duché. Cette oeuvre législative, construite sur notre passé monétaire pragmatique, débuta avec la loi du 15 mars 1979 relative au statut monétaire du Grand-Duché de Luxembourg et le règlement grand-ducal subséquent du 31 mars 1979 relatif aux dispositions de change du franc. Il faut y compter également l'accord monétaire belgo-luxembourgeois, renégocié en 1981, existant dans le cadre de l'Union Economique entre le Royaume de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. C'est lors de cette renégociation que les deux délégations ont pu se mettre d'accord sur la création de l'IML.

L'organisation de l'Institut Monétaire Luxembourgeois

L'IML est un établissement de droit public, doté de la personnalité juridique. Ses organes sont le conseil et la direction. Il convient de mentionner dans ce contexte également le réviseur aux comptes et le personnel qualifié d'agents de l'IML.

Le Conseil de l'IML

Le Conseil de l'IML se compose de 7 membres nommés par le Gouvernement en Conseil. Trois membres sont proposés par le Ministre ayant l'Institut dans ses attributions; deux sont proposés par le Ministre de l'Economie. Les deux membres restants sont nommés au choix du Gouvernement en Conseil. Les travaux préparatoires de la loi préconisent la nomination d'un expert bancaire originaire du secteur privé ce qui ne causerait aucun con-

flit d'intérêts, le Conseil n'ayant aucune compétence en matière de surveillance du secteur financier. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de 4 ans; leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'Etat, et à sa suite la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés, procèdent à une intéressante classification des compétences du Conseil. Celles-ci se répartissent en pouvoirs 1) de consultation, 2) de décision, 3) d'approbation et 4) de proposition. A cette classification académique, on peut ajouter une autre orientée vers la pratique qui s'inspire des sphères d'action des compétences du Conseil; dans cet angle de vue on peut distinguer les compétences internes et externes.

Les compétences internes du Conseil concrétisent son droit de regard et de surveillance vis-à-vis de l'IML et de son fonctionnement. Ainsi le Conseil approuve les comptes annuels, le rapport de la direction ainsi que le budget de l'Institut qui lui sont soumis avant d'être présentés au Conseil de Gouvernement; il fixe les orientations de la politique de emploi des fonds de l'Institut; il propose au Gouvernement la nomination du réviseur aux comptes de l'Institut; il approuve le règlement d'ordre intérieur de la direction et donne son avis avant toute décision de révocation de la direction ou d'un membre de celle-ci; le Conseil émet un avis sur toute modification du statut des agents de l'Institut et doit marquer son accord à toute décision de révocation d'un agent.

Les compétences externes du Conseil concrétisent son pouvoir d'influencer et de prendre une part dans les décisions concernant l'accomplissement de la mission de l'IML. Ainsi, le Conseil émet un avis motivé sur les mesures que la direction prépare en matière de politique de crédit et plus particulièrement sur les mesures à prendre dans le cadre de la régulation du crédit; il arrête les orientations générales relatives aux conditions et tarifs des opérations de l'Institut; enfin il approuve le principe et les modalités de l'émission et du retrait d'un type déterminé de signe monétaire.

Le Conseil d'Etat fait observer dans son avis que les pouvoirs du Conseil sont limitativement énumérés, mais lui confèrent certains droits d'initiative ainsi que des

pouvoirs de blocage; les initiatives qu'il peut prendre sont exprimées de façon vague et imprécise et beaucoup dépend de la façon dont les orientations seront données pour savoir à quel point elles sont contraignantes.

La Direction de l'IML

La Direction, autorité exécutive supérieure de l'Institut, est nommée par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en Conseil pour une période de six ans. Elle se compose de trois membres: un directeur général et deux directeurs qui prennent leurs décisions en tant que collège. En cas de désaccord fondamental entre le Gouvernement et la Direction sur la politique et l'exécution de la mission, le Gouvernement peut proposer au Grand-Duc, le Conseil de l'Institut entendu en son avis, de révoquer la Direction.

Quant à la mission de la Direction, le commentaire des articles précise que si le Conseil détermine les grandes lignes de l'activité de l'Institut et surveille son fonctionnement, la Direction constitue l'organe exécutif de l'IML. Sa sphère d'activité dépasse la simple fonction de gestion courante de l'IML et comprend l'élaboration des mesures et la prise des décisions requises pour l'accomplissement de la mission de l'Institut. Elle est responsable des rapports et propositions que ses attributions l'obligent à adresser au Conseil et au Gouvernement. Enfin, elle prépare et propose au Gouvernement les mesures réglementaires destinées à faire l'objet de règlements grand-ducaux.

Le réviseur aux comptes

Le réviseur aux comptes, nommé par le Gouvernement sur proposition du Conseil pour un exercice financier, doit remplir les conditions requises pour l'exercice de la profession d'expert-comptable indépendant. La mission du réviseur est de vérifier et de certifier le caractère exact et complet des comptes de l'Institut. Son rapport que la loi exige être détaillé, est adressé au Conseil, au Gouvernement et à la Chambre des Députés. Le réviseur peut être chargé par le Conseil de procéder à des vérifications spécifiques.

Les agents de l'IML

Le personnel de l'Institut, appelé "agents", assiste la Direction dans l'accomplissement de la mission de l'IML. Les agents, repris dans une première phase du personnel auxiliaire du Commissaire au contrôle des banques, sont placés sous l'autorité de la Direction sauf les garanties ainsi que les droits et les devoirs qui résultent pour eux du régime de l'emploi statutaire; leur régime en effet est un statut de droit public dont les modalités sont fixées par le règlement grand-ducal du 21 juin 1984.

Les moyens financiers de l'IML

Les moyens financiers de l'IML peuvent être répartis en deux catégories différentes: la dotation et les revenus.

La dotation financière est apportée en totalité par l'Etat qui acquiert en contrepartie de son apport le capital de l'Institut fixé à 500 millions de francs. L'apport de l'Etat est constitué par les éléments suivants: a) 77.613,21860 onces troy d'or et b) les avoirs et engagements de l'Etat envers le Fonds Monétaire International au titre de la position de réserve du Luxembourg et du compte de droits de tirage spéciaux.

Dans le projet original du texte de la loi du 20 mai 1983, l'apport en or était d'un import de 459.407,00318

onces troy. Le Conseil d'Etat, appuyé en ceci par la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés, a préféré extraire de ce montant la quantité d'or acquise avec les avoirs du Fond de crise institué par la loi du 27 juillet 1938 et se chiffrant à 381.793,78458 onces troy. Cet or ne figure plus dans la dotation financière proprement dite, donc dans le capital de l'Institut, mais est transféré à l'Institut sous forme de dépôt effectué par l'Etat qui acquiert envers l'Institut une créance libellée en or et correspondant à la quantité d'or déposée. Ce dépôt est en outre soumis à la condition spéciale que la vente de cet or ne peut avoir lieu que par décision du Gouvernement et que la quantité d'or mise en vente ainsi que l'affectation du produit de cette vente sont fixées par arrêté grand-ducal.

D'après l'arrêté grand-ducal du 14 septembre 1983, l'or apporté par l'Etat à l'IML sera comptabilisé par l'Institut à son entrée dans les comptes de l'Institut à la même valeur à laquelle il aura été comptabilisé par le service de la Trésorerie de l'Etat à sa sortie des comptes de cette dernière, soit la valeur d'acquisition de 802.989.598 francs. Cette valeur représente la totalité de l'or apporté par l'Etat à l'IML, soit 459.407,00318 onces troy.

Quant aux revenus de l'IML, on peut faire les observations suivantes. A part les revenus résultant des opérations commerciales et bancaires que l'Institut peut traiter, la loi autorise l'IML à prélever la contre-partie de ses frais attribuables à la surveillance du secteur par des taxes à percevoir auprès des entités surveillées (établissements de crédit et organismes de placement collectif) ainsi qu'après des personnes qui procèdent à une offre publique de valeurs mobilières. Le montant de ces taxes et les modalités de perception sont fixés dans le règlement grand-ducal du 30 janvier 1985.

Le bénéfice que l'IML réalisera devra être affecté pour moitié au Trésor de l'Etat et pour l'autre moitié à une réserve de stabilisation utilisable uniquement de l'accord conjoint du Conseil et du Ministre compétent. En outre, les bénéfices que l'Institut pourrait réaliser par des opérations de vente d'or initialement apporté par l'Etat à l'IML au titre des fonds propres (77.613,21860 onces troy) sont à inscrire directement sur un compte de réserve indisponible.

La mission de l'Institut Monétaire Luxembourgeois

D'après l'article 2 de la loi du 20 mai 1983, l'IML a pour mission:

- * d'émettre des signes monétaires et de gérer leur circulation;
- * de promouvoir la stabilité de la monnaie et de veiller à cet effet au bon fonctionnement des marchés financiers;
- * d'exécuter des obligations et d'exercer des droits qui résultent d'accords internationaux dans le domaine monétaire et financier;
- * d'exercer la surveillance du secteur financier.

Ces quatre compétences ne sont évidemment pas nouvelles et ont existé avant la création de l'IML sous une forme ou une autre dans la sphère d'activités de plusieurs autorités compétentes. Leur regroupement au sein d'une autorité unique "répond à un double objectif, à savoir d'une part une meilleure insertion et une représentation plus appropriée du Luxembourg dans le Système Monétaire Européen et, d'autre part, une meilleure coordination de la politique monétaire interne"(Allocution de Monsieur P. Werner, Président du Gouvernement, à la séance académique du 20 février 1981 à l'occasion du

125^e anniversaire de la création de la Caisse d'Épargne de l'État).

Pour une meilleure mise en valeur de ces compétences, la loi a renforcé les moyens de l'IML par rapport à ceux du passé. L'exposé des motifs de la loi fait remarquer à ce sujet qu'"au delà de cette réorganisation de compétences existantes, la création de l'Institut permet de détenir des fonctions économiques nouvelles et utiles, notamment – la régulation du crédit domestique en vue de la stabilisation du pouvoir d'achat de la monnaie, – l'intervention de l'Institut dans la mobilisation de certaines créances par les banques, – un apport éventuel, dans le cadre de ses fonctions, à la valorisation des réserves de la Trésorerie."

Un point particulier de l'IML soulevait des discussions de principe: la réunion, sous une seule autorité, des fonctions monétaires ainsi que des fonctions de surveillance du secteur financier et de la régulation de la politique du crédit. La Chambre de Commerce et le Conseil d'État ont marqué leur hésitation à pareille réunion de fonctions. Le Conseil d'État posait, dans son avis, comme condition que "les fonctions de surveillance soient nettement distinctes des autres fonctions, notamment monétaires, de l'Institut". On peut constater que cette condition est remplie.

L'émission de signes monétaires et la gestion de leur circulation

L'exercice du droit d'émission de signes monétaires libellés en francs, sous forme de billets et de monnaies métalliques, ayant appartenu à la Caisse Générale de l'État avant la loi du 20 mai 1983, ne constitue pour l'IML ni un monopole de fait ni un monopole de droit. La loi portant création de l'IML laisse en effet intact l'ancien droit d'émission de la Banque Internationale à Luxembourg.

La loi confère cours légal aux signes monétaires émis par l'IML. Quant à leur force libératoire, elle est illimitée pour les billets; pour les monnaies métalliques, elle est déterminée par règlement grand-ducal pour chaque type de monnaie.

Les signes monétaires émis par l'IML constituent ce que le Protocole entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique relatif à l'association monétaire du 9 mars 1981 appelle "les billets et monnaies métalliques émis sous l'autorité de l'État luxembourgeois". L'autorité de l'État luxembourgeois se manifeste à plusieurs égards: si l'IML est l'émetteur des signes monétaires, ses décisions en cette matière sont néanmoins soumises à approbation de la part du Ministre compétent (valeur faciale et présentation des différents types) ou à sa surveillance (confection, livraison, retrait, rappel et destruction des signes monétaires) ainsi qu'à l'approbation du Conseil de l'Institut (principe et modalités de l'émission et du retrait des signes). De plus, la loi offre à l'Institut la possibilité de confier l'exécution de la mise en circulation et du retrait des billets et monnaies métalliques à un ou plusieurs agents moyennant convention à approuver par le Ministre compétent. Le commentaire des articles de la loi précise à cet égard qu'"le rôle de la Caisse Générale de l'État dans la mise en circulation des billets et pièces luxembourgeois pourra être maintenu jusqu'à ce que d'autres nécessités se manifesteraient".

L'émission des signes monétaires luxembourgeois se fait en conformité avec les conventions internationales relatives à cette matière. L'Institut est responsable du respect des engagements découlant de ces conventions. L'exposé

des motifs de la loi précise que "ces engagements résultent de notre association monétaire avec la Belgique. Il va de soi que l'Institut est l'organisme le mieux placé pour veiller au respect du plafond d'émission et de l'échange d'informations avec les autorités monétaires belges".

La loi du 20 mai 1983 prévoit la démonétisation des billets de la Caisse Générale de l'État pour au plus tard le 1^{er} juin 1988, date à laquelle ces billets devront être remplacés par des émissions de l'IML. La loi est muette quant aux monnaies métalliques émises par la Caisse Générale de l'État, de sorte qu'elles continuent à avoir cours légal jusqu'à disposition spéciale contraire.

Les accords monétaires belgo-luxembourgeois de 1981 ayant permis un relèvement du plafond d'émission luxembourgeois, l'IML a procédé, en juillet 1985, à l'émission d'un billet de 1.000 francs, première manifestation concrète de sa compétence en matière d'émission de signes monétaires.

La promotion de la stabilité de la monnaie et la surveillance à cet effet du bon fonctionnement des marchés financiers

L'attribution de l'IML plus spécifiquement réglementée par la loi dans le cadre de ce volet de la mission de l'Institut, concerne des mesures à prendre pour influencer le emploi des fonds des établissements de crédit dans la mesure où ces fonds sont libellés dans des monnaies ayant cours légal au Grand-Duché. Les mesures en question peuvent porter sur l'affectation des fonds, leurs taux d'intérêt et leurs échéances. Il faut remarquer que, conformément à leur finalité, les mesures à prendre par l'IML sont limitées aux fonds libellés en francs et ne sauraient concerner les transactions en devises; ainsi l'activité des eurobanques n'est pas touchée par les mesures que l'état de l'économie nationale imposerait.

Ces mesures de régulation du crédit peuvent être introduites de plusieurs manières: D'abord par voie de convention à conclure entre l'IML et les établissements de crédit; un règlement grand-ducal peut déclarer d'obligation générale une convention conclue avec au moins 90% des établissements de crédit. Ensuite, en cas de défaut de convention ou en cas d'urgence, par voie de règlement grand-ducal à prendre sur proposition de l'IML.

A côté de ces conventions l'IML dispose d'autres moyens d'intervention dans la politique de crédit, notamment la conclusion d'opérations commerciales et bancaires (p.ex. octroi de crédits ou de garantie; opérations de réescompte, etc.) auxquelles il échut de revenir ultérieurement. Il faut signaler encore que l'IML a le pouvoir, repris de l'ancien Commissaire au contrôle des banques, de demander aux établissements assujettis à sa surveillance (établissements de crédit; organismes de placement collectif) tout renseignement utile à l'appréciation et à la conduite de la politique financière générale.

L'IML n'est cependant pas la seule autorité en matière de politique monétaire: le rôle de la Caisse d'Épargne dont les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, fixés en accord avec le Ministre des Finances, ont une fonction de guide sur le marché domestique luxembourgeois, n'est pas touché.

L'exécution des obligations et l'exercice des droits qui résultent d'accords internationaux dans le domaine monétaire et financier

Il est évident que la matière des accords internationaux

est le domaine propre du Gouvernement sous réserve de l'approbation législative. La mission de l'IML en cette matière se confine exclusivement dans l'exécution des accords internationaux monétaires ou financiers. L'exposé des motifs de la loi fait clairement ressortir que c'est au Gouvernement qu'incombe la responsabilité politique de l'exécution de tels accords. Aussi la loi prévoit-elle que les modalités d'exécution des droits et obligations résultant pour l'Etat luxembourgeois de sa participation à des accords monétaires et financiers internationaux et pris à son compte par l'Institut, soient fixées dans des conventions à conclure entre l'Etat et l'IML. Ces conventions concerneront principalement l'exécution des droits et obligations résultant de la participation du Grand-Duché aux organisations instituées par les accords de Bretton-Woods et au Système Monétaire Européen.

La surveillance du secteur financier

L'IML s'est vu confier toutes les compétences que les textes légaux et réglementaires avaient conférées au Commissaire au contrôle des banques dont il est déclaré le successeur juridique. Tombent sous la compétence de surveillance de l'IML les établissements de crédit, les organismes de placement collectif ainsi que les représentants fiduciaires. Plus récemment, le droit de surveillance de l'IML fut élargi et étendu aux dépositaires professionnels de titres par le règlement grand-ducal du 19 juillet 1983. La compétence de l'Institut couvre de même le contrôle de l'information fournie aux investisseurs dans le cadre des expositions, offres et ventes publiques de valeurs mobilières. Enfin, l'IML surveille le marché des capitaux et peut prendre des mesures tendant à éviter un déséquilibre par suite d'expositions, d'offres ou de ventes trop importantes.

Dans ce volet de sa compétence, l'IML se base sur la loi du 27 novembre 1984 concernant la surveillance du secteur financier ainsi que sur la loi du 25 août 1983 relative aux organismes de placement collectif. La finalité première du droit de surveillance du secteur financier est la protection de l'épargne du public. A cet effet, l'Institut veille à l'application des lois, arrêtés et règlements relatifs tant aux personnes tombant sous la surveillance qu'à leurs opérations. Ce contrôle a principalement pour objet le respect des conditions d'accès et d'exercice des professions assujetties et ne constitue pas un contrôle de la qualité des opérations effectuées.

Dans le domaine des valeurs mobilières, le rôle de l'IML consiste à veiller à ce que les opérations touchant le public se fassent dans des conditions d'information telles que le public investisseur soit informé de façon complète et adéquate sur les émetteurs et les titres offerts.

La loi du 20 mai 1983 précise que l'Etat répond des mesures prises par l'Institut dans l'exercice de sa mission de surveillance du secteur financier.

Les opérations de l'Institut

Il ne s'agit pas présentement de compétences ou de missions spécifiques, mais d'opérations réglées par la loi dans le cadre des 3 premiers volets de la mission générale de l'IML. Ces opérations constituent les moyens d'exécution de cette mission générale et ne peuvent être effectuées que dans ce but; les travaux préparatoires de la loi précisent bien que l'IML n'est pas "chargé de fonctions empiétant sur d'autres catégories d'instituts financiers" et qu'il ne peut pas "se faire p.ex. le concurrent des banques commerciales".

Les personnes avec lesquelles la loi autorise l'IML de

traiter des opérations commerciales et bancaires dans l'accomplissement de sa mission sont énumérées exhaustivement. Le cercle de ces personnes comprend l'Etat luxembourgeois et les Etats étrangers, les banques centrales et les établissements de crédit luxembourgeois et étrangers ainsi que les organismes issus d'un accord international auquel l'Etat luxembourgeois ou l'IML ont adhéré.

Les opérations que l'Institut peut traiter sont de trois ordres différents: il peut accorder des crédits et des garanties, acquérir des titres de créance et faire des dépôts. Ces opérations sont définies de façon large et englobent des opérations de réescompte, d'avances en compte courant et en dépôt de titres, etc. Elles ne concernent d'ailleurs que l'engagement des ressources de l'Institut (opérations actives); les opérations passives (réception de dépôts, p.ex.) ne sont pas envisagées expressis verbis mais pourraient le cas échéant intervenir dans le cadre des mesures à prendre en vue de la régulation du crédit.

Les opérations commerciales et bancaires visées dans le présent contexte sont limitées en principe à une échéance maximale de six mois étant donné qu'en général, comme l'indique l'exposé des motifs de la loi, il n'appartient pas à un organisme monétaire central d'engager ses ressources dans des financements dépassant le court terme.

La loi prend soin de préciser que les opérations commerciales et bancaires de l'IML ne sont pas obligatoirement traitées en francs luxembourgeois, mais que l'Institut peut effectuer des transactions en devises et en métaux précieux et gérer un stock de devises et métaux précieux, ceci notamment pour assurer la gestion des éléments de réserves officielles et dans l'exécution de certains accords internationaux. — Si l'Institut peut procéder à ces opérations de sa propre initiative dans le respect des orientations fixées par le Conseil, il n'en est pas ainsi pour les opérations sur l'or correspondant aux avoirs du Fonds de crise; ces opérations sont soumises à la décision du Gouvernement et leurs modalités (quantité d'or mise en vente, affectation du produit de l'opération) devront être fixées par voie de règlement grand-ducal.

La direction fixe les conditions et tarifs des opérations de l'IML sur base des orientations générales arrêtées par le Conseil.

Etablissement de statistiques

La loi du 20 mai 1983 accorde à l'IML le droit de procéder à l'établissement et à la publication de statistiques ainsi que, logiquement, celui de recueillir à cet effet les données nécessaires auprès de toute personne publique ou privée impliquée dans l'intermédiation financière. Cette disposition spéciale fut nécessaire afin que l'établissement et la publication de statistiques par l'IML ne heurte pas le monopole et le droit général reconnu en cette matière au Service central de la statistique et des études économiques (Statec) par la loi du 9 juillet 1962 portant institution du Statec.

Il est évident que les données individuelles ainsi recueillies sont couvertes par le secret professionnel auquel sont soumis les organes et les agents de l'Institut. Quant à la publication des statistiques, elle ne peut avoir lieu que sous forme de données globalisées et ne doit pas contenir ou permettre de conclure à des données individuelles.

Extrait de l'"Annuaire des Sociétés Anonymes et des Etablissements Financiers du Grand-Duché" édité par la Banque Internationale à Luxembourg, 17^e édition.

L'activité de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement en 1986

Contexte économique général

En 1986, l'environnement économique international a été surtout marqué par certains facteurs exceptionnels, à savoir la baisse très forte du prix du pétrole et la poursuite de la dépréciation du dollar déclenchée en septembre 1985, alors que la croissance économique relancée depuis 1983 a subi un certain affaiblissement, notamment au cours du second semestre.

Au Luxembourg, l'activité économique a continué à progresser en 1986, grâce notamment à la bonne allure de certaines branches industrielles et du secteur bancaire. La demande intérieure a été marquée par une évolution plus dynamique des revenus et de la consommation des ménages, alors que la progression des exportations s'est tassée au cours du deuxième semestre à la suite de la baisse de la demande et des prix des produits sidérurgiques.

Les investissements industriels ont atteint, dans l'ensemble, un niveau élevé. Ainsi, la politique de diversification industrielle a permis l'implantation au Luxembourg de plusieurs entreprises nouvelles à savoir Luxsack, Cera-tungsten, Tirfibre, Liqui-Box et Transmontana. Ces projets comportent un potentiel d'emplois industriels nouveaux de l'ordre de 150 unités dans une perspective à moyen terme. A noter encore que les nouveaux projets de Du Pont de Nemours en matière de Tyvek et Mylar 4 atteignent, avec un investissement global proche de 10 milliards de francs pour la période 1985-1987, une envergure exceptionnelle. Par contre, les importants projets d'investissement de Goodyear à Colmar-Berg ont été reportés en raison des conséquences financières que certaines opérations boursières américaines ont entraînées pour le groupe.

La sidérurgie, pour sa part, a continué en 1986 son processus de restructuration industrielle et surtout d'assainissement financier. Les investissements dans ce secteur ont porté avant tout sur la construction d'un nouveau laminoir à froid à Dudelange et sur la modernisation du train à profilés et à palplanches d'Esch-Belval. Ces investissements ont dépassé sensiblement les 2 milliards de francs en 1986.

Enfin, il y a lieu de relever qu'à l'instar des années précédentes, l'Etat et la SNCI ont également été sollicités en 1986 par plusieurs entreprises en difficulté à participer à des programmes de restructuration industrielle et financière.

Dans l'ensemble, l'année 1986 a connu une évolution satisfaisante, tant en ce qui concerne la croissance économique de quelque 2,5% et la création de plus de 4.700 emplois nouveaux dans les différents secteurs de l'économie, que pour ce qui est des investissements des entreprises qui constituent les opérations de base auxquelles s'adressent les interventions de la SNCI. Par ailleurs, les allègements et réaménagements de la fiscalité opérés en 1986 constituent de nouveaux stimulants pour maintenir un rythme satisfaisant de la croissance économique, qui est en même temps le soubassement indispensable du progrès social.

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées en 1986

En 1986, le conseil d'administration de la SNCI a décidé des interventions financières pour un montant total de 2.266 millions de francs.

Les comparaisons avec les deux exercices antérieurs sont difficiles, parce que les chiffres des exercices 1984 (4.373 millions) et 1985 (5.494 millions) avaient été marqués par des prêts spéciaux très importants de la SNCI à la sidérurgie, effectués dans le cadre d'une "Section spéciale" fonctionnant sous la garantie de l'Etat (2.560 millions en 1984 et 3.592 millions en 1985). En raison de l'interdiction communautaire de la plupart des aides étatiques à la sidérurgie européenne à partir du 1.1.1986, la "Section spéciale sidérurgie" de la SNCI a été clôturée et ce secteur est soumis de nouveau au régime de droit commun pour les opérations de la SNCI (650 millions sous forme de prêt à long terme au taux "prime rate SNCI" pour 1986).

Si l'on exclut des trois derniers exercices les opérations avec la sidérurgie, on enregistre des interventions de la SNCI d'un montant de 1.616 millions de francs pour 1986, contre 2.050 millions en 1985 et 1.813 millions en 1984. Par conséquent, on constate une certaine diminution du volume total des opérations hors sidérurgie de la SNCI au cours des derniers exercices sous revue.

La ventilation suivant les différents types d'intervention montre d'abord que les crédits d'équipement se sont maintenus en 1986, avec 853 millions de francs, au niveau très élevé atteint en 1985 (848 millions de francs).

Vue d'ensemble des opérations de la SNCI décidées du 1.1.1978 au 31.12.1986 (en mio francs)

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
1. Crédits à l'investissement	638	1.268	1.372	2.576	2.598	894
dont						
1.1. Crédits d'équipement	598	588	388	541	461	565
1.2. Prêts à long terme	40	585	903	824	1.487	248
1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie	—	—	—	1.211	500	—
1.4. Prêts participatifs	—	—	—	—	75	—
1.5. Prêts à l'innovation	—	—	—	—	—	34
1.6. Prêts CECA	—	95	81	—	75	47
2. Crédits à l'exportation	210	816	378	730	452	179
3. Participations	268	2	—	100	5	216
4. Total des opérations décidées	1.116	2.086	1.750	3.406	3.055	1.289

	1984	1985	1986	Total 1978-1986
1. Crédits à l'investissement	3.965	5.292	2.113	20.716
dont				
1.1. Crédits d'équipement	742	848	853	5.584
1.2. Prêts à long terme	313	585	904	5.889
1.3. Prêts spéciaux à la sidérurgie	2.560	3.592	—	7.863
1.4. Prêts participatifs	50	116	105	346
1.5. Prêts à l'innovation	30	29	176	269
1.6. Prêts CECA	270	122	75	765
2. Crédits à l'exportation	348	33	48	3.194
3. Participations	60	169	105	925
4. Total des opérations décidées	4.373	5.494	2.266	24.835

Le volume des **prêts à long terme** s'est chiffré à 904 millions de francs, dont 650 millions concernent les investissements sidérurgiques et dont 254 millions sont destinés à 5 entreprises industrielles, 1 entreprise hôtelière et 1 entreprise du secteur audiovisuel. A noter encore que parmi les 8 bénéficiaires de ce prêts, 4 sont des entreprises de création récente.

Les **prêts CECA**, qui sont destinés à des entreprises s'engageant à offrir par priorité une partie des emplois créés à des travailleurs en provenance des secteurs CECA, ont baissé de 122 millions en 1985 à 75 millions en 1986 et ont trait à 4 entreprises de création récente. A noter encore qu'en 1986, le **consortium bancaire** comprenant la Saarländische Investitionskreditbank (SIKB), la Société de Développement Régional de Lorraine LORDEX et la SNCI a conclu un accord global avec la Commission des C.E. qui comprend pour la SNCI un nouveau prêt global de 10 millions d'Ecus.

Les **prêts à l'innovation**, introduits par règlement grand-ducal du 8 février 1983, ont connu en 1986 un progrès considérable, en atteignant le montant de 176 millions de francs pour 10 prêts, contre 29 millions pour 7 prêts en 1985 et 30 millions pour 6 prêts en 1984. Même si l'on défalque le montant de 119 millions de francs destiné au financement partiel de certains programmes de recherche des 2 entreprises sidérurgiques nationales, ont peut con-

stater un intérêt croissant de l'industrie pour cette formule de prêt.

Les **prêts participatifs** qui constituent une formule intermédiaire particulièrement souple entre, d'une part, les prises de participation et, d'autre part, les prêts à long terme, ont atteint le chiffre de 105 millions de francs en 1986, contre 116 millions en 1985. Il s'agit en l'occurrence d'une opération destinée à appuyer la réorientation commerciale en Europe d'une entreprise de distribution internationale et de deux interventions dans le cadre de programmes de restructuration industrielle et financière.

Les **crédits à l'exportation** sont restés à un niveau très faible en 1986 (48 millions, contre 33 millions en 1985) et n'ont porté en fait que sur une seule opération d'exportation de biens d'équipement vers un pays de l'Est et garantie par l'Office du Ducroire. Cette régression s'explique par la situation particulière des pays en voie de développement, qui en raison de leur surendettement voient leur marge de crédit réduite et doivent par ailleurs limiter strictement leurs importations.

Dans le domaine des **participations**, la SNCI a souscrit en 1986 à deux augmentations successives du capital de la Société Européenne des Satellites, qui a doublé en cours d'exercice pour atteindre 2.025 millions de francs en fin d'année. La nouvelle souscription de la SNCI a porté sur

101.250.000 francs et la SNCI continue à détenir 10% du capital, à l'instar de la Caisse d'Épargne de l'État. En vertu des particularités des statuts et de la structure du capital de la société, ces deux institutions publiques détiennent 33.3% des droits de vote et un droit de veto pour les décisions les plus importantes. Par ailleurs, le conseil d'administration de la SNCI a marqué son accord de principe à une participation de l'ordre de 4 millions de francs (90.000 Ecus) à la Société Européenne d'Ingénierie Financière, qui sera mise sur pied à Luxembourg en 1987 par 11 institutions financières membres du "club" des institutions spécialisées de crédit à long terme de la C.E. . Enfin, la SNCI a profité de la distribution d'actions gratuites (pour 2 millions de francs) de la société Laborlux qui, en 1986, a doublé son capital social grâce à l'incorporation de réserves.

En ce qui concerne la "Section spéciale sidérurgie", à la suite de l'interdiction de nouvelles aides étatiques à la sidérurgie, la SNCI n'a plus effectué d'opération de prêt par le biais de cette section en 1986. Celle-ci diminuera donc progressivement au cours des années à venir avec les remboursements des prêts alloués antérieurement, pour disparaître à la fin de 1995.

A relever encore que pour l'ensemble des 9 premiers exercices de son existence, la SNCI a décidé des interventions financières pour 24.835 millions de francs, soit une moyenne annuelle de 2.770 millions de francs. Sur ce total, les crédits d'équipement ont absorbé 5.584 millions de francs, les prêts à long terme 5.889 millions et les prêts spéciaux à la sidérurgie 7.863 millions. Les prêts CECA alloués par l'intermédiaire de la SNCI en cette période se chiffrent à 765 millions, alors que le total des prêts à l'innovation octroyés depuis 1983 (date de l'introduction de cette nouvelle formule) s'élève à 269 millions de francs. Enfin, la SNCI a décidé de consacrer 925 millions à diverses participations et 346 millions à différents prêts participatifs. Le seul département qui a connu une évolution régressive est celui des crédits à l'exportation, dont le total de 3.194 millions a été réalisé surtout avant la crise de surendettement devenue apparente en automne 1982.

Principaux résultats financiers de la SNCI

A. Somme du bilan et fonds propres

La somme du bilan de la SNCI est passée de 16.593 millions au 31.12.1985 à 17.244 à la fin de 1986, ce qui représente une augmentation modérée de 4%. Parallèlement, les fonds non exigibles de la SNCI, qui s'étaient chiffrés à 4.806 millions à la fin de 1985, ont atteint 5.039 millions à la fin de 1986.

B. Taux d'intérêt des crédits et prêts de la SNCI

Dans le contexte de la baisse générale des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux et au Luxembourg, le conseil d'administration de la SNCI a procédé à plusieurs reprises en 1986 à une baisse de ses taux qui sont liés aux taux du marché. Ceux-ci ont évolué comme suit d'une année à l'autre (situation au 31.12.1985 et au 31.12.1986):

- le taux des crédits d'équipement a été maintenu à 4.50% p.a.;
- le taux des prêts à long terme ("prime rate") est passé progressivement de 9.75% p.a. en début d'année à 7.75% p.a. à la fin de l'exercice (+ supplément éventuel de 0.25 à 0.75% suivant la qualité des garanties);

- le taux des prêts à l'innovation est resté à 5% p.a.;
- le taux des prêts CECA a été de 7.80% p.a. avec un taux de déboursement de 99% et une bonification d'intérêts de 3% p.a.;
- le taux des crédits à l'exportation est tombé de 10.00% à 8% p.a.;
- pour les prêts participatifs, la rémunération est en principe identique à celle des parts sociales, tout en comportant une rémunération minimale de 4.50% (par analogie aux crédits d'équipement) et au maximum de 15%.

A relever encore qu'en raison de la baisse générale des taux d'intérêts, la SNCI a décidé de manière unilatérale une baisse à 10% de tous ses prêts antérieurs qui avaient été conclus avec un taux d'intérêt supérieur à ce niveau.

C. Emprunt sous forme de bons d'épargne à capital croissant

A l'instar des emprunts des exercices 1984 et 1985, la SNCI a également émis en 1986 – avec l'autorisation des Ministres de tutelle – un emprunt de 500 millions de francs sous forme de bons d'épargne à capital croissant et comportant un intérêt implicite de 6% p.a. La différence entre la valeur de souscription et la valeur de remboursement, qui représente les intérêts cumulés, est exonérée de l'impôt sur le revenu pour autant que les bons d'épargne font partie du patrimoine privé d'une personne physique. Le produit de cet emprunt est destiné au refinancement partiel des prêts à l'investissement que la SNCI a alloués aux entreprises industrielles, artisanales, commerciales et hôtelières dans le cadre de la politique de modernisation et de diversification de l'économie luxembourgeoise.

D. Résultats financiers de la SNCI

Suite à la baisse de la rémunération touchée par la SNCI sur ses placements à court terme ainsi qu'à la réduction volontaire et unilatérale des taux d'intérêt débiteurs relatifs à certains prêts alloués antérieurement, le bénéfice brut de la SNCI est tombé de 220 millions en 1985 à 208 millions en 1986. Déduction faite d'une provision forfaitaire pour risques inhérents aux prêts directs d'un montant de 100 millions de francs, le bénéfice net de 1986 se chiffre à 108 millions, contre 129 millions en 1985.

Conformément à la loi organique de la SNCI, le bénéfice est versé intégralement au compte de réserves, augmentant ainsi les fonds propres de la SNCI – qui ont dépassé les 5 milliards à la fin de 1986 – et renforçant ses assises financières dans l'intérêt d'une bonne exécution de sa mission.

Extrait du rapport 1986 de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement.

La population étrangère au Grand-Duché

Le Grand-Duché de Luxembourg se distingue des autres pays de la C.E.E., non seulement par les dimensions réduites de son territoire, mais surtout, dans le cas qui nous occupe, par un très fort pourcentage de travailleurs étrangers.

Comme le souligne en outre Georges ALS¹, "la population du Luxembourg détient trois records préoccupants":

- la fécondité la plus basse du monde: 1,35 enfant par femme luxembourgeoise en moyenne. Les décès l'emportent sur les naissances;
- le pourcentage le plus élevé de personnes âgées, calculé par rapport à la population luxembourgeoise;
- le pourcentage le plus élevé d'étrangers; plus de 26% de la population totale.

Ces travailleurs étrangers sont cependant loin de représenter un groupe homogène, tant au niveau socio-culturel qu'au niveau professionnel.

Le groupe le plus important et sur lequel va se centrer notre recherche est celui des "salariés étrangers ou travailleurs immigrés". Ce sont essentiellement des Portugais et des Italiens qui avec leur famille représentent 70 à 80.000 personnes sur les 96.000 résidents de nationalité non-luxembourgeoise que compte le pays. Viennent ensuite les travailleurs frontaliers, Belges, Français ou Allemands (\pm 13.000). Ces travailleurs ne sont évidemment pas repris dans les statistiques de population, mais ils figurent dans les statistiques concernant l'emploi au Luxembourg.

Une troisième catégorie concerne les étrangers occupés dans les milieux d'affaires, banques et assurances, installés sur la place de Luxembourg.

Une quatrième catégorie, les fonctionnaires européens et internationaux (plus de 10.000 personnes) représentent eux aussi une partie des étrangers vivant au Grand-Duché - 9 à 10% de la population étrangère -.

1) ALS, G., "Les étrangers au Luxembourg" in Benelux 81/2, Bruxelles, 1981.

Population étrangère totale et par nationalité

Malgré la crise économique, qui touche aussi le Luxembourg, on constate, à la lecture des dernières statistiques (31 mars 1981) que le nombre d'étrangers augmente régulièrement².

Il est de l'ordre de 96.000, soit 26,3% de la population totale. Si l'on retranche les fonctionnaires internationaux et les membres de leurs familles, il reste au moins 22% d'étrangers.

2) Source: Statistiques Economiques STATEC, Ministère de l'Emploi, Luxembourg, 1981.

Population totale par nationalité (1875-1981)¹

Nationalité	1875	1880	1890	1900	1910	1922	1930	1935	1947	1960	1966	1970	1981
NOMBRES ABSOLUS													
Population totale	205 158	209 570	211 088	235 954	259 891	260 767	299 993	296 913	290 992	314 889	334 790	339 841	364 602
Population luxembourgeoise	199 263	197 027	193 089	206 956	220 168	227 331	244 162	258 544	261 850	273 373	278 057	277 337	268 813
Population étrangère	5 895	12 543	17 990	28 998	39 723	33 436	55 831	38 369	29 142	41 516	56 733	62 504	95 789
Europe	5 889	12 535	17 926	28 945	39 608	31 577	53 089	36 212	25 114	37 671	92 400
Italie	71	219	439	7 432	10 138	6 170	14 050	9 268	7 622	15 708	24 902	23 490	22 257
Allemagne	3 497	8 412	12 296	14 931	21 762	15 501	23 576	16 815	7 525	7 941	7 950	7 800	8 851
France	853	1 085	1 425	1 895	2 103	4 335	4 669	3 478	3 660	5 003	7 168	8 473	11 940
Belgique	1 353	2 548	3 234	3 877	3 964	3 695	4 080	3 273	3 645	5 232	5 968	6 455	7 854
Pays-Bas	42	39	50	106	141	164	200	157	140	1 763	2 446	2 477	2 941
Portugal	1 147	5 783	29 309
Grande-Bretagne	115	...	394	2 027
Espagne	1 665	2 155	2 073
Yougoslavie	185	...	476	1 501
Danemark	802
Pologne	727	...	498	344
Suisse	13	33	76	134	161	181	299	151	185	333	...	336	463
Autres pays d'Europe	60	199	406	570	1 339	1 531	6 215	3 070	2 337	614	2 038 ²
Etats-Unis d'Amérique	18	72	116	149	97	105	441	694
Autres pays d'Amérique	5	8	33	8	—	10	19	13	14	38	337
Afrique	24	...	3	9	2	4	4	3 100	1 889 ¹	624
Asie	1	7	...	23	15	12	31	579
Australie et Océanie	2	11	33
Nationalité indéterminée et inconnue	31	3	36	10	...	30	247	787	3	905	98
Sans nationalité	1 718	2 542	2 000	3 646	2 533	2 384	1 373	1 024
NOMBRES PROPORTIONNELS POUR 1 000													
Population totale	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Population luxembourgeoise	971	940	915	877	847	872	814	871	900	868	831	816	737
Population étrangère	29	60	85	123	153	128	186	129	100	132	169	184	263
Europe	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Italie	999	999	996	998	997	945	951	944	862	907	965
Allemagne	12	17	24	256	255	185	252	242	262	378	439	376	232
France	593	671	683	515	548	464	422	438	258	191	140	125	92
Belgique	145	86	79	65	53	130	84	91	126	121	127	136	125
Pays-Bas	230	203	180	134	100	110	73	85	125	126	105	103	82
Portugal	7	3	3	3	3	5	4	4	5	43	43	40	31
Grande-Bretagne	20	93	306
Espagne	3	6	21
Yougoslavie	29	34	22
Danemark	4	8	16
Pologne	8
Suisse	2	3	4	5	4	5	5	4	6	8	...	5	5
Autres pays d'Europe	10	16	23	20	34	46	111	80	80	15	21
Etats-Unis d'Amérique	1	2	4	3	3	4	11	7
Autres pays d'Amérique	1	1	2	0	—	0	0	0	0	1	3
Afrique	1	—	0	0	0	0	0	...	55	30
Asie	0	0	...	0	0	0	1	7
Australie et Océanie	0	0	0
Nationalité indéterminée et inconnue	2	0	1	0	...	1	9	19	0	14	1
Sans nationalité	51	46	52	125	61	42	22	11

1) Dont: Autriche 422; Grèce 95; USA 717; Autres 665

2) Dont: Autriche 380; Grèce 236; Irlande 282; Islande 390; Autres 750

¹Source: Recensement général de la population du 31 mars 1981. Volume 1. Caractéristiques personnelles de la population. STATEC, Ministère de l'Economie, Luxembourg, oct. 1983.

La montée des étrangers a été interrompue deux fois par les guerres. Depuis 1945, elle se poursuit de façon continue.

Les Allemands ont constitué le groupe le plus nombreux jusqu'à la crise de 1930. Après la deuxième guerre mondiale, les Italiens prennent la tête du peloton. A partir du milieu des années '60, les Portugais arrivent en vagues telles qu'à partir de 1976, ils dépassent les Italiens. Leur effectif atteint maintenant le chiffre record de près de 29.309 (membres de famille inclus).

L'arrivée des Yougoslaves se situe vers 1970 et remonte à une initiative yougoslave, le Gouvernement de ce pays ayant proposé l'ouverture de négociations à un moment où le Luxembourg souffrait de fortes pénuries de main-d'oeuvre. Les pourparlers aboutirent à la signature, le 28 mai 1970, d'un accord réglementant l'emploi des travailleurs yougoslaves au Luxembourg. Un accord similaire, signé à Lisbonne le 20 mai 1970, concerne l'emploi des travailleurs portugais. Les deux accords ont été ratifiés par des lois du 11 avril 1972.

Population étrangère – Variations 1971-1979¹

Excédent migratoire (1)	+ 25.658	
Excédent des naissances (2)	+ 10.330	
Excédent total (3) = (1) + (2)	+ 35.988	
Naturalisations et options (4)	+ 5.650	
Population étrangère (5) = (3) - (4)		+ 30.338
Population luxembourgeoise		
Excédent des naissances (6)	- 12.200	
Population luxembourgeoise (7) = (6) + (4)		- 6.550
Population totale (8) = (7) + (5)		+ 23.788

¹Source: STATEC, Statistiques économiques, Luxembourg, 1981.

“En une décennie, l'accroissement de la population étrangère – 40.000 personnes – représente plus de 10% de la population du pays, alors que la population luxembourgeoise a diminué de 14.200 unités, ou de 5,1% de son effectif de 1970 (qui était de 277.300). Le passage de 7.100 étrangers dans la population luxembourgeoise par naturalisation ou option corrige quelque peu cette situation.

La population étrangère augmente non seulement par l'immigration, mais encore par la natalité (+ 1.200 par an), alors que la population luxembourgeoise diminue de plus de 1.000 unités par an du fait de l'excédent des décès².”

Naissances et décès selon la nationalité 1967-1979²

Année	Naissances vivantes			Décès			Excédent des naissances		
	Total	Luxembourgeois	Etrangers	Total	Luxembourgeois	Etrangers	Total	Luxembourgeois	Etrangers
1967	4.957	3.654	1.303	4.124	3.770	354	833	- 116	949
1970	4.411	3.143	1.268	4.154	3.775	379	257	- 632	889
1975	3.982	2.329	1.653	4.370	3.902	408	- 388	- 1.633	1.245
1978	4.072	2.496	1.576	4.187	3.749	438	- 115	- 1.253	1.138
1979	4.078	2.517	1.561	3.985	3.593	392	93	- 1.076	1.169
Année	Taux de natalité en pour mille			Taux de mortalité en pour mille			En pour mille		
1967	14,8	13,1	22,9	12,3	13,6	6,2	2,5	- 0,5	16,7
1970	13,0	11,3	20,3	12,2	13,6	6,1	0,8	- 2,3	14,2
1975	11,1	8,5	19,2	12,2	14,5	4,6	- 1,0	- 6,0	14,2
1978	11,4	9,2	17,3	11,6	13,8	4,8	- 0,4	- 4,6	12,5
1979	11,2	9,3	16,8	11,0	13,2	4,2	0,2	- 3,9	12,6

Cet aperçu démographique permet de constater immédiatement une des caractéristiques principales de l'évolution de la population au Luxembourg.

¹Source: STATEC, Recensement de la population du 31 mars 1981, cité dans le document n° 2682 de la Chambre des Députés, “Problématique Enseignement-Immigration”, février 1983.

²Source: STATEC, op. cit.

A la lecture des statistiques du recensement, on constate que depuis 1975, la population totale au Luxembourg diminue et si la tendance s'inverse en 1979, le très léger solde positif (excédent des naissances par rapport aux décès) est uniquement dû à la population étrangère dont le taux élevé de natalité parvient à compenser la perte enregistrée par les nationaux.

Il est évident que cette situation conduira à terme à de profonds bouleversements dans la situation sociale du pays.

La population étrangère est nettement plus jeune que la population luxembourgeoise.

En 1981, les personnes âgées de 60 ans et plus représentaient 22,1% pour les Luxembourgeois, contre 5,9% dans le groupe des étrangers. A l'opposé, les jeunes de moins de 20 ans formaient 23,4% de la population luxembourgeoise, contre 34,0% chez les étrangers. Il n'est pas étonnant que le taux d'activité soit également plus élevé chez ces derniers: 48,2% contre 38,7% pour les Luxembourgeois. Toutefois, ce taux descend à cause du regroupement des familles (augmentation du pourcentage des jeunes) et du vieillissement progressif de la population étrangère.

Dans la population active, les étrangers sont encore proportionnellement mieux représentés puisqu'ils atteignent 30% de l'effectif total (33% avec les frontaliers).

En ce qui concerne les salariés étrangers, l'Administration de l'Emploi en a dénombré 53.800 en 1983, dont 17.800 femmes. Les agents internationaux ne sont pas répertoriés dans les totaux.

L'évolution du nombre des travailleurs étrangers occupés au Grand-Duché s'établit comme suit:

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Belgique	7,6	7,5	7,6	7,6	8,1	8,4
Pays-Bas	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9
France	8,0	8,1	8,5	10,0	10,0	10,1
Allemagne	4,3	4,5	4,6	4,6	4,7	5,0
Italie	10,7	11,0	11,2	9,2	8,9	9,1
Royaume-Uni	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Danemark	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Espagne	2,2	2,2	2,3	1,0	1,0	1,0
Portugal	13,1	13,3	13,7	15,9	15,5	15,9
Yougoslavie	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Autres pays	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9
Apatrides	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2
Total	49,8	50,4	51,9	52,2	52,3	53,8

Travailleurs étrangers occupés au Grand-Duché (en milliers)¹

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Belgique	7,6	7,5	7,6	7,6	8,1	8,4
Pays-Bas	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9
France	8,0	8,1	8,5	10,0	10,0	10,1
Allemagne	4,3	4,5	4,6	4,6	4,7	5,0
Italie	10,7	11,0	11,2	9,2	8,9	9,1
Royaume-Uni	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Danemark	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Espagne	2,2	2,2	2,3	1,0	1,0	1,0
Portugal	13,1	13,3	13,7	15,9	15,5	15,9
Yougoslavie	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Autres pays	1,7	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9
Apatrides	0,5	0,5	0,4	0,2	0,2	0,2
Total	49,8	50,4	51,9	52,2	52,3	53,8

¹Source: Direction de l'Administration de l'Emploi

Le nombre élevé de travailleurs étrangers belges, français et allemands s'explique par le fait qu'une bonne part d'entre eux sont des frontaliers.

En 1983, 6.100 Belges (sur 8.400), 6.100 Français (sur 10.000) et 1.900 Allemands (sur 5.000) étaient dans cette situation.

Il n'en va pas de même évidemment pour les autres groupes et particulièrement les Italiens et surtout les Portugais qui constituent le gros pourcentage de la main-d'oeuvre immigrée.

Les données fournies par l'Administration de l'Emploi permettent aussi de se faire une idée plus précise concernant le volume des nouveaux embauchages et la ventilation de ces nouveaux emplois selon les différentes nationalités au cours des toutes dernières années.

On constate immédiatement une diminution très nette du nombre de nouveaux emplois après 1979. La crise et la politique de l'immigration très restrictive adoptée à cette époque en sont les deux raisons principales.

Par ailleurs, on constate qu'en 1983 s'amorce une reprise matérialisée par une augmentation du nombre de nouveaux emplois offerts à des étrangers; cependant tous n'en profitent pas de la même façon et le gain enregistré par les Italiens et les Portugais est proportionnellement beaucoup moins important que pour les autres nationalités.

Ceci se confirme quand on sait que des secteurs qui, en 1983, créent le plus d'emplois (pour les étrangers), sont les commerces, les banques et les assurances ainsi que l'industrie hôtelière et les services en général.

Extraits du "Document CEDEFOP: La situation de formation professionnelle des jeunes étrangers au Luxembourg", publié par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle.

Nouveaux embauchages / Nationalité des travailleurs

	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Belgique	419	559	461	384	341	484
Pays-Bas	88	107	54	35	46	65
France	1161	1518	1202	1030	779	976
Allemagne	419	506	308	310	277	440
Italie	686	691	476	441	310	338
Royaume-Uni	114	89	75	65	58	75
Espagne	53	49	45	29	36	44
Portugal	779	1676	1604	1324	932	951
Autres						
Total général	4126	5652	4730	4131	3217	3856